

L'Opposition s'adresse au lieutenant-gouverneur

ENSOLEILLE ET CHAUD:
LE CIEL SE COUVRIRA CE
SOIR.
MIL. 55 — MAX. 75
Gracieuseté de:
Shearer Lumber Co. Ltd
MONTREAL
FETE DU JOUR
N.-D. - DE - L.A. - MERCI

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS Rédacteur en chef: André LAURENDEAU

VOL. XLIX — NO. 222 MONTREAL, MERCREDI, 24 SEPTEMBRE 1958 10 cents l'exemplaire

LES RESTRICTIONS AUX IMPORTATIONS DE ZINC ET DE PLOMB

Ottawa protestera auprès des E.-U.

"Geste déplorable" dit le ministre Churchill

Le gouvernement canadien se propose de protester vigoureusement auprès de Washington contre les restrictions que le gouvernement américain vient d'imposer aux importations de zinc et de plomb. Au cours d'une conférence de presse, le ministre canadien du commerce a souligné hier, que cette mesure est contraire à l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. M. Churchill compte soulever la question au cours de la prochaine réunion des pays signataires du GATT, à Genève, cet automne.

On sait que Washington a restreint de 20 pour cent les importations de plomb et de zinc. La nouvelle a suscité de vives réactions parmi les diverses délégations qui assistent à la conférence économique et commerciale du Commonwealth. Le porte-parole de l'Australie a fait savoir que la décision américaine touche durement son pays. Le ministre canadien des finances l'a qualifiée de "déplorable" et d'"opportuniste".

Les représentants du Royaume-Uni accueillent fort mal la nouvelle. A Ottawa, le premier ministre Diefenbaker a annoncé que des entretiens s'ouvriront prochainement entre Ottawa et Washington pour étudier le problème causé par la décision. M. Churchill a cependant ajouté qu'il tentera d'amener les Américains à modifier leur politique à l'égard des importations de métaux. Il n'a pas voulu dire, toutefois, si des mesures de rétorsion sont envisagées.

De Newport, où le président Eisenhower a passé ses vacances, on a appris que le chef de la Maison Blanche avait écrit au premier ministre du Canada, ainsi qu'aux présidents du Mexique et du Pérou, une lettre exprimant l'espoir que les pays producteurs de zinc et de plomb trouveront une solution au problème des excédents de ces métaux.

Le chef de la Maison Blanche explique que son gouvernement a été contraint d'imposer des contingents aux importations pour aider l'industrie domestique, aux prises avec des grandes difficultés.

IRRITATION DU CANADA ET DE L'Australie

L'irritation canadienne rejoint, en amertume, celle de l'Australie, contre la décision de Washington de réduire de 20 pour cent les importations américaines de cuivre et de plomb. Le ministre canadien du Commerce, M. Gordon Churchill, a déclaré, à une conférence inter-ministérielle canado-américaine sur les problèmes économiques, qu'il n'a pas caché son mécontentement. Le gouvernement canadien portera sa cause devant GATT (organisme régalant l'Accord général sur les tarifs et le commerce). M. Churchill a affirmé également que le geste des Etats-Unis est contraire aux termes d'un accord bilatéral conclu à ce sujet avec le Canada.

Le gouvernement canadien, dit M. Churchill, considère comme "très sérieuse" la décision de restreindre quantitativement les importations américaines de plomb et de zinc. Le Canada, dit-il encore, sera considérablement affecté, puisque notre pays est un des principaux fournisseurs des deux métaux sur le marché américain.

La situation du Canada est d'autant plus regrettable pour nous que déjà, il y a trois ans, pour répondre à un appel spécial du président Eisenhower, notre pays avait convenu de restreindre ses exportations de zinc et de plomb aux Etats-Unis. Comme les exportateurs des autres pays n'ont pas imité cet exemple, le Canada a perdu une bonne portion de son marché normal. Les Canadiens seront donc punis dans la mesure même où ils avaient accédé à la demande américaine.

M. Gordon Churchill a déclaré que plusieurs entreprises minières canadiennes seront profondément affectées par la décision du président Eisenhower. On sait que, depuis longtemps, le gouvernement canadien est intervenu auprès du président pour prévenir la mesure annoncée hier par M. Eisenhower.

Nos exportations annuelles de plomb ont varié, depuis cinq ans, entre 100,000 et 45,000 tonnes et celles de zinc, entre 275,000 et 250,000 tonnes. C'est donc dire qu'elles seront encore réduites, même après les sacrifices consentis par les Canadiens de

(Suite à la page 2)

Ottawa remet à plus tard sa décision finale sur le Arrow et décide d'acheter le Bomarc

OTTAWA. — Le premier ministre Diefenbaker a annoncé hier que le gouvernement canadien a décidé d'acheter le projectile téléguide Bomarc, un engin anti-aérien capable de transporter une ogive nucléaire. M. Diefenbaker a également annoncé que le gouvernement avait remis à plus tard sa décision finale au sujet du programme touchant la fabrication du réacteur Arrow, un intercepteur supersonique.

Les deux premières bases de lancement du Bomarc seront aménagées dans le nord de l'Ontario et dans le Québec, au coût total de \$164 millions. Les travaux seront parachés vers 1961.

De fabrication américaine, le Bomarc est un projectile à longue portée pouvant être guidé du sol à l'aide d'un système de radar identique à celui qui est employé pour les appareils intercepteurs.

Un agent de la police provinciale tué à Lambton

LAMBTON. — Un agent de la police provinciale a été tué hier soir, et un autre blessé, au cours d'une tentative de vol à main armée qui s'est déroulée dans cette localité, située à 80 milles à l'est de Sherbrooke. Les autorités de la police provinciale ont identifié la victime comme étant le détective Lévesque et le blessé, le détective Bérubé.

Une escouade d'agents de la police provinciale a été dépêchée à Lambton pour tenter de capturer les auteurs du vol à main armée. Ces derniers seraient en fuite dans une automobile grise.

CONFERENCE DU COMMONWEALTH

Ottawa: concessions tarifaires au R.-U.; assistance de \$10 millions aux Antilles

L'inquiétude persiste

Un sentiment général d'inquiétude persiste, dans tous les pays du Commonwealth exportateurs de produits agricoles, contre les tendances protectionnistes des Etats-Unis à l'égard de la zone de libre-échange européenne en matière d'agriculture.

Ces pays ont été rassurés par la Grande-Bretagne sur la position particulière de ce pays. Le Royaume-Uni, en effet, a déclaré s'en tenir à ses engagements du Mont-Tremblant, à savoir qu'il continuera d'accepter, en franchise, selon un tarif préférentiel les produits agricoles provenant du Commonwealth.

Exposant le point de vue britannique, M. Reginald Maudling a déclaré que la Grande-Bretagne pose comme condition à sa participation à la zone de libre-échange industrielle que les dix-sept pays sollicités d'entrer dans cette union manifesteront un esprit libéral à l'endroit des produits agricoles provenant de tiers contrées, travaillant à l'expansion commerciale dans le monde et ne se refermant pas sur eux-mêmes en élevant des tarifs protecteurs contre leurs concurrents de l'extérieur.

Le Canada, par la voix de M. James Macdonnell, ministre sans portefeuille, s'est déclaré optimiste devant les perspectives que peut offrir la zone de libre-échange pour l'écoulement de ses produits manufacturés, de ses matières premières et de ses denrées agricoles.

Par contre, si les dix-sept venaient à pratiquer un protectionnisme agricole — ce qui est la tendance caractéristique des Six du Marché commun —, il pourrait en résulter, pour le Canada comme pour les autres producteurs de denrées agricoles, un resserrement tragique de leurs débouchés extérieurs.

La Nouvelle-Zélande et l'Australie, dont le cas est encore plus caractéristique que le nôtre, à cause de leur dépendance absolue des produits de leur agriculture, ont souligné les mêmes craintes et exprimé la même anxiété.

Les colonies africaines de la Grande-Bretagne ont manifesté leur inquiétude également de voir l'Europe des Six, avec son marché commun, donner aux colonies de ses membres un traitement de préférence tel que les débouchés des colonies britanniques pourraient être singulièrement plafonnés.

M. Reginald Maudling, pour sa part, a été catégorique sur la détermination du Royaume-Uni de protéger les marchés du Commonwealth sur son propre territoire. D'autre part, les autres pays se sont montrés inquiets de la possibilité d'un dumping de produits européens sur le marché britannique advenant une surproduction agricole des dix-sept et même des Six seulement.

A ces craintes, M. Maudling répond que l'organisation d'une zone de libre-échange en Europe devrait, normalement, accroître les possibilités d'exportation des producteurs agricoles. La Grande-Bretagne, recherche, pour les dix-sept, un climat de libéralisation des échanges et d'expansion du commerce.

M. Maudling ne voit, pour le moment, aucun profit entre les intérêts des dix-sept et ceux des pays du Commonwealth, sous ce

(Suite à la page 2)

SECON LES DEMOCRATES

Adams aurait dû démissionner pour raisons morales

WASHINGTON. — Dans une émission télévisée à travers les Etats-Unis, le président du parti démocrate a déclaré hier soir, que la grande tragédie de l'affaire Sherman Adams était que celui-ci quittait la Maison blanche "non pas en raison d'une ferme mais juste réprobation morale de la part de son supérieur, le président Eisenhower, mais pour des considérations d'opportunité politique".

C'est ainsi que M. Paul M. Butler, commentait la déclaration de Sherman Adams, qui, S'il est vrai qu'il a connu la plupart de ses succès sur le

Le gouvernement canadien, dont le prestige s'est considérablement accru au cours de cette deuxième semaine de la conférence du Commonwealth, a annoncé hier quatre décisions importantes:

Le ministre des finances a donné l'assurance au Royaume-Uni que les droits tarifaires frappant certains produits importés au Canada (automobiles, avions, etc.) et dont la valeur annuelle s'élève à 150 millions de dollars, ne seront pas majorés, du moins au cours des trois prochaines années. Sur ce point, un porte-parole de la délégation canadienne a affirmé qu'il ne s'agit pas d'un marchandage, encore moins d'un maquignonnage, entre le Royaume-Uni et le Canada, l'un offrant à l'autre des concessions égales à celles qu'il avait précédemment acquises. De part et d'autre, ces concessions ne peuvent que favoriser les échanges commerciaux, l'un des buts importants de la présente conférence.

D'Ottawa, le premier ministre Diefenbaker a annoncé la création d'un programme d'assistance économique à la Fédération des Antilles au cours des cinq prochaines années. Au total, la Fédération recevra 10 millions de dollars, une partie de cette somme devant couvrir les frais de construction d'un navire qui servira au cabotage dans les Caraïbes. En retour, la Fédération accorde des bourses d'étude à des Canadiens qui fréquentent la célèbre université de Kingston, à la Jamaïque.

Le Canada et l'Inde, annonce M. Fleming, vont négocier un traité de réciprocité en vue d'éviter la double taxation. Les discussions s'ouvriront à Ottawa en novembre.

Le Canada annonce qu'il révisera les modalités des accords commerciaux sous le régime des tarifs préférentiels intervenus avec l'Australie et la Fédération des Antilles.

Pour sa part, le Royaume-Uni invite les pays du Commonwealth à favoriser les échanges commerciaux des pays sous-développés de la communauté en supprimant ou en réduisant sensiblement les contingents et les autres barrières.

Il a de plus été annoncé que M. Fleming fera une tournée dans les pays asiatiques du Commonwealth après la conférence des Nations monétaires internationales qui s'ouvre à la Nouvelle-Delhi le 6 octobre.

Enfin, le Royaume-Uni a tenu à rassurer ses partenaires du Commonwealth qu'il s'ingéniera à éliminer les barrières commerciales de l'adhésion de la Grande-Bretagne à la zone européenne de libre-échange.

ONU: en approuvant une proposition américaine

L'Assemblée générale décide de renvoyer à l'an prochain l'examen du "cas Pékin"

Mais le vote et le ton du débat indiquent un net recul de l'appui aux Etats-Unis

NATIONS UNIES, N.-Y. — L'Assemblée générale des Nations Unies a approuvé hier une proposition des Etats-Unis tendant à reporter à l'année prochaine toute décision sur l'admission de la Chine communiste. Toutefois, la victoire de la thèse américaine n'a pas été cette fois aussi nette que l'année dernière: la proposition a en effet été approuvée par 44 voix contre 29 (il y eut neuf abstentions) alors que sur le même sujet, l'an dernier, le vote avait été de 48 contre 27 avec six abstentions.

Juste avant le vote sur la résolution présentée par la délégation américaine, l'Assemblée avait rejeté une proposition de la délégation indienne qui invitait l'organisme à se prononcer maintenant sur le fond de la question: cette tentative a été écartée par un vote de 40 à 29 avec douze abstentions. Si elle avait adopté la résolution de l'Inde, l'Assemblée aurait ainsi renversé une recommandation de son bureau de direction qui avait refusé d'inscrire la question de l'admission de Pékin à l'ordre du jour et avait conseillé à l'Assemblée de retarder d'un an tout débat sur ce problème.

Question "d'opportunité". Les pays du bloc communiste et la majorité des Etats du groupe afro-asiatique ont appuyé la résolution indienne et conséquemment voté contre la proposition des Etats-Unis. On a remarqué que plusieurs chefs de délégation qui ont an-

(Suite à la page 2)

POLITIQUE TARIFAIRE

Quels seront les effets immédiats?

par Clément BROWN

Il est difficile d'établir avec précision les effets immédiats de la politique tarifaire annoncée par le gouvernement canadien sur certains produits britanniques. Tout ce que l'on sait, pour le moment, c'est que les exportateurs de ces marchandises nous en vendent déjà pour \$150 millions et qu'on peut tabler sur une expansion des exportations britanniques dans ces domaines.

L'effet de la décision canadienne c'est d'assurer la Grande-Bretagne que les tarifs préférentiels déjà en vigueur sur les produits visés par la déclaration ne seront pas augmentés. C'est là un geste d'une extrême importance parce qu'il permet aux exportateurs du Royaume-Uni de planifier l'expansion de leurs ventes sur le marché canadien sans avoir à craindre, pour au moins trois années, des hausses de tarifs ayant pour effet de contrecarrer leurs ventes.

En ce qui concerne les tarifs GATT, dans ces matières, le Canada offre aussi au Royaume-Uni l'assurance que toute hausse des tarifs sur les items concernés devra être négociée, c'est-à-dire volontairement convenue par les deux parties.

Le Canada a été poussé à cette mesure par deux préoccupations fondamentales: la première, répondre avec générosité à la levée de certaines restrictions britanniques contre les importations en provenance de la zone du dollar; la seconde, continuer sa politique d'expansion des échanges canado-britanniques comme moyen de contrebalancer l'impact de notre balance défavorable des paiements aux Etats-Unis.

Si les Britanniques saisissent la chance qui leur est offerte, ils pourraient obtenir plus de dollars et, par conséquent, dégrader normalement augmenter leurs achats au Canada.

Voilà tout le sens de la déclaration canadienne. Et c'est d'ailleurs ce qu'ont souligné les deux principaux ministres britanniques à la conférence du Commonwealth: M. Amory et sir David Eccles.

M. Fleming a lui-même été spécifique sur les vues du gouvernement canadien. "Nous prenons, dit-il, ces mesures dans l'espoir que les exportateurs du Royaume-Uni, ainsi assurés d'un traitement de faveur sur le marché canadien, chercheront à y accroître leurs ventes".

(Suite à la page deux)

Elle le prie d'ordonner une enquête royale

S'il refuse, "le parti libéral ne restera pas silencieux"

QUEBEC, 24 — L'opposition libérale en bloc a demandé au lieutenant-gouverneur de la province d'ordonner une enquête sur le scandale du gaz naturel dans la province de Québec. Tous les députés libéraux provinciaux, — à l'exception de deux qui avaient préalablement donné leur approbation, — se sont rendus hier chez Son Excellence Onésime Gagnon pour réclamer, en vertu de la loi des commissions d'enquête, la constitution d'un tribunal qui jugera les accusations portées par le DEVOIR et fera la lumière sur toute l'affaire du gaz naturel, laquelle défraie la chronique depuis plus de trois mois dans notre province.

C'est en vertu de la Loi des commissions d'enquête que l'opposition a demandé au lieutenant-gouverneur d'ordonner une enquête royale sur le scandale du gaz naturel.

Le texte de la requête cite deux précédents: celui de 1891 alors que l'hon. A. R. Angers fit faire une enquête sur l'obtention des pots de vin par des amis du gouvernement d'Honoré Mercier; et celui de l'hon. D. C. Cameron, lieutenant-gouverneur du Manitoba, qui ordonna en 1915 une enquête sur des malversations qu'on reprochait au gouvernement de Sir Redmond Roblin.

L'opposition demande que l'enquête soit conduite par des juges soit de la Cour d'appel soit de la Cour supérieure et qu'ils soient tenus de faire rapport dans les six mois de leur nomination.

La requête, qui compose 14 pages, récite au long les faits qui ont été révélés par le DEVOIR dans le 13 juin 1958 sur les transactions entre l'Hydro-Québec et la Corporation de gaz naturel. Elle y ajoute les accusations portées par le chef libéral provincial, M. Lesage, ainsi que les questions restées sans réponses, qu'il a posées au premier ministre Duplessis ou à l'Hydro-Québec.

Questions, accusations

Le parti libéral voudrait savoir, entre autres choses, à quelle date la première option fut accordée par l'Hydro-Québec et à qui; les prix et conditions de cette option; à quelles dates les ministres de l'Union nationale dont les noms ont été révélés au public ont consenti à acheter des actions de la Corporation de gaz naturel.

La requête accuse le procureur général du Québec, M. Duplessis, de ne pas avoir pris toutes les mesures voulues pour s'assurer que certaines opérations de la Corporation étaient conformes à la loi.

On y accuse à plus d'une reprise M. Edouard Asselin, leader du gouvernement au Conseil législatif, de jouer un rôle de premier plan dans la Corporation de gaz naturel alors qu'il est le principal conseiller en loi du gouvernement et qu'il s'est chargé de piloter au Conseil législatif des lois favorisant la Corporation.

La requête dit que les contribuables ont été insuffisamment informés sur les détails des transactions; que le prix de vente, selon l'Hydro-Québec, a été de \$37 millions, alors qu'un prospectus officiel parle de \$39 millions.

Un principe faux

Le paragraphe 28 de la requête est particulièrement important. Il se lit comme suit: "L'honorable Edouard Asselin et les membres du Conseil exécutif, les honorables Onésime Gagnon, Antonio Talbot, Paul Dozois, John-S. Bourque, Daniel Johnson, Jacques Miquelon, Arthur Leclerc, Antonio Barrette, tous actionnaires de la (Corporation de gaz naturel), et le Procureur général et le premier ministre de la province de Québec, l'honorable Maurice-L. Duplessis tentent de faire sanctionner le principe que des ministres et fonctionnaires peuvent, légalement et impunément, avoir des intérêts dans des entreprises qui sont, comme la Québec Natural Gas Corporation (en français la Corporation de gaz naturel du Québec), des sociétés privées d'intérêt public et, comme telles, soumises au contrôle et à la surveillance du Conseil exécutif et des organismes administratifs qui en dépendent".

La requête déclare que l'intérêt public demande que la lumière soit faite dans toute cette

(Suite à la page 2)

LA REQUÊTE

Les lecteurs trouveront en page six le texte intégral de la requête que l'opposition libérale a présentée au lieutenant-gouverneur du Québec lui demandant d'ordonner une enquête royale sur le scandale du gaz naturel.

ration de gaz naturel), et le Procureur général et le premier ministre de la province de Québec, l'honorable Maurice-L. Duplessis tentent de faire sanctionner le principe que des ministres et fonctionnaires peuvent, légalement et impunément, avoir des intérêts dans des entreprises qui sont, comme la Québec Natural Gas Corporation (en français la Corporation de gaz naturel du Québec), des sociétés privées d'intérêt public et, comme telles, soumises au contrôle et à la surveillance du Conseil exécutif et des organismes administratifs qui en dépendent".

La requête déclare que l'intérêt public demande que la lumière soit faite dans toute cette

(Suite à la page 2)

Labelle et Roberval

C'est décidé: aucun candidat libéral

QUEBEC, 24 — Le parti libéral provincial ne présentera pas de candidats dans les comtés de Roberval et de Labelle, où le gouvernement de l'Union nationale a annoncé des élections pour le 15 octobre.

La manœuvre de l'Union nationale est connue de fil bleu", a dit le chef libéral provincial, M. Jean Lesage, en annonçant la décision de son parti au cours d'une conférence de presse.

Les deux élections partielles ont été rendues nécessaires par la démission, pour cause de santé, de M. Albiny Paquette, ministre de la santé, et de M. Paul Spence, député de Roberval.

M. Lesage a dit que M. Duplessis prend ce moyen pour tenter d'escamoter une absolue du peuple québécois à la suite des événements des derniers mois.

COUSU DE FIL... BLEU

Le parti libéral ferait le jeu de l'Union nationale s'il présentait des candidats dans Labelle et Roberval, a dit M. Lesage. Le manœuvre Duplessiste est connue de fil bleu. Il a dit que ses conseillers avaient consulté les militants libéraux et des notables dans les deux comtés. La question fut soumise au caucus des députés libéraux de l'Assemblée législative et à une réunion de la Fédération libérale provinciale. "Nous avons sollicité l'avis de nombreux citoyens indépendants en politique et nous avons bénéficié du résultat d'enquêtes sérieuses faites

(Suite à la page 2)

Camillien Houde en campagne (I)

Trente ans de lutttes politiques ardentes

par Pierre VIGEANT

Pendant une trentaine d'années, Camillien Houde aura été un politicien professionnel. De sa première élection en 1923 jusqu'à sa retraite en 1954, il aura été constamment en campagne, livrant des lutttes électorales sur tous les fronts. Pendant ces trente années, il a presque constamment été représentant du peuple — à l'Hôtel de Ville, à l'Assemblée législative de Québec et même au Parlement fédéral. Quand il n'exerçait pas de fonction publique, il se préparait à une prochaine élection. Avant son entrée en politique active, il avait été gérant de banque et agent d'assurance, ce qui n'était pas si mal quand on sait qu'il venait d'une famille peu fortunée et qu'il n'avait pas poussé ses études très loin.

Au moment de sa mort, les gens le considéraient comme une sorte de maire extraordinaire. Il avait été fait de maire de Montréal pendant 18 ans. Les journaux de langue anglaise lui avaient décerné le titre de "Monsieur Montréal". S'il est vrai qu'il a connu la plupart de ses succès sur le

plan municipal, c'est pourtant en politique provinciale qu'il avait débuté et c'est à Québec qu'il a failli jouer un rôle historique. Au temps de ses plus belles lutttes, on le désignait comme le "Pit gars de Sainte-Marie" et pour la plupart de ceux qui l'ont connu il demeurera tout simplement "Camillien".

Nommé par l'orateur

Elu député en 1923 dans la circonscription de Sainte-Marie, il se fit vite remarquer par la vigueur de ses critiques contre l'administration libérale Taschereau. Il atteignit à la notoriété lorsqu'il traita le premier ministre de menteur public et se fit "nommer" par l'orateur. Les expulsions de la Chambre n'étaient pas alors communes comme aujourd'hui et celle de Camillien Houde causa toute une sensation à travers la province.

A l'élection générale de 1927, les libéraux qui avaient déjà appris à le craindre lui livrèrent une luttte implacable et réussirent à le battre. Il sem-

blait destiné à rentrer dans l'obscurité. On ne connaissait pas alors sa redoutable puissance de rebondissement. Il contesta l'élection de son adversaire libéral et réussit à la faire annuler par les tribunaux au cours d'un procès sensationnel.

En attendant une élection partielle dans Sainte-Marie, Camillien Houde était disponible lorsque survint l'élection municipale de 1928. A la surprise générale, il posa sa candidature contre Médéric Martin, un démagogue au profil de sénateur romain, qui avait dominé la scène montrealaise pendant une longue période et l'emporta. Camillien Houde devint du coup un personnage considérable.

Réélu triomphalement dans Sainte-Marie quelques mois plus tard, il se faisait choisir en 1929 comme chef du parti conservateur provincial et entreprenait vigoureusement de renverser le tout-puissant régime Taschereau. Toutes les fois que le gouvernement devait tenir une élection partielle, Camillien Houde se lançait vigoureusement dans la bataille. Les suc-

cès furent partagés, mais le nouveau chef réussit à faire battre un ministre, Gordon Scott, dans Huntingdon et à semer la crainte chez les ministériels.

Camillien Houde balaya la ville de Montréal à l'élection municipale de 1930 en faisant élire une majorité de ses candidats à l'échevinage. C'était la première fois qu'un groupe mené par un conservateur s'empara de l'Hôtel de Ville de Montréal et c'est alors que l'on parla du parti houstiste.

Candidat dans deux comtés

Il ne restait plus qu'à s'emparer de l'Assemblée législative de Québec. Camillien Houde ne négligea rien pour préparer la victoire. Il multiplia les assemblées à travers la province qu'il parcourut d'un bout à l'autre. Il fit le procès de l'administration Taschereau en promettant des réformes, dont le premier point était la suppression de la loi sur le mariage. Pour frapper les imaginations, il posa sa candidature à la fois dans la circonscription de Saint-

te-Marie et dans celle de Saint-Jacques à l'instar de Bourassa, de Gouin et d'autres grands hommes du passé.

La campagne électorale de 1931 fut quelque chose d'épique, mais les libéraux eurent un surcôt d'énergie et l'emportèrent sur toute la ligne. Camillien Houde fut battu dans Sainte-Marie comme dans Saint-Jacques et il n'y eut qu'une dizaine de députés conservateurs élus.

Mauheur aux vaincus! Nombre de gens qui avaient vu en Camillien Houde une sorte de libérateur lui retirèrent leur confiance. Il fut défait à la mairie de Montréal en 1932 par l'ancien secrétaire d'Etat libéral Fernand Rinfret. Il se vit en butte aux critiques de chefs de file conservateurs à commencer par M. Duplessis et décida d'abandonner la direction du parti. Il paraissait définitivement écarté.

Il devait cependant réussir un retour à la mairie de Montréal en 1934. L'Union nationale victorieuse le fit battre par M.

(Suite à la page 2)

Trente ans de luttes...

(Suite de la première page)

Adhémar Raynault en 1936, mais il réussit un second retour en dépit de l'opposition de M. Duplessis en 1938. C'est cette même année-là qu'il risque sa première incursion dans le domaine fédéral en posant sa candidature dans Saint-Henri. Il fallut mobiliser tout le bon et l'arrière-ban du parti libéral pour le battre dans cette campagne qui porta sur la politique d'annexion du gouvernement King. L'année suivante, il se fit élire comme député indépendant de Sainte-Marie à l'Assemblée législative de Québec.

Les terroristes...

(Suite de la page 3)

bole des forces libres du général de Gaulle.

On a appris dans les cercles militaires français que le premier signe de désunion parmi les hommes d'Armourouch s'est manifesté en juin, après l'accession de de Gaulle au poste de président du conseil.

On estime qu'Armourouch commande à environ 4,000 à 5,000 hommes.

Egorgés et torturés

Un communiqué français publié hier soir dit que des notes attachées sur les cadavres, prouvent qu'ils ont été assassinés par leurs anciens camarades pour avoir menacé d'abandonner la rébellion. Tous appartenaient à une unité rebelle commandée par un "colonel" Armourouch, disent les Français.

Un médecin rebelle rallié a conduit les troupes françaises sur les lieux. Il s'agit d'un ravin dans les montagnes de la Kabylie, à environ 100 milles à l'est d'Alger, précise le communiqué. Quelque 4,000 soldats rebelles dans la région se sont retirés quand les troupes françaises se sont approchées.

Les soldats français précisent que la plupart des victimes avaient la gorge tranchée et que plusieurs avaient été torturés avant d'être abattus, la plupart la semaine dernière.

Progrès du "oui" en Algérie

Cette révélation ainsi que la terreur croissante vont provoquer un double résultat : action chez les populations algériennes. D'une part, la terreur ou vivent les Musulmans s'en trouvent malheureusement renforcée mais d'autre part, le pourcentage de la population sympathique au FLN ne cesse de diminuer. L'absence d'observateurs impartiaux, si une consultation pouvait se faire dans un climat sain, sans terreur ni violence, aujourd'hui, une majorité des Musulmans algériens répondrait "oui" à la constitution proposée. En dépit des menaces et des exactions du FLN, on considère qu'un fort pourcentage des Musulmans se rendront au bureau de vote à partir de vendredi, notamment dans les villes. C'est principalement en raison du prestige et de la confiance que commande le général de Gaulle que les Musulmans se prononceraient, indique-t-on : nombre de nationalistes modérés croient qu'après le référendum, de Gaulle accordera une large mesure d'autonomie interne à l'Algérie.

MAISON A VENDRE

Laval-sur-le-Lac, maison style colonial prix raisonnable.

Très attrayante maison de 11 pièces habitables à l'année avec place privée sur le lac des Deux-Montagnes, tout confort, foyer de pierre naturelle, fenêtres panoramiques, système de chauffage à l'huile, approximativement \$20,000 plus de pelouse avec halo complète et fleurs. — RI. 7-2429.

L'Extension de l'enseignement de l'Université de Montréal

annonce la réouverture des

COURS DU SOIR

en langues modernes :

FRANÇAIS pour les étrangers
ANGLAIS pratique, écrit et parlé
ESPAGNOL, ITALIEN et ALLEMAND

dans la semaine du 29 septembre

Prospectus et renseignements sur demande
Extension de l'enseignement,
Université de Montréal,

C. P. 6128 — Montréal 3. Tél. RE. 3-9243 - RE. 3-9452

L'économie d'une petite voiture,

le confort d'une grande!

PANHARD

PLUS DE SECURITE, PLUS D'ESPACE, PLUS DE TECHNIQUE ET DE STYLÉ OU AUCUNE AUTRE VOITURE DE MEME CATEGORIE.



6 PERSONNES
48 MILES AU GALLON
52 C.V.

TRACTION AVANT

MOTEUR A REFRIGERATION PAR AIR

Distributeurs exclusifs pour

PANHARD et CITROEN

UTO-FRANCE Ltée

7670 Blvd. Décarie (En face de Ruby Foo's)

4964 ch. de la Reine Marie RE. 9-2758 - RE. 1-2778

PIECES • ENTRETIEN • MECANICIENS SPECIALISES

L'Opposition...

(Suite de la première page)

affaire et conclut en demandant au lieutenant-gouverneur de "nommer incessamment trois commissaires choisis parmi les membres de la Cour du banc de la reine ou de la Cour supérieure de la province de Québec, ou des deux Cours, pour enquêter sur tous les faits... et en général sur la vente du réseau de gaz de l'Hydro-Québec à la Corporation de gaz naturel du Québec et les faits qui ont entouré cette vente".

Est-il obligé ?

On a demandé au chef du parti libéral si le lieutenant-gouverneur en son conseil était "obligé" d'accorder l'enquête royale demandée. M. Lesage a répondu non, mais il a dit que si le lieutenant-gouverneur en conseil ne bouge pas "les libéraux ne resteront pas silencieux".

C'est la deuxième fois que la chose se produit dans le Québec.

Le chef libéral provincial avait demandé une entrevue à M. Gagnon la semaine dernière. Elle lui fut accordée immédiatement.

M. Lesage a dit que c'est le droit du premier ministre de choisir qui il veut pour mener cette enquête.

"Si le gouvernement refuse, y a-t-il des moyens de lui forcer la main", a demandé un autre reporter.

"Seulement par des élections générales et c'est alors le parti libéral qui fera l'enquête qui s'impose sur cette affaire du gaz naturel", a répondu M. Lesage.

M. Lesage a dit que M. Gagnon a déclaré qu'il soumettrait la requête au lieutenant-gouverneur en conseil.

Un représentant de la radio a demandé à Me Jean-Marie Nadeau où se trouvait le texte de la première option consentie par l'Hydro-Québec. L'avocat libéral, qui accompagnait M. Lesage, a déclaré que l'Hydro en a certainement une copie et que la Securities Exchange Commission, de Washington, doit certainement en avoir une. "Nous en sommes rendus à nous renseigner à Washington sur nos propres affaires", a dit Me Nadeau.

C'est décidé...

(Suite de la première page)

dans les diverses parties de la province", dit M. Lapalme.

Il croit que l'opinion de la population de la province, dans les circonstances, est à l'effet que le parti libéral provincial s'abstienne de contester ces élections décriées "dans un effort désespéré pour tenter de renflouer un régime discrédité du boursier dans lequel une administration scandaleuse l'a irrémédiablement plongé".

Seules des élections générales, dit-il, apporteront les changements.

L'Assemblée...

(Suite de la première page)

noncé qu'ils appuieraient la thèse américaine, ont cependant insisté sur le fait que leur vote ne constituait pas un jugement sur le fond de la question; ils voulaient simplement manifester, ont-ils dit, leur conviction que l'inscription à l'ordre du jour de la présente session de la "question chinoise" était inopportune.

Ce fut notamment le cas du ministre des affaires étrangères du Canada, M. Sidney Smith, qui a lié le problème de l'admission de la Chine communiste à la crise actuelle dans le détroit de Formose et a déclaré que les événements dans cette partie du monde ne créaient pas un climat propice à la discussion de l'admission de Pékin. Cela permet de supposer que, résolu cette crise, le gouvernement d'Ottawa pourrait être amené à favoriser sous certaines conditions, l'entrée de Pékin aux Nations Unies.

Certains observateurs ont souligné qu'en 1954, sur cette question, la thèse américaine avait obtenu l'appui de 71% des membres de l'Assemblée générale contre 59% l'an dernier et seulement 54% cette fois. Entre temps, il est vrai, le nombre des Etats membres s'est considérablement accru : l'Assemblée générale compte 21 membres de plus qu'en 1954 dont quatre du bloc communiste et six du groupe afro-asiatique. On a aussi considéré comme significatif le fait que cette année, dans le débat sur l'inscription de la question chinoise à l'ordre du jour, les chefs de trois délégations seulement : Gde-Bretagne, Canada et Nlle-Zélande ont parlé en faveur de la thèse américaine tandis que, de l'autre côté, une foule d'orateurs des pays communistes et neutres ont pris le parti de Pékin, dénonçant le régime de Taipei et blâmant le comportement des Etats-Unis. Le porte-parole de l'Inde a dit que le refus d'admettre Pékin à l'ONU était un des principaux facteurs de tension en Extrême-Orient.

ments radicaux que la population réclame; seules elles libéreront la province du régime despotique, hypocrite et corrompu de l'Union nationale; seules elles permettront au parti libéral de faire le nettoyage qui s'impose.

"Monsieur Duplessis a peur, dit M. Lesage, d'accorder l'enquête royale que nous avons demandée dans l'affaire de la Corporation du gaz naturel du Québec, peur des révélations que nous ferons en temps opportun sur tous les scandales de son administration, peur que la lumière se fasse sur les dessous de son régime, surtout peur de la tenue d'élections générales.

C'est pour masquer cette peur que le chef de l'Union nationale recourt à un stratagème qui ne trompe personne : créer une diversion, jeter la confusion dans les esprits, au moyen d'élections complémentaires faites sur mesure.

Adams aurait...

(Suite de la première page)

en annonçant à la télévision sa démission comme chef du secrétariat de la Maison blanche, avait affirmé qu'il n'avait "rien fait de mal".

M. Butler a décrit M. Adams comme "un homme à qui le président avait confié une grande autorité, et en qui il avait mis beaucoup de confiance personnelle mais qui n'a pas su vivre suivant les règles de conduite dont lui-même, ainsi que le président, s'étaient faits les propagandistes pour tous les hommes publics, du plus humble au plus en vue".

De son côté, le président du parti républicain, M. Meade Alcorn, a dit, plus tôt hier, que Adams était un homme sans tâche qui s'est volontairement sacrifié aux injustes attaques politiques dirigées contre lui.

La démission d'Adams est l'aboutissement d'une violente campagne politique menée à la suite de son acceptation de caudex de la part de l'industriel bostonnais Bernard Goldfine.

D'autre part, les spéculations vont bon train à Washington où l'on croit que le président Eisenhower se hâtera de nommer un remplaçant à Adams. L'un des noms qui reviennent le plus souvent est celui du général Alfred M. Gruenther, ancien adjoint militaire du président Eisenhower et actuellement président de la Croix Rouge américaine.

L'inquiétude...

(Suite de la première page)

rapport, mais tient à donner l'assurance que ces derniers seront toujours protégés sur le marché britannique. D'autre part, il affirme qu'avant de prendre des décisions précises, le Royaume-Uni continuera de consulter les pays du Commonwealth comme il l'a fait jusqu'ici.

En fait, dit-il, pour ce qui regarde la nature des exportations agricoles du Commonwealth et de l'Europe, la diversité des saisons et même des productions est telle que les difficultés ne pourraient survenir que dans ces domaines limités et précis.

Haute récompense

QUEBEC — L'Association du

tourisme canadien a attribué sa plus haute récompense à l'Office du tourisme de Saint-Jean, N.B., en raison de sa magnifique campagne pour attirer les touristes dans sa région. La plaque Arthur B. Smith a été remise à l'Office du tourisme de Saint-Jean lors du congrès de l'Association qui a lieu à Québec. Le concours s'adressait à tous les organismes touristiques du Canada dans le but d'encourager la coopération en vue du tourisme.

Quels seront...

(Suite de la première page)

Le ministre a ajouté que cette décision n'est discriminatoire pour personne puisque les tarifs ne sont modifiés ni à la hausse ni à la baisse (ce qui est interdit par GATT) mais accordent une certaine permanence aux tarifs préférentiels dont jouissent déjà un certain nombre de produits britanniques. Si nous réussissons, dit-il, à augmenter le commerce intra-Commonwealth, nous réussirons sans doute en même temps à amorcer une expansion des échanges entre toutes les nations.

Les produits visés par la déclaration s'ajoutent à une liste déjà impressionnante, déposée à GATT. Sont maintenant assurés de tarifs stables les véhicules automobiles ou pièces de ces véhicules; les avions, moteurs d'avions ou pièces de ces appareils; les moteurs diesel et leurs pièces; les métiers à tisser, les presses d'imprimerie, les tracteurs et pièces de tracteurs, les faïences et vitres, le fil de fer, les livres, etc.

Le Canada, il faut le répéter, n'abaisse pas les tarifs sur ces items. Il ne fait que prolonger leur existence en vertu de GATT et donner ainsi l'assurance à la Grande-Bretagne qu'elle ne sera pas inquiétée à leur sujet tant et aussi longtemps que les deux pays ne les auront pas modifiés de leur plein gré.

Blâme à Faubus

L'association générale des étudiants de l'Université de Montréal a adopté, lundi soir dernier, une motion de blâme à l'égard du gouverneur de l'Etat de l'Arkansas. Les étudiants reprochent vivement à M. Faubus son attitude à l'égard de l'intégration scolaire des Noirs, dans cet Etat.

Ottawa protestera auprès...

(Suite de la première page)

ne pas "trop" exporter de ces deux produits afin de protéger les industries américaines concernées. M. Churchill a refusé de commenter la possibilité de représailles de la part de notre pays. Il n'a pas voulu non plus s'engager, dans un sens ou dans l'autre, en commentant une rumeur voulant que notre pays ait donné au Royaume-Uni l'assurance que la nouvelle loi canadienne contre le dumping ne visait pas les produits britanniques mais certains produits américains.

Tout ce que l'en salue, dit-il, je l'ai lu dans les journaux. Sur ce sujet, il a, avec souplesse, éludé tous les traquenards que lui tendaient copieusement les journalistes présents à la conférence de presse.

Timides...

LISEZ la brochure "SUCCE" de L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE PRATIQUE

Pourquoi continuer d'endurer indéfiniment un complexe d'infériorité pénible, l'isolement, l'inquiétude, alors que vous pouvez, mieux que d'autres, acquérir confiance en vous, assurance, autorité et réaliser vos projets d'affaires et même d'amour.

LISEZ la brochure "SUCCE" vous comprendrez alors de quoi vous êtes capable et ce que vous devez faire pour vous débarrasser de ces complexes.

La brochure "SUCCE" vous ouvre une vie nouvelle, demandez-la aujourd'hui à

L'INSTITUT DE PSYCHOLOGIE PRATIQUE.

4232, rue de La Roche — Montréal 34.

Veillez me faire parvenir la brochure "SUCCE", ci-joint timbres de 25c. pour frais d'envoi.

NOM AGE

ADRESSE

COURS de VENTE SPÉCIALISÉE

MESDAMES & MESSIEURS:
ASSUREZ-VOUS
UN AVENIR
dans la
VENTE
1er COURS
18 octobre 2h. 30

Pour renseignements et prospectus, s'adresser au Secrétariat, I.A. 2-8371 ou à MM. Maurice-L. Faucher, (C.I. 3-3298), M. Ulysse Boucher (RA. 2-14323).

Association Professionnelle Catholique des Voyageurs de Commerce du Canada.

Les cours (14e année) seront donnés à la salle de l'Ecole secondaire St-Stanislas, 1200 est, rue Laurier, Montréal, P.Q.

pour VOYAGEURS DE COMMERCE, PROPAGANDISTES, AGENTS D'ASSURANCES et tous ceux qui se destinent à la vente par sollicitation.

13 PROFESSEURS EXPERIMENTES

7 praticiens de la vente par sollicitation et 6 spécialistes en développement de la personnalité, psychologie, marketing, droit commercial, économie politique, publicité, analyse des états financiers, crédit et recouvrement.

COURS DE 2 ans, 88 heures (octobre à mai) le samedi après-midi, en collaboration avec la Faculté de Commerce de l'Université Laval qui décerne les diplômes. 1ère année : \$60., 2e année : \$40.

SPECIAL EATON BEAUX PALETOTS

Laine et cachemire

- Reconnus pour leur luxe et leur durée
- Tissés en Grande-Bretagne
- Confectionnés au Canada
- A prix spécial chez EATON

Ordinairement 85.00

PRIX SPECIAL EATON **58.00**

Du luxe à peu de frais !... voilà ce que vous obtiendrez en faisant l'acquisition d'un de ces paletots de très belle qualité, laine et cachemire! Grâce à un achat spécial Eaton, ils vous sont offerts à prix d'abaisses! La laine d'agneau anglaise qui entre dans la composition du tissu, rend celui-ci chaud et durable, tandis que le cachemire le fait doux, souple, lustré. Ces paletots de coupe étudiée et de confection soignée, produit d'un tailleur canadien réputé, sont assez légers pour maintenant et assez chauds pour la saison plus froide. Modèle droit, manches tailleur, poches appliquées ou biais. Certains détails sont finis main.

TEINTES DE LA SAISON: gris mi-foncé, marine et gris-bleu.

TOUTES TAILLES: courte, 36 à 42; courante, 36 à 46; grande, 37 à 46.

CONDITIONS DU PLAN BUDGETAIRE EATON
10% COMPTANT — 10 mensualités de 5.64
frais d'administration compris.
Taxe de vente payable à l'achat

T. EATON CO. LIMITEE
OF MONTREAL

LIBAN: PORTEUR DES ESPOIRS DE TOUT LE PAYS

Chehab, chef de l'Etat, promet d'oeuvrer pour le retour de la prospérité et de l'harmonie et le départ des Américains

BEYROUTH. — Le général Fouad Chehab, commandant en chef des forces armées libanaises, a prêté le serment d'office hier, comme nouveau président de la République du Liban alors que la plupart des milieux du pays entretenaient l'espoir qu'il saurait mettre un terme à la guerre civile qui ravage le pays depuis plus de quatre mois et ramener progressivement l'harmonie et la prospérité. Le nouveau président aura à prendre dès les jours prochains une décision délicate et lourde d'implications politiques: le choix d'un chef de gouvernement, qui remplacera M. Sami Solh.

Après la cérémonie de la prestation du serment, le nouveau chef de l'Etat a prononcé une brève allocution devant l'Assemblée nationale. Il a notamment promis de tout mettre en oeuvre pour assurer un prompt départ des troupes américaines qui se trouvent dans le pays depuis le 15 juillet, et de renforcer "dans toute la mesure du possible" les relations du Liban avec les autres Etats arabes.

Le Noir Wilson rencontrera le gouverneur Folsom

Jimmy Wilson, le Noir dont la condamnation à mort pour un vol de \$195 a soulevé de nombreuses protestations à travers le monde, rencontrera le gouverneur de l'Alabama, M. James E. Folsom. Celui-ci, sous les soins du médecin pour une maladie bénigne, a ordonné que M. Wilson soit amené à la prison Attmore à sa chambre d'hôpital. M. Folsom a posé ce geste après avoir conféré avec son conseiller légal, M. E. C. Boswell. Les observateurs croient que le gouverneur commuiera la sentence de Wilson, lui évitant ainsi la chaise électrique où il doit monter le 24 octobre. On ignore encore quand se fera la rencontre entre les deux hommes.

Après la cérémonie de la prestation du serment, le nouveau chef de l'Etat a prononcé une brève allocution devant l'Assemblée nationale. Il a notamment promis de tout mettre en oeuvre pour assurer un prompt départ des troupes américaines qui se trouvent dans le pays depuis le 15 juillet, et de renforcer "dans toute la mesure du possible" les relations du Liban avec les autres Etats arabes.

D'autre part, M. Chehab a promis de désarmer toutes les factions, de rendre sa vigueur à l'économie libanaise et de relever le niveau de vie des masses, fortement compromises par quatre mois de grèves sporadiques, de sabotages, etc., événements qui ont notamment provoqué une chute de plus de moitié dans le commerce extérieur du pays.

C'est le 31 juillet dernier que le général Chehab avait été élu chef de l'Etat pour succéder à M. Camille Chamoun, vigoureusement pro-occidental et à cause de cela, cible des rebelles qui réclamaient de Beyrouth la neutralité entre l'Est et l'Ouest, le renforcement des liens avec le monde arabe et exigeaient la démission de Chamoun, accusé de vouloir "s'imposer" au pays pour un second mandat. Hier, avant la cérémonie, Chamoun et Chehab ont eu un entretien après lequel l'ancien président est parti à la montagne pour prendre quelques semaines de repos.

Appel à la réconciliation

Il semble que M. Chehab choisira comme premier ministre, Rachid Karami, ancien chef du gouvernement et qui fut le leader de la rébellion dans la région de Tripoli. Déjà, les observateurs croient que Karami se heurtera à l'opposition vio-

lente des éléments chrétiens de droite, ceux du parti "phalangiste" notamment et que cela pourrait provoquer un renouveau de violence.

Le général Chehab paraissait impressionné et nerveux au cours de la cérémonie d'hier: sa voix tremblait pendant son allocution aux députés. Ceux-ci l'ont longuement acclamé cependant que les partisans du nouveau président manifestaient bruyamment leur satisfaction dans les rues de la capitale. Des affiches invitant les Libanais à mettre bas les armes et à s'unir ont fait leur apparition dans les rues des principales villes du pays ce pendant que la radio d'Etat faisait entendre des airs patriotiques, appelant tous les citoyens à la réconciliation et saluant le "grand jour" comme l'aube d'une ère nouvelle et heureuse pour le Liban.

Le sénateur Nicol meurt à 82 ans

Il s'était converti au catholicisme, il y a un mois.

Sherbrooke. — Le sénateur Jacob Nicol, avocat, politicien, propriétaire de journaux et millionnaire, est mort hier à l'hôpital de Sherbrooke à l'âge de 82 ans. Il y a deux mois, il s'était cassé la clavicule en tombant dans l'escalier de sa maison de Sherbrooke. Sa femme, née Emilie Couture, de Sherbrooke, lui survit. Elle est depuis 5 ans dans un hôpital d'invalides. Ils n'avaient pas d'enfants, ce qu'ils regrettaient tous deux. Les obsèques auront lieu vendredi matin, à 10 heures, en la cathédrale Saint-Michel de Sherbrooke.

Né protestant, il s'était converti au catholicisme il y a un mois. Il était né à Roxton Pond, dans le Québec, village de 400 habitants. Il s'inscrivit au Barreau en 1904 et fut nommé procureur de la Couronne à Sherbrooke.

En 1910, il fonda la Tribune, de Sherbrooke, pour soutenir la cause du parti libéral. Bientôt, il lança le Soleil et l'Ensemble. Journal à Québec et le Nouvelliste à Trois-Rivières.

Il fut nommé en 1921 au conseil législatif de Québec. En 1944, il était nommé sénateur à Ottawa.

Il n'aimait pas beaucoup parler de lui. Il y a dix ans, il déclarait quelquefois qu'il voulait faire sa biographie en déclarant: "La meilleure biographie d'un homme ne donne que sa date de naissance, sa date de mariage et celle de sa mort".

Il était né en 1876, il s'était marié en 1909 et il est mort hier.

M. Léon Mayrand, nommé en Italie

OTTAWA. — Le ministère des Affaires extérieures a annoncé hier, la nomination de M. Léon Mayrand au poste d'ambassadeur en Italie. M. Mayrand représentait le Canada en Espagne. Le ministère a annoncé également que M. Sydney Pierce, haut commissaire adjoint au Royaume-Uni, devient ambassadeur en Belgique et ministre au Luxembourg.

M. Pierce succède à M. Charles-Pierre Hébert qui a été nommé récemment ambassadeur en Hollande. Quant à M. Mayrand, il succède à M. Pierre Dupuy qui est devenu représentant du Canada en France.

Aux... QUATRE COINS du monde...

Commonwealth: le Canada n'augmentera pas les tarifs sur certains produits industriels britanniques

MONTREAL. — Le gouvernement canadien s'est engagé hier à ne pas augmenter les tarifs douaniers sur les importations de certains produits britanniques. Il s'agit principalement d'automobiles, de parties d'avions, etc., d'une valeur moyenne de \$150 millions par année. C'est en reconnaissance de la décision de Londres de réduire les tarifs sur certains produits canadiens que le Canada a décidé de poser ce geste, a annoncé hier le ministre des finances du gouvernement d'Ottawa, M. Fleming. Il a également déclaré que le Canada avait convenu avec l'Australie, l'Indonésie, la Fédération des Caraïbes (Antilles britanniques) d'une part, et la Fédération des Indes du Sud (Inde) d'autre part, de réviser les accords existant sur les questions de tarifs douaniers en vue de stimuler les échanges. Ces négociations devraient conduire à l'abaissement de part et d'autre des tarifs existant sur plusieurs catégories de produits, dans la perspective du système de préférence impériale.

Indonésie: le gouvernement retarde d'une année la tenue des élections générales

DIJAKART. — Le premier ministre Djarda Kartawidjaja a annoncé lundi soir que les élections générales prévues pour septembre prochain seront retardées d'au moins un an. Selon certains milieux diplomatiques occidentaux, cette mesure est dirigée principalement contre le parti communiste dont la popularité va croissant et qui comptait arriver au moins en deuxième place lors des élections générales. Les communistes affirmaient sur la foi des résultats obtenus à Java l'an dernier, qu'ils remportaient au moins 25% des suffrages sur la base du pays entier; certains observateurs croyaient même qu'ils pourraient obtenir un pourcentage de 30%. Tout indique que le gouvernement alarmé devant les perspectives d'un triomphe communiste en septembre 1959 a voulu retarder la consultation populaire dans l'espoir que l'amélioration de la situation politique et des conditions économiques d'ici 1960 aura réduit les chances des communistes.

Liban: Chehab échouera s'il se montre tolérant envers les rebelles, soutient Sami Solh

STAMBOUL, Turquie. — L'ancien premier ministre du Liban, M. Sami Solh, a déclaré hier que le nouveau président libanais, le général Fouad Chehab, éprouvera des difficultés s'il se montre trop tolérant envers les rebelles. Solh est arrivé en Turquie samedi après s'être enfui de Beyrouth. Il a laissé en travers, Solh a accusé Chehab d'avoir fait preuve d'indulgence envers les rebelles durant la révolte libanaise. Chehab était alors le chef d'état-major de l'armée. "Il a laissé aller les choses", il voulait trouver une solution de compromis. Je crois que s'il conserve la même attitude, ce sera malheureux pour le Liban. Mais s'il change de tactique et exige énergiquement le respect de la loi, il réussira peut-être", a dit Solh. Solh affirme avoir quitté Beyrouth brutalement parce qu'il ne voulait pas remettre sa démission à Chehab et non pas parce qu'il craignait pour sa vie. On lui a demandé s'il avait l'intention de revenir plus tard sur la scène politique au Liban. Il a répondu: "Je suis député de Beyrouth. J'ai des fonctions à remplir. Mais tant que la sécurité n'existera pas, nous ne pourrions exercer ces fonctions. Quand l'ordre sera rétabli, nous recommencerons à nous acquitter de nos devoirs".

Cuba: le pays votera le 3 novembre dans un climat tendu et sous la menace des rebelles

LA HAVANE. — La République de Cuba connaîtra probablement le 3 novembre la consultation populaire la plus mouvementée de son histoire. Ce jour-là en effet, les citoyens seront appelés à élire un nouveau président parmi quatre candidats dont l'un est soutenu par le président sortant Fulgencio Batista. Celui-ci a affirmé que les élections se tiendraient au jour prévu mais le chef des rebelles, Fidel Castro, a riposté qu'il n'y aura pas d'élections et que les rebelles sauront bien empêcher la tenue d'une consultation "truquée". Les candidats des groupes de l'opposition ne partagent pas les vues de Castro mais indiquent que l'élection se déroulera dans des conditions pas précisément favorables à un vote libre. La suspension des droits constitutionnels est toujours en vigueur et — si elle n'est pas reconduite — les candidats ne pourront vraiment faire campagne à fond que pendant les deux derniers jours avant l'élection. Cependant, les divers candidats jouissent d'une grande mesure de liberté d'action. Batista se dit convaincu que "son candidat", le premier ministre Rivero Agüero, sera élu.

E.-U.: les "gouverneurs des Etats du sud" s'inquiètent des conséquences possibles de la crise autour de l'intégration raciale

LITTLE ROCK, Ark. — Tandis que des jeunes gens de la Virginie et de l'Arkansas commencent à jouer un rôle actif dans la crise de "l'intégration", le gouverneur de la Floride, M. Leroy Collins, déclarait à une conférence des gouverneurs du Sud que la division pourrait conduire à une catastrophe nationale. Des émissaires des gouvernements de Norfolk et de Charlottesville, Virginie, ont signé des pétitions réclamant la réouverture des écoles publiques. Cependant, huit Noirs ont réintégré l'école secondaire de Van Buren, Ark., et trois autres sont retournés à une école voisine, ce qui a donné lieu à des manifestations sans gravité. Ces élèves s'étaient absents depuis environ deux semaines à cause d'un boycott temporaire de la part des élèves blancs. A Little Rock, quelque 200 adolescents ont manifesté devant la résidence du gouverneur en réclamant "l'intégration". Le gouverneur Orval Faubus, qui a fermé les quatre écoles secondaires de Little Rock, était toutefois absent, parce qu'il assiste à la conférence des gouverneurs du Sud à Lexington, Kentucky. Il a déclaré aux journalistes que les écoles de Little Rock rouvriront probablement la semaine prochaine, en tant qu'institutions privées, à la suite du plébiscite spécial de samedi sur la question de l'admission des Noirs. "Nous ne prévoyons aucune difficulté juridique", a dit Faubus. "Mais il pourrait y avoir contestation de la part du gouvernement fédéral. S'ils veulent tout paralyser et garder les écoles fermées plus longtemps, qu'ils en prennent la responsabilité".

ONU: M. Hammarskjöld déclare urgente l'augmentation du budget de l'Organisation sous peine de graves difficultés en 1959

NATIONS UNIES, N.Y. — Le secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies va demander à l'Assemblée générale, dans son rapport annuel, une sensible augmentation du budget de fonctionnement. M. "H" demanderait que le budget, soit augmenté de \$8 millions soit de \$22 à \$30 millions environ, en raison des charges toujours plus lourdes imposées à l'Organisation, de l'augmentation des dépenses de fonctionnement, des salaires et traitements, etc. et de dépenses supplémentaires comme celles résultant de la mission d'observation au Liban. Le secrétaire général indique également dans son rapport qu'en 1957, 33 des 81 Etats membres n'ont rien versé comme contribution spéciale au titre de l'entretien de la "force d'urgence" au Moyen-Orient. Pour le budget de 1958, les arriérés sont de l'ordre de \$14 millions sur \$25. D'autre part, on prévoit une modification des cotisations: certains Etats comme la France et la Grande-Bretagne seront appelés à verser un peu plus pour le budget "général" tandis que d'autres verseront moins.

Agence de l'Energie atomique: la candidature de Pékin est écartée de nouveau

VIENNE. — Les représentants des Etats communistes ont échoué pour la deuxième année consécutive dans leur tentative de faire admettre la Chine communiste comme membre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Le vieux conflit Est-Ouest a éclaté le premier jour de la deuxième session générale de l'organisme. La délégation soviétique a tenté d'abord d'obtenir l'admission de Pékin puis l'expulsion de la Chine nationaliste mais les deux tentatives ont échoué après un débat acrimonieux au sein du comité des Etats occidentaux pour soutenir l'expulsion de la délégation hongroise comme représentant un "gouvernement imposé de l'extérieur au peuple hongrois" a également échoué. Au cours du débat, le représentant de l'URSS a accusé les Etats-Unis "d'empoisonner l'atmosphère" de la conférence et d'empêcher l'organisation d'accomplir un travail fructueux au service de la paix et de la coopération internationale.

FRANCE: LE FLN MULTIPLIE LES ACTES DE VIOLENCE

Les terroristes tentent vainement de faire sauter la tour Eiffel — L'opinion révoltée par le massacre de Kabylie

Les excès des rebelles accroissent les chances du "oui", chez les Musulmans

PARIS. — Des escouades spéciales "antiterrorisme" de la police ont découvert hier une bombe à retardement au sommet de la Tour Eiffel. La bombe contenait environ cinq livres de dynamite soit suffisamment, selon les spécialistes, pour faire sauter toute la partie supérieure de la tour qui supporte notamment les puissantes antennes de la télévision française. Une enquête a été immédiatement ouverte, cependant que sur l'ensemble du territoire métropolitain, les forces de sécurité redoublent de vigilance. Tous les immeubles, les ouvrages d'art, les installations techniques, les complexes industriels, les ministères, etc., sont constamment fouillés et fortement protégés.

Le ministère de l'Intérieur croit en effet être sur la base de renseignements recueillis à diverses sources que les terroristes vont intensifier leur action dans les jours précédant immédiatement le référendum. La compagnie nationale Air France a ordonné à ses représentants dans le monde entier de faire inspecter tous les colis placés à bord de ses appareils afin d'écartier tout risque de sabotage.

Divers attentats ont eu lieu hier en France notamment en banlieue de Paris où des terroristes ont fait feu sur un car de police blessant un agent mais les policiers ont pu rattraper les deux assaillants qui s'enfuyaient et les ont abattus sur-le-champ.

Mais l'opinion en France et en Algérie est surtout frappée par la découverte dans les montagnes de Haute Kabylie, en Algérie, d'un effroyable charnier, renfermant des cadavres de près de cinq cents anciens membres du FLN qui ont été affreusement torturés puis tués (la gorge tranchée) par l'un des chefs militaires régionaux du mouvement révolutionnaire parce qu'ils avaient décidé de se rallier à la cause française. C'est un jeune médecin musulman, déserteur des camps FLN, qui a conduit les officiers français à la fosse commune et qui a raconté les conditions atroces dans lesquelles les "suspects" de ralliement avaient été sommairement jugés, torturés puis tués.

Horrible massacre

Les premières nouvelles de l'assassinat de 400 à 500 Algériens dans les monts de la Kabylie, à l'est d'Alger, ont été données par un déserteur qui redoutait de subir le même sort.

Un secrétaire du "colonel" Mohammed Amrouche, commandant local des insurgés, a supplié les officiers français: "Protégez-moi contre les assassins. Je suis soupçonné. Je ne veux pas mourir comme les autres". Le secrétaire a révélé que le "colonel" Amrouche, ex-sergent de l'armée française, a tué plus de 700 rebelles soupçonnés de défection au cours d'une purge qui a commencé en juin.

"J'ai vu plus de 30 combattants exécutés en une seule nuit par un tribunal dirigé par Amrouche".

Mis au courant du massacre, les autorités françaises ont dépêché 4.000 soldats dans les montagnes. Ils ont trouvé les corps calcinés et mutilés des victimes.

Un soldat a relaté: "C'était horrible. Les corps partiellement ensevelis avaient été exhumés par les chacals. Les corps étaient mutilés. La plupart des victimes avaient la gorge tranchée. D'autres avaient été transpercés de

balles. Quelques corps avaient été brûlés.

Les autorités militaires françaises ont rapporté avoir trouvé dans la région, autrefois quartier général d'Amrouche, plusieurs instruments de torture tels que torches avec tampons imbibés d'essence, fouets, haches et bâtons.

Les bourreaux avaient tracé au couteau sur le dos de quelques victimes, en signe de dérision, la croix de Lorraine, symbole de la France.

(Suite à la page 2)

INFORMATIONS SYNDICALES

Les ouvriers de l'International Nickel se mettent en grève

TORONTO. — Les pourparlers destinés à régler le différend contractuel à l'International Nickel Company of Canada, se sont rompus hier au bureau du ministre onarien du travail, M. Daley, et l'union a annoncé qu'une grève sera déclenchée ce matin.

Mike Solski, président du local de Sudbury de l'union des métallurgistes — indépendante — a déclaré que la grève débutera ce matin "pour sûr". L'union représente plus de 14.000 employés des usines de l'INCO à Sudbury et à Port Colborne.

Les dirigeants de l'INCO aux pourparlers, le directeur H.C.F. Mockridge et le conseiller D. M. Osler, ont refusé de faire des commentaires. M. Daley, qui avait convoqué les deux parties à son bureau, à la demande des autorités civiles de la région de Sudbury, a quitté la réunion après quatre heures et 10 minutes pour annoncer que les pourparlers étaient rompus.

"Aucune entente ne peut intervenir. Les demandes de l'union sont inacceptables à la direction", dit-il.

Espoir à la Chrysler

DETROIT. — Le président du Syndicat des travailleurs unis de l'auto, M. Walter Reuther a déclaré hier qu'il espérait que la Chrysler Corporation offre, dès hier soir, un contrat de travail qui puisse solutionner le problème des 70.000 employés de cette compagnie. M. Reuther, qui a personnellement piloté la délégation syndicale durant les séances de négociation qui ont eu lieu depuis lundi, chez Chrysler, a déclaré aux représentants de la société qu'ils devaient résoudre le différend avant mercredi midi. Si nul accord n'a été conclu à ce moment-là, a-t-il ajouté, il "mettra les pourparlers avec la Chrysler en veilleuse" pendant qu'il consacrerait son attention aux négociations avec General Motors.

Arbitrage demandé

La Fraternité internationale des travailleurs de la pulpe, du sulfate et du papier (CTC) a annoncé qu'elle demandera l'arbitrage de sa dispute avec trois compagnies employant quelque 4.000 ouvriers dans la province de Québec. M. L.H. Lorain, porte-parole du syndicat, a dit que les compagnies ont rejeté un projet de contrat déjà signé par trois autres compagnies employant environ 6.200 hommes. Les trois compagnies réticentes sont Consolidated Paper Corporation, St. Lawrence Corporation et James MacLaren Company. Le syndicat a signé récemment des contrats de deux ans avec Canadian International Paper, Quebec North

Journalistes en grève

BRANTFORD, Ont. — A 8 h. hier matin, la Guilde des journalistes d'Amérique syndicat affilié au Congrès du travail du Canada, a déclaré la grève contre le journal "The Expositor", de Brantford, et a dressé des lignes de piquetage en face de l'immeuble du quotidien. Les autres employés du journal qui adhèrent au Syndicat international des typographes et au Syndicat international des presseurs ont refusé de traverser les lignes formées de quelque deux douzaines de piqueteurs de la Guilde. Renoués lundi, les négociations n'ont pu faire l'accord entre les éditeurs, d'une part, et la succursale No 36 de la Guilde, de l'autre, au sujet d'une première convention collective du travail. La succursale compte quelque 70 cotisants parmi les rédacteurs et les employés des services de tirage et d'annonces.



La bonne voie!

L'épargne mène à la prospérité, développe le sens de l'économie, stimule l'énergie et brise le complexe d'infériorité.

L'ENTRAIDE IMMOBILIERE LAURENTIENNE

1344 est, Sherbrooke LA. 1-3698

facilite la pratique de l'épargne méthodique

La PEUGEOT 403 MODELE '59

la meilleure voiture de France

- Sedan Sport Luxueux
- 6 passagers
- Ultra luxueuse
- 35 milles au gallon
- 80 milles à l'heure
- 4 cylindres

Seulement \$2,295

GARANTIE ABSOLUE

Service de pièces de rechange

SUBURBAN MOTORS LTD

J.P. NANTÉL, PR. M. COYETTE, VIC-PR.

400, boul. Décarie - St-Laurent RI. 8-8807

l'ami de votre foie c'est...

VICHY CELESTINS FRANCE

l'eau qui fait... du bien

Au lever, à jeun, à table, au coucher, l'ami de votre foie c'est Vichy Célestins, la seule véritable eau minérale alcaline naturelle, vendue au Canada, provenant de l'Etablissement Thermal de Vichy, station mondiale du foie et de l'estomac, et embouteillée à la source même, à Vichy, France.

MÉFIEZ-VOUS DES IMITATIONS, EXIGEZ

CELESTINS 58¢

LE DEVOIR, MONTREAL, MERCREDI, 24 SEPTEMBRE 1958

Autres pays, autres moeurs

Cueille dans les dépêches des derniers jours.

M. Sherman Adams remet sa démission au président Eisenhower. La raison de son geste? Il avait accepté des présents et des faveurs d'un homme d'affaires de Boston, M. Bernard Goldfine, alors que celui-ci avait des ennuis avec l'administration de Washington.

Le conseil de ville de Calgary adopte à sept contre cinq une motion de censure contre le maire Don McKay. Le maire de Calgary avait emprunté trente-cinq sacs de ciment de la ville. Il les avait rendus certes, mais ses collègues ont jugé que le geste était indigne d'un administrateur public. En recevant le vote de censure, le maire McKay a fondu en larmes et a admis qu'il avait manqué de jugement.

M. Hans Kilb, ancien secrétaire particulier du Chancelier Adenauer, a été emprisonné pour avoir accepté des pots-de-vin. Il avait loué des voitures d'un gros fabricant d'automobiles et les avait utilisées à ses fins personnelles sans rien payer. La dépêche ajoute même que la compagnie aurait assumé les frais des réparations.

Le radio de Moscou annonçait ces jours derniers que des peines sévères avaient été infligées à des politiciens et des fonctionnaires prévaricateurs. Ils avaient fait servir les fonds publics à la construction de piscines et à l'aménagement de chenils.

Le premier ministre de l'Ontario exige la démission de trois collègues qui ont obtenu, par faveur ou sur le marché public, des titres de la Northern Ontario Natural Gas. Dit le premier ministre ontarien: Il ne convient pas qu'un membre du gouvernement détienne des intérêts dans une compagnie qui demande des privilèges à l'autorité.

Dans les pays où l'on respecte la fonction publique, les hommes d'Etat et les fonctionnaires doivent être au-dessus de tout soupçon. La loi et la coutume exigent qu'ils évitent de poser des actes qui les mettent en état de choisir entre leur devoir et leur intérêt. L'excès de sévérité en cette matière est une mesure justifiée, car le moindre relâchement conduit aux pires excès.

Dans Québec, huit ministres et des hauts fonctionnaires de l'Etat provincial se sont fait prendre en flagrant délit de spéculer sur les titres d'une compagnie qui se portait acquéreur d'un bien de la Couronne. La plus élémentaire décence eût commandé au gouvernement de prendre les mesures pour que le public connaisse toute la vérité. Au lieu de cela, ce sont des démentis que l'on a vu se succéder devant les tribunaux. Ce à quoi, remarquons-le bien, nous n'avons aucune objection, pourvu que la vérité finisse par triompher.

Le point sur lequel nous aimerions faire porter la réflexion des lecteurs, c'est la décadence physique et morale du gouvernement qui nous dirige. Il n'a même plus la force d'avoir honte de ses turpitudes.

Après trois mois de réclusion, les ministres québécois ont entrepris une offensive de propagande. Du 15 juin au 15 septembre, ils étaient introuvables. Le premier ministre se barricadait dans son bureau et les ministres pratiquaient la pêche à la ligne. Maintenant que les poursuites judiciaires sont prises, l'hibernation des ministres duplessistes a pris fin. Ils ont secoué leur torpeur et ils sont redevenus bavards. Bavards pour dire quoi? Pour prêcher les beautés de l'initiative et de l'entreprise privées, pour mettre le peuple en garde contre les dangers de l'étatisme.

Nous sommes en présence d'une opération de diversion. Il faut faire oublier au peuple le scandale du gaz naturel et créer des peurs collectives: l'étatisme, le gauchisme, le socialisme, le communisme, le centralisme, etc. Vrais ou faux, supposés ou réels, ces dangers feront le thème des discours ministériels des deux prochaines années.

Seulement les stratèges de l'Union nationale oublient que les événements ont évolué depuis une dizaine d'années. Ils ont gagné des élections avec le slogan: Les Libéraux donnent à l'étranger. Duplessis donne à la province. Que diront-ils maintenant que M. Diefenbaker se fait le champion d'une aide accrue aux pays sous-développés? Les duplessistes ont gagné des milliers de votes avec la menace d'une intrusion fédérale dans le champ de l'éducation. Quelle sera leur réaction maintenant que M. Diefenbaker augmente les subventions fédérales aux universités?

L'autonomie négative et verbale ne s'avérant plus aussi rentable, il restera à faire l'éloge du capitalisme et invoquer les dangers de l'étatisme. Mais on sait pour quelles raisons les gens de Duplessis sont si friands d'entreprise privée. Un homme d'affaires américain l'a dit brutalement à Joseph Barber, un Américain qui vient de publier un livre sur le Canada: "Voici ce que j'ai à dire des Canadiens français ici dans Québec, confie à M. Barber cet homme d'affaires américain établi à Montréal: 'Ils y vont carrément. Ils vous disent: ça nous a pris assez de temps à prendre le pouvoir que nous allons en tirer le meilleur parti. L'entrepreneur est là; c'est dix pour cent pour lui ou rien à faire'."

On ne se cache plus pour prévariquer dans le parti de l'Union nationale. Si un grand nombre de députés et plusieurs ministres, sans compter la meute des organisateurs et des "patronneux", devaient expliquer publiquement l'origine de leur fortune, la plupart seraient drôlement embarrassés. Enrichissement sans cause, qui ne s'explique pas autrement que par une vente éhontée d'influence et un exercice illimité de patronage.

Mais les bonnes choses, puisqu'il faut appeler d'un euphémisme, cette pourriture, ont une fin. La population québécoise en a plein le dos. Comme l'avouent en petit comité même les politiciens les plus convaincus de l'Union nationale, il faut que ça finisse par avoir une fin.

Gérard FILION

Blocs-Notes

Encore la Chine

Quand la malchance s'attache à une question, comment en sortir? Et comment ne pas appeler malchance la politique américaine devant la Chine? Car enfin, aucun des alliés importants des Etats-Unis ne suit tout à fait M. Dulles sur ce terrain: par exemple, les réticences canadiennes là-dessus n'ont jamais cessé. La Grande-Bretagne s'est plus d'une fois déclarée d'opinion divergente. On sent que Paris, Bonn ou Rome s'effraient de telle ou telle démarche américaine. Les neutres ne craignent pas de signifier leur désaccord formel. Quant au bloc arabe ou, à plus forte raison, aux satellites russes...

C'est au point que, du seul point de vue de la propagande, les Chinois auraient des raisons de faire trainer les pourparlers à Varsovie. Car sur cette question, l'opinion mondiale a acquis le préjugé défavorable: elle commence à croire que presque toujours, c'est Washington qui a tort. Et cela, en dépit des votes que certains de ses représentants donnent à l'O.N.U.

Se battre pour Quemoy

Tout part au fond du refus de reconnaître la Chine communiste, et de l'adhésion à un régime sans avenir. Ce dernier point n'a pas cessé d'aggraver le premier. Dans la crise actuelle, de quoi s'agit-il? D'elles choses qui relèvent historiquement et logiquement de l'autorité continentale, qui ne sont d'aucune utilité tactique pour la défense, qui peuvent servir seulement de tremplin à qui-

conque voudrait reconquérir la Chine.

Ce "quiconque" s'appelle Tchang Kai-Chek. Or il n'a et n'aura pas les moyens de lancer une telle opération; tout le monde sauf lui l'admet. Il ne peut rêver d'y parvenir qu'avec l'aide massive des Etats-Unis. Dans ce but, il lui faut essayer d'entraîner son allié et son pourvoyeur dans une guerre contre la Chine.

Les alliés ont à peu près tous déclaré ou laissé entendre qu'ils ne participeraient pas à un conflit de cet ordre: une guerre contre la Chine à propos de quelques îlots, cela leur paraît absurde. D'ailleurs là-dessus la formule est venue, dit-on, d'une partie de l'état-major américain: "une mauvaise guerre, au mauvais moment et au mauvais endroit".

Solidarité

Mais les Etats-Unis se sentent prisonniers de leurs attitudes passées — et les républicains sont victimes des slogans qu'ils ont eux-mêmes lancés contre les démocrates.

Washington a promis son assistance à Tchang Kai-Chek. Si les Américains le laissent tomber, même au moment où il abuse de la situation, ils auront l'air d'un allié peu sûr, et les régimes "amis" de l'Orient se sentiront dangereusement abandonnés. Telle est du moins la thèse officielle.

Pourtant il faudra bien que Washington sorte un jour de ce cul-de-sac. Car le temps passe. Tchang Kai-Chek vieillit. Son armée vieillit. Il n'y a pas d'avenir de ce côté. Par contre, le régime communiste s'enracine davantage en Chine. Qu'il se soit établi par la force et que nous le jugions pernicieux ne change rien à l'affaire: à ce compte il faudrait mettre en cause bien des régimes, et d'abord celui de la Russie.

Appeler "Chine" une île de dix millions d'habitants, et refuser de reconnaître un pays de six cents millions d'habitants: cela ne change rien à la réalité. Et la réalité, c'est que Mao Tsé-toung est au pouvoir. Le reste est illusion — ou guerre.

André L.

LE REFERENDUM DE FRANCE

Le malconfort des libéraux

par Pierre-Henri SIMON

J'entends ici par libéraux, faute d'un mot meilleur, les diverses espèces de démocrates français qui entendent restaurer l'ordre public et défendre l'intérêt national sans passer par aucune forme de césarisme, et promouvoir une politique progressive dans la métropole et dans ses rapports avec l'outre-mer sans favoriser une expérience communiste. J'y inclue donc, malgré leurs inclinations à l'esprit planificateur et étatiste, les socialistes et les démocrates chrétiens, puisque les uns et les autres entendent concilier l'autorité économique avec la liberté politique. Et j'admets d'ailleurs que l'instinct libéral peut jouer assez loin vers la droite, joint à un conservatisme intelligent et à une tradition bourgeoise et aristocratique de défense des franchises parlementaires. Or nous voyons aujourd'hui devant le référendum tous ces libéraux dans le malconfort.

J'ai parlé d'un instinct; l'attachement aux libertés publiques en est un, incontestable; mais, c'est un instinct de civilisé, qui se développe sur un fond de culture et de pensée critique; il s'en faut de peu que ce ne soit un luxe d'intellectuel. Aussi bien la crise de conscience à laquelle je fais allusion ne semble-t-elle pas labourer la masse de la nation, et il est possible, si les incidences sur les chiffres du scrutin seront faibles. Cela ne veut pas dire qu'elle soit sans importance; sa virulence est significative, et les milieux qu'elle touche ne sont pas sans efficacité sur ce qu'il faut bien appeler une opinion de gouvernement. Le plus grave échec que le régime actuel ait essuyé est à coup sûr l'attitude négative, ou pour le moins hésitante, de l'Université et l'opposition ouverte de la Fédération de l'éducation nationale au "oui". Influences communis-tiques, dira-t-on. Peut-être, mais jouant en tout cas sur des scrupules libéraux. Sur des principes, en fait, les libéraux ne sont pas si faciles à séduire. Ils ont vu, ils ont compris, mais il est aussi celui qui a fait que personne autre que lui n'aurait pu faire sans tomber sous les coups de tous les ultras: inscrire en pleine Constitution, le droit des peuples colonisés à l'indépendance.

Ainsi, selon les points de vue ou, plus exactement, selon le degré de confiance que chacun, à chaque moment, accorde au libéralisme républicain du général, les libéraux considèrent tantôt le gauchisme comme la phase transitoire et la porte ouverte à la dictature, tantôt comme la dernière tranchée et la dernière chance de la liberté. De Gaulle est l'homme qui a crié, de la tribune du Forum: "Allez, je vous le dis, mais il est aussi celui qui a fait que personne autre que lui n'aurait pu faire sans tomber sous les coups de tous les ultras: inscrire en pleine Constitution, le droit des peuples colonisés à l'indépendance."

Trois réponses

Devant l'anarchie

A une conscience civique attachée aux valeurs de la liberté rien n'apparaît plus redoutable que l'arbitraire: celui de la force physique qui vient suspendre le fonctionnement normal des lois; celui des passions de foule ou des pouvoirs factieux qui se substituent aux conseils et aux agents d'exécution de l'Etat; celui enfin d'une autorité personnelle qui semble vouloir usurper l'expression de la volonté générale. Devant le coup de force du 13 mai, devant le régime qui en est issu et la Constitution qui semble en légaliser l'usage, il était inévitable que la conscience libérale éprouvât d'abord un sentiment de défiance, ou prit au moins une attitude critique. L'usage spectaculaire, curieusement référé au terme de "psychologie", de procédés de persuasion massifs et irrésistibles est loin de dissiper sa gêne; elle l'augmente plutôt.

Cependant, le libéral a généralement le sens de l'Etat; il sait que le climat le plus mortel aux libertés est l'anarchie; dans les circonstances présentes, il voit bien (même s'il essaie de se convaincre du contraire, ou s'il le dit pour des raisons de tactique) que la majorité des non au référendum, c'est-à-dire l'échec de l'expérience de Gaulle et le retour de Cincinnatus à sa ferme, signifient immédiatement l'effacement de la vertu de l'armée et de la nation, le désordre en outre-mer, le repli de la France sur le terrain de la politique mondiale.

Même si par rigueur de doctrine et par intérêt de principe le libéral accepte de courir ces risques, il en mesure anxieusement le poids, il sait que ce n'est pas de sa famille d'esprits, ni d'aucun parti qui lui soit sympathique que sortira un homme, fût-il ancien président du conseil ou même de la République, qui se fera obéir des colonels d'Alger, qui fera marcher la police contre les Comités de salut public. Il sait surtout que la seule option qui

A une situation complexe les trois réponses sont possibles; elles impliquent toutes un acte de foi et l'acceptation d'un risque; prise dans le plein jour de la conscience, chacune sera honorable. Au lendemain du référendum, don l'acceptation ne fait guère de doute, n'y ayant d'incertitude que sur l'étendue de la marge majoritaire des oui, je crois que la situation des libéraux sera plus claire et que leurs voies deviendront plus convergentes. L'origine du régime nouveau et les implications politiques de l'affaire d'Algérie pour laquelle il n'y aura pas de solution immédiate, continueront à suspendre un danger d'éclipse des libertés contre lequel s'imposera un devoir de vigilance républicaine.

Que certains choisissent alors une opposition de principe à un nouveau système, et d'autres une opposition intérieure et dynastique, les uns et les autres se trouvent.

Lettre au "DEVOIR"

L'âge de fer

Monsieur le directeur,

Dans votre éditorial du 17 septembre (La phobie de l'étatisme) vous revenez une fois de plus sur l'un de vos sujets favoris, pour ne pas dire sur un "leitmotiv" qui vous tient à cœur: LE DENIGREMENT DE LA VOCATION SPIRITUELLE DU CANADA FRANÇAIS...

J'admets volontiers que plusieurs de nos éducateurs nous ont enseigné des "principes désincarnés" et que l'idéal préconisé par Mgr Louis-Adolphe Paquet, à savoir le rayonnement PAR L'ESPRIT, manquait peut-être un peu de "réalisme". Il est indubitable, toutefois, que le Canada français devra plus que jamais porter le flambeau de l'esprit sur le continent américain. Le grand historien et penseur britannique Christopher Dawson écrit à très juste titre dans "Dynamics of World History" (cf. p. 454) qu'un peuple qui serait complètement dominé par la technique serait un peuple complètement barbare. C'est ce grand danger qui menace de plus en plus les Etats-Unis et les Soviets. Nous avons certes besoin, au Canada français, de plus d'ingénieurs, de techniciens, d'économistes, d'industriels, d'hommes de science, etc. Il ne faut pas, cependant, que l'accroissement du nombre de techniciens se fasse au détriment de la culture. "Structure" et "culture" ne sont pas des termes qui s'opposent nécessairement. C'est notre saint-père le pape lui-même, Pie XII, l'un des plus grands esprits de notre temps, qui le proclamait encore tout récemment: "LES PEUPLES QUI NEGLIGENT LEUR CULTURE FINIRONT PAR PERDRE MEME LEURS BIENS MATERIELS". Notre monde de "robots" a besoin plus que jamais de culture, d'esprit et d'ÂME. Sans quoi notre civilisation à base de technologie, qui envahit tous les domaines, se détruira elle-même et c'est un nouvel AGE DE FER qui descendra sur l'humanité toute entière. Le Canada français pourrait jouer, sur le continent américain, le même rôle que la Grèce antique à l'endroit des Romains.

"Graecia capta ferum victorem cepit
Americanos capiet"

Nova Gallia capta ferum victorem et etiam
Americanos capiet"

Vale!

Jean-Paul TRUDEL



Little Rock

MAO TSÉ TOUNG JOUE ET GAGNE

par Maurice PERCHERON

Il faut tout de même parler de Quemoy et Matsou. Je les ai visités, il y a quelque vingt-cinq ans et ai gardé le souvenir de terres par endroits assez escarpées, toutes semblables à notre Belle-Ile-en-Mer. Des hauteurs, on aperçoit très nettement la côte chinoise, tellement à portée des canons de Mao, naturellement, qu'il n'y a guère besoin, pour les arroser, de savantes corrections de tir. Chaque obus doit faire mouche.

Si désagréable que cela puisse paraître à certains tenants de l'archipel, on doit convenir que ce groupe d'îles et d'îlots appartient géographiquement à la Chine. Leur situation politique est aussi paradoxale que celle de Jersey et Guernesey, à cela près que les rapports de la France et de la Grande-Bretagne n'ont aucun dénominateur commun avec la tension entre les deux Chines.

Impudence de Taipei

Tchang Kai-Chek a, en effet, considéré l'archipel de Quemoy

veront affrontés aux mêmes problèmes et des méthodes fort voisines devront être pratiquées pour atteindre les mêmes buts immédiats. Il importera d'abord d'obtenir une loi électorale honnête, qui ne faussifie pas par des manipulations arithmétiques la représentation nationale. Il faudra ensuite, devant le scrutin, favoriser des groupements efficaces qui, sans prêter aux mots de gauche et de droite une valeur de discrimination manichéenne entre le bien et le mal, assurent l'arrivée au Parlement d'un fort contingent d'élus sincèrement attachés à la légalité républicaine. Enfin, l'action parlementaire devra être énergiquement conduite pour user au maximum des prérogatives d'initiative et de contrôle laissées par la Constitution aux représentants du peuple souverain.

Ces modes d'une action proprement politique n'exclurent évidemment pas, sur le plan civique et syndical, le renforcement d'un appareil de résistance à toute entreprise de régression sociale et à toute aventure de coup d'Etat; seule la masse légalement organisée des travailleurs manuels et intellectuels pourrait, le cas échéant, disposer d'une force extrapartitienne capable d'équilibrer une poussée fasciste et une violence prétoirienne, et la mise au point de ce cran d'arrêt aura en définitive plus d'importance que la place d'une virgule ou la nuance d'un mot dans le texte d'une Constitution.

Ainsi, appuyé à une solide butée de volonté libérale contre les tentatives ou les tentations césariennes, le septennat de Gaulle, on peut l'espérer, répondra au crédit que la France s'approprie à lui ouvrir pour rentrer dans la voie de son destin — une voie qui n'est haute et sûre que dans la République.

(Tous droits réservés pour LE DEVOIR et LE MONDE).

Quoi qu'il en soit, il apparaît que le gouvernement de Taipei a commis une grave imprudence en mettant à portée immédiate de destruction par l'adversaire une si importante force militaire. Mais si aucune attaque directe n'est lancée, le blocus de Matsou et de Quemoy est aisé; il isole les défenseurs, qui perdent ainsi toute valeur militaire.

Le jeu de Mao Tsé TOUNG

Mais, malgré la pluie de projectiles qui s'est abattue sur les îles, l'action de Mao Tsé TOUNG est loin d'être militaire. Pour ce qu'il cherche, point n'est besoin de lancer un assaut qui serait très meurtrier pour les deux parties: c'est au coût relativement peu élevé de quelques centaines de milliers d'obus qu'il remporte un succès diplomatique.

Certes, il a voulu montrer la faiblesse stratégique de Tchang en bloquant comme dans une nasse une partie de forces adverses. Si, même, il consentait à de sanglants sacrifices, il aurait raison d'une place privée de ravitaillement et écrasée d'acier. Le généralissime nationaliste aura subi là un échec qui, aux yeux des hésitants d'Asie — il y en a encore — lui fait "perdre la face".

Tchang Kai-Chek ne représente cependant qu'un soulèvement pour le gouvernement rouge. L'objectif réel aura été de mettre les Américains dans la situation la plus difficile qui soit: ou ceux-ci sacrifieront le détroit de Formose et, à leur tour, perdent la face pour ne pas soutenir leurs alliés nationalistes; ou ils relèvent le défi, et c'est alors la grande aventure dans laquelle Mao sait qu'ils hésiteront à s'engager. D'autant que l'U.R.S.S. a assuré qu'elle interviendrait dans le conflit — ce qui n'est pas douteux.

Si M. Foster Dulles accepte difficilement cette alternative, si l'opinion américaine se montre rétive, le président Eisenhower, en dépit des injures à lui prodiguées dans la presse de Pékin, a suggéré de négocier. Or, cette négociation qu'espérait bien Mao Tsé TOUNG et Chou En Lai, c'est finalement l'admission de la Chine communiste à l'O.N.U. Aucun doute qu'elle ne sera puissamment soutenue par le groupe afro-asiatique.

De toute façon, que la Chine soit admise ou non, Mao Tsé TOUNG est gagnant. La position de leader communiste qu'il a prise s'en trouve renforcée: déjà, c'est lui qui, plus spectaculairement et plus durement que M. Khrouchchev, a relancé l'exclusivisme sur les dissidents et relancé le stalinisme. Et même s'il ne l'était réellement, il le paraît.

S'ensuivra que la sud-est asiatique — notamment l'Indonésie, la Birmanie, la Malaisie — déjà pénétrée à cœur par le commerce chinois, ne pourra résister à entrer dans l'orbite de la nation qui, à l'heure actuelle, conduit le jeu dans la partie du monde où se joue l'avenir libre des grandes puissances.

Maurice PERCHERON
(La Croix)

L'ACTUALITÉ

Les Teddy Boys

Les émeutes récentes de Nottingham ont réitélé au monde que la question raciale se pose en Angleterre, et que certains éléments y réagissent à la présence de Noirs d'une façon qui n'a rien du flegme traditionnel. Les autorités attribuent cette agitation aux turbulents Teddy Boys et la justice britannique a sévi avec rigueur.

Cette turbulence ou délinquance des jeunes, groupés en bandes, a connu ces dernières années un développement inquiétant qui s'est étendu à plusieurs pays. Mais ce n'est pas un phénomène tout à fait nouveau. On cite notamment l'apparition en Grèce, vers 1880, de jeunes voyous que leur démarche nonchalante avait fait appeler "koutsavakides". Ils portaient des bottines pointues au bout un peu relevé, des pantalons étroits et plus longs que la mode courante de l'époque, une veste courte posée sur l'épaule gauche, une large ceinture fran-

gée de glands, un chapeau mou aux bords relevés, bosselé par devant et rejeté en arrière de la tête; et aussi une forte moustache retombante aux extrémités bouclées, et une mèche de cheveux sur le front.

Les autorités n'usèrent pas de rigueur; ils arrêtèrent les délinquants, et leur enlevèrent leur accoutrement bizarre; on coupa les moustaches, les mèches de cheveux, les franges de la ceinture et la pointe des bottines; puis ils furent relâchés. Les "koutsavakides" disparurent sous le ridicule.

Ce remède serait-il encore efficace? Les zozous ou "zootsuits" qui parurent, il y a quinze ou vingt ans, chez nous comme en Europe et aux Etats-Unis, furent rarement agressifs, et ils disparurent devant une désapprobation générale plus proche de l'indifférence que de l'hostilité.

Il semble bien que le ridicule ne serait d'aucune utilité con-

tre les abus de notre temps qu'on a mis globalement au compte des vestes de cuir, qu'il s'agisse du terrorisme scolaire de New-York, ou du vandalisme auquel se livrèrent à Stockholm des centaines de fils de bonnes familles. Car ce qu'on a pu mettre en cause dans ces violences généralisées, c'est la fibre morale d'une éducation matérialiste qui n'inculque aux jeunes aucun idéal religieux.

Le racisme apporte une note aggravante aux manifestations qui ont leur source dans des revendications exagérées ou dans un désenchantement déshabillé. Les autorités britanniques ont jugé qu'il fallait sévir et ont imposé jusqu'à quatre ans de prison à ces jeunes émeutiers. Mais la rigueur aura-t-elle raison des Teddy Boys, si c'est, en Angleterre comme dans d'autres pays, la société elle-même dont les assises sont ébranlées par le matérialisme ambiant?

ALBIN

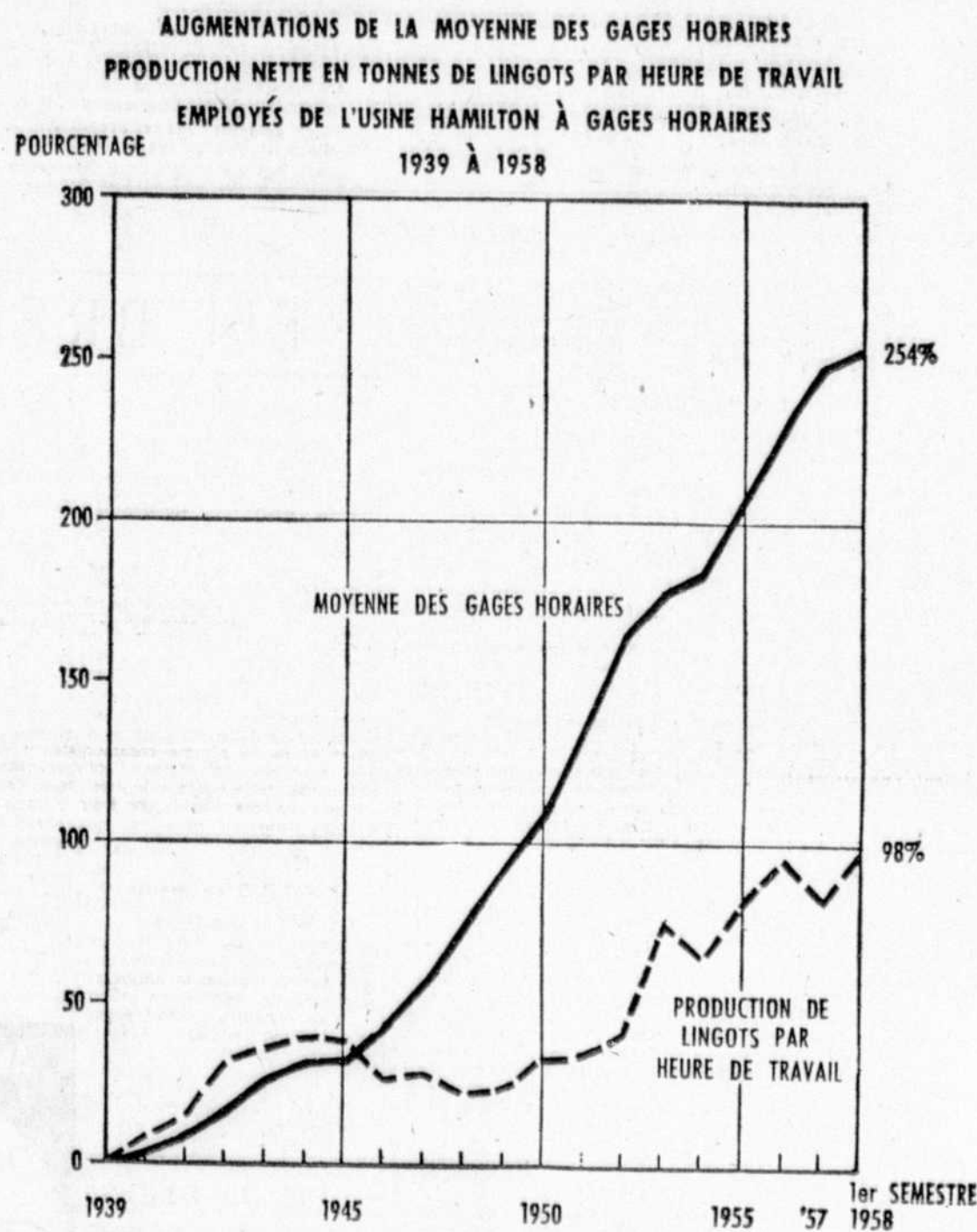
POURQUOI UNE GRÈVE?

Les Métallurgistes unis d'Amérique ont induit en erreur les employés de l'usine Hamilton et d'autres personnes aussi en leur faisant croire

d'abord que le rythme de la production dans la fabrication de l'acier s'est accru plus vite que nos gages horaires et,

en second lieu, que, pour fixer les prix qu'elle demande pour ses produits, la Stelco suit aveuglément les augmentations de prix de l'acier américain indépendamment du coût de production à la Stelco.

VOICI LES FAITS

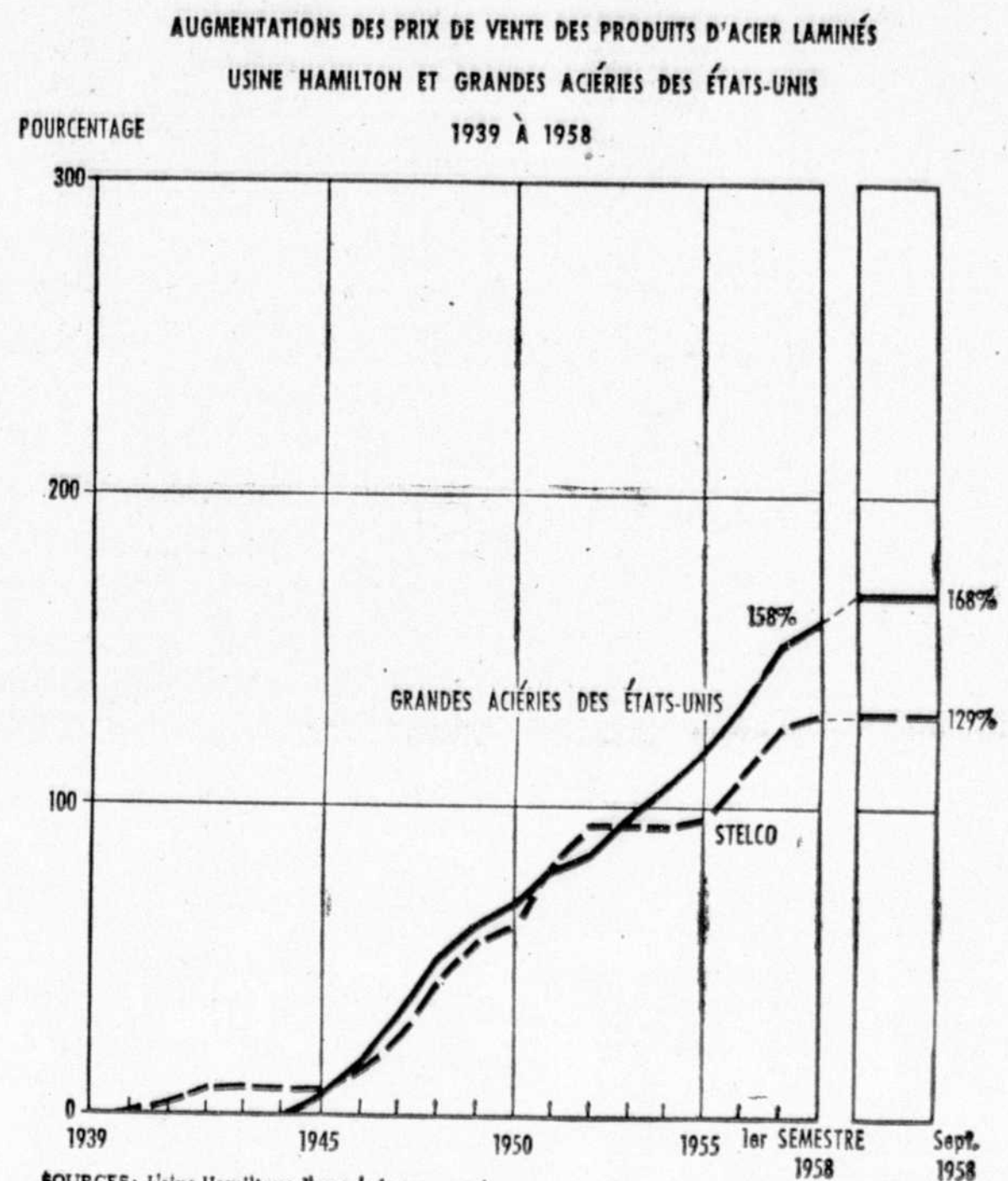


SOURCE: Les livres de la compagnie

L'augmentation soudaine de la production de lingots par homme-heure de travail en 1953 coïncide avec l'ouverture des nouveaux creusets.

Entre septembre 1939 (quand l'interminable tendance inflationnaire a commencé pour de bon) et le premier semestre de 1958, la moyenne des gages horaires à l'usine Hamilton s'est élevée de 254 pour 100, tandis que la production de lingots par heure de travail n'augmentait que de 98 pour 100.

Depuis 1946, la moyenne des gages horaires s'est élevée de 146 pour 100 tandis que la production de lingots par homme-heure de travail a augmenté de seulement 56 pour 100.



SOURCES: Usine Hamilton: livres de la compagnie
États-Unis: "Iron Age"

Entre septembre 1939 et le premier semestre de 1958, les prix fixés par la Stelco pour les produits de l'usine Hamilton ont augmenté de 129 pour 100 tandis que ceux des produits des grandes aciéries des États-Unis augmentaient de 158 pour 100.

En août de cette année, les prix des produits des aciéries des États-Unis ont augmenté de nouveau, portant à 168 le pourcentage de leur hausse depuis 1939.

L'augmentation des gages horaires moyens à l'usine Hamilton depuis 1939 — 254 pour 100 — dépasse de beaucoup la hausse des prix des produits — 129 pour 100.

Durant les six semaines qui se sont écoulées depuis le 12 août, alors que la grève était déclarée à l'usine Hamilton, chacun des 8,077 grévistes a perdu en salaire une moyenne de..... \$ 555.00
La région d'Hamilton a ainsi perdu en gages provenant de la Stelco une somme totale d'environ \$4,500,000.00

THE STEEL COMPANY OF CANADA, LIMITED

"1. Le ou vers le 25 avril 1957, la Commission Hydro-électrique de la province de Québec, en exécution d'engagements pris par elle sous forme d'une option accordée au cours de l'année 1955, à une date que Vos Requérants ne peuvent préciser pour l'instant, a vendu son réseau de gaz à une société par actions, la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC, constituée en vertu de la première partie de la loi des compagnies du Québec;

"2. Les conditions de la dite option sont inconnues par suite du refus ou de la négligence du Premier Ministre de la province de Québec, l'honorable Maurice L. Duplessis, des commissaires de l'Hydro-Québec, des administrateurs de la dite société dont l'honorable Edouard Asselin, leader du gouvernement au Conseil législatif, de répondre à de nombreuses questions posées et demandées faites, plus particulièrement par un de Vos Requérants, le chef du Parti Libéral provincial;

LES QUESTIONS

"3. Ces principales questions et demandes sont entre autres les suivantes:

- La divulgation de la date de la première option de 1955, laquelle fut subseqüemment confirmée par d'autres options, notamment, une en date du 13 mars 1957;
- La révélation des noms des signataires de la dite option consentie par la Commission Hydro-électrique de la province de Québec;
- La révélation des noms des bénéficiaires de la dite option;
- Les prix et conditions de vente contenus dans la dite option;
- Le texte des dites options;
- L'option de 1955 fut-elle préalablement autorisée par le Conseil exécutif de la Province?
- A quelle date exacte l'honorable Edouard Asselin et chacun des ministres dont les noms suivent, les honorables: Onésime Gagnon, Antonio Talbot, Paul Dozois, John Bourque, Daniel Johnson, Jacques Miquelon, Arthur Leclerc, Antonio Barrette, ont-ils donné leur consentement à l'achat ou l'obtention d'unités ou d'actions dont ils sont devenus détenteurs?

"4. Vos Requérants ont raison de croire que les véritables fondateurs de la société "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC furent les sociétés suivantes:

N. T. Investments Limited, Wood, Gundy & Company Limited, International Utilities Corporation, Canadian Oil Ltd., Lehman Brothers, Allen & Co., Osler, Hammond & Nanton Limited;

LA SOCIÉTÉ

"5. La dite société fut constituée le ou vers le 15 juin 1955 par le ministre professionnel de l'honorable Edouard Asselin, c.r., conseiller législatif, leader du gouvernement au Conseil législatif, avec un capital-actions de 10,000 actions sans valeur nominale, les requérants à la dite demande de constitution en corporation étant: M. Norman Saylor, son associé professionnel, M. Albert Langevin, son beau-frère et mademoiselle Pauline Perron, une secrétaire de son bureau;

"6. En date du 23 septembre 1955, avec la permission de l'honorable Procureur général de la province de Québec, les lettres patentes originales de la société ci-dessus furent corrigées en ajoutant les mots "in French" entre le nom anglais et le nom français de la dite société;

"7. La dite société obtint, par le ministre professionnel de l'honorable Edouard Asselin, de nouvelles lettres patentes supplémentaires datées le 14 mars 1957 aux fins de ratifier un règlement spécial de la dite société;

- "changeant 5014 actions autorisées émises sans valeur au pair, de son capital-actions, en 5014 actions communes d'une valeur au pair de \$1.00 chacune;
- réduisant son capital-actions de 10,000 à 5014 actions par l'annulation de 4986 actions non émises sans valeur au pair;
- augmentant son capital-action de \$5014.00 à \$3,544,986.00: le capital-action additionnel étant divisé en 2,994,986 actions communes d'une valeur au pair de \$1.00 chacune et en 544,986 actions classe "B" d'une valeur au pair de \$1.00 chacune, lesquelles deviendront des actions communes à partir du 31 mars 1957. Daté du bureau du Procureur général, le quatorze mars 1957.

(Il est à remarquer que la version anglaise de la Gazette officielle donne la date du 31 mars 1958 au lieu du 31 mars 1957.)

(Gazette officielle de Québec, samedi 30 mars 1957, Vol. 89, No. 13, page 1147.);

LES ACTIONS A \$8.00

"8. Le règlement ci-dessus sanctionné par les dites lettres patentes fut subseqüemment appliqué par le Conseil d'administration de la dite corporation qui a attribué et émis privément les dites 544,986 actions au prix de \$8.00 l'unité;

"9. Aux termes du dit règlement et des dites lettres patentes, les dites actions de la classe "B" ont des droits égaux aux dividendes, des droits égaux dans la liquidation éventuelle de la dite corporation, de sorte que ces actions dites "B" doivent être considérées comme des actions de même catégorie que les actions qui furent émises et vendues au public à \$10.00 l'unité, avec la réserve que ces actions "B" ne pouvaient être, en fait, offertes en vente au public avant le 31 mars 1958, tel qu'il appert au prospectus du 15 avril 1957 dont il est fait mention ci-après;

"10. Les actions vendues au prix de \$10.00 l'unité furent offertes au public le ou vers le 15 avril 1957 et livrées le ou vers le 25 avril 1957, la moitié des dites actions ordinaires vendues à \$10.00 devenant entièrement libres quant au droit de leurs détenteurs d'en disposer le ou vers le 15 juillet 1957 et le reste, le ou vers le 1er janvier 1960;

"11. Les détenteurs des actions classe "B" sont les mêmes sociétés financières que ci-dessus décrites au paragraphe 4 et dont les noms sont répétés avec, en regard de chacun de leurs noms, le nombre d'actions détenues par elles:

N. T. Investments Limited	355 ouest, rue St-Jacques	79,023
Wood, Gundy & Company Limited	and associated interests	79,023
International Utilities Corporation	44 Wall Street	108,997
Canadian Oil Ltd.	Calgary, Alberta	136,247
Lehman Brothers	One William Street	68,123
Allen & Co.	30 Broad Street	68,123
Osler, Hammond & Nanton Limited	Nanton Building	5,450

"12. Les détenteurs des dites actions bénéficieront de privilèges quant aux prix d'émission, en attribuant eux-mêmes un prix de faveur de \$8.00 l'unité, réalisant à ce titre seulement une prime totale de \$1,089,972.00;

"13. Les dites actions "B" deviendront entièrement libres à compter du 31 mars 1958 alors qu'environ 400,000 actions communes, payées \$10.00 l'unité, ne seront entièrement libres que le ou vers le 1er janvier 1960;

"14. L'opération susdite concernant les dites actions "B" fut sanctionnée par lettres patentes émises par l'honorable Procureur général le 14 mars 1957, soit environ 7 jours après l'adoption par le Conseil exécutif de la province d'un arrêté ministériel autorisant l'Hydro-Québec à vendre son réseau de gaz à la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC, mais environ 6 semaines avant la signature du contrat de vente;

"15. L'honorable Procureur général ne prit pas toutes les mesures voulues pour assurer, conformément à la loi, que la dite opération était opportune et faite de bonne foi. (Article 61, paragraphe 2, 1ère partie, Loi des Compagnies de Québec, chapitre 276, Statuts Refondus Québec S.R.Q. 1941 et amendements);

Le texte de la requête présentée au lieutenant-gouverneur par l'opposition

L'opposition libérale à l'Assemblée législative de Québec s'autorisant d'un statut rarement invoqué, — la loi des commissions d'enquête, — a prié hier le lieutenant-gouverneur de la province de nommer incessamment trois commissaires pour enquêter sur la vente du réseau de gaz de l'Hydro-Québec à la Corporation de gaz naturel du Québec.

La requête a été présentée par M. Jean Lesage, chef libéral provincial, et M. Georges Lapalme, qui est chef de l'opposition à l'Assemblée législative.

Voici le texte intégral de la requête.

LE CAS EDOUARD ASSELIN

"16. Le leader du gouvernement au Conseil législatif, l'honorable Edouard Asselin eut, en fait, directement ou indirectement, la direction et le contrôle de la dite "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC" dès la formation de la société et il est le président de son Conseil d'administration depuis le ou vers le 11 mars 1957;

"17. L'honorable Edouard Asselin fut l'avocat conseil de la dite société et reconnu lui-même par une déclaration faite aux journaux que les directeurs de la dite société, au 15 juin 1955 jusqu'au mois de février 1957, étaient à la portée de la main;

"18. L'honorable Edouard Asselin, dans l'exercice de ses mandats mentionnés, permit et accepta qu'au moins un ancien employé de la Commission Hydro-électrique, un monsieur Cross, eut le bénéfice d'acheter (option) 5,000 actions à \$10.00 l'unité, les dites actions étant libres pour fins de vente dans les mains de son détenteur;

"19. Le dit Cross obtint ce bénéfice en même temps qu'un monsieur Kenneth B. Lucas, ci-devant vice-président de Minneapolis Gas Company et maintenant vice-président et gérant général de la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC, lequel obtint une option pour 10,000 actions;

"20. Un monsieur Léonard D. Milano de Hartsdale, N.Y., maintenant directeur de la dite société, MM. William B. Tippy, Ralph S. Orme, Robert Chapin, tous de New York, mademoiselle Pauline Perron, du district de Montréal, secrétaire du bureau professionnel de l'honorable Edouard Asselin, obtinrent des options sur des actions ordinaires libres pour des quantités respectives suivantes: 1,000, 1,000, 1,000, 500 et 500;

"21. Vos Requérants ont été informés que les personnes ci-dessus mentionnées, à l'exception du dit Cross, auraient exercé leur droit d'option réalisant un profit de capital d'environ \$200,000.00, rendu possible par les spéculations boursières effectuées avant ou après le 15 avril 1957;

"22. Au moins un commissaire de l'Hydro-Québec, monsieur René Dupuis, se porta acquiescent d'actions de la dite société;

"23. L'émission d'obligations ou de titres fut faite par l'intermédiaire de courtiers canadiens et de courtiers américains qui étaient les fondateurs de la société du gaz dans une proportion respective d'environ 30% pour les courtiers canadiens et de 70% pour les courtiers américains;

RENSEIGNEMENTS INCOMPLETS

"24. Les renseignements incomplets que Vos Requérants possèdent proviennent d'un prospectus imprimé aux Etats-Unis par l'application des lois américaines et des lois de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Saskatchewan et de l'Alberta sur l'émission et la vente des valeurs mobilières, la dite "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC" ayant été au préalable soustraite à l'application de la loi des valeurs mobilières de Québec;

"25. Le prix de vente du réseau de gaz artificiel de l'Hydro-Québec à la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC", s'élève à la somme de \$37,275,000.00, suivant une déclaration publique faite par des commissaires de l'Hydro-Québec, cependant que la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC", à la page 1 de son prospectus, dit que le prix d'acquisition est approximativement de \$39,100,000.00 ("approximately \$39,100,000.00");

"26. Les membres du Conseil exécutif ont permis et accepté que la Commission Hydro-électrique de la province de Québec promette de vendre le réseau de gaz qui faisait partie du patrimoine public, sans autorisation légale préalable connue;

"27. Les membres du Conseil exécutif ont permis et accepté que la Commission Hydro-électrique de la province de Québec vende son réseau de gaz qui appartenait aux contribuables du Québec à des intérêts privés qui semblent en majorité étrangers à la Province;

PRINCIPES FAUX

"28. L'honorable Edouard Asselin et les membres du Conseil exécutif, les honorables:

Onésime Gagnon, Daniel Johnson, Arthur Leclerc, Antonio Talbot, Jacques Miquelon, Paul Dozois, Antonio Barrette, John S. Bourque;

tous actionnaires de la dite société et le Procureur général et Premier Ministre de la province de Québec, l'honorable Maurice L. Duplessis, tentent de faire sanctionner le principe que des ministres et fonctionnaires peuvent, légalement et impunément, avoir des intérêts dans des entreprises qui sont, comme la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC, des sociétés privées d'intérêt public et, comme telles, soumises au contrôle et à la surveillance du Conseil exécutif et des organismes administratifs qui en dépendent;

"29. Il est d'intérêt public que la Commission Hydro-électrique de Québec déclare la proportion exacte de ses intérêts dans les dites sociétés d'intérêt public et, en fait, le dit renseignement étant absolument nécessaire pour établir la juste valeur des actifs vendus par l'Hydro-Québec à la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC";

L'INTERET PUBLIC

"30. L'intérêt public exige que la proportion d'actions détenues par l'Hydro-Québec dans les dites filiales soit définie de façon précise aux fins de savoir si les intérêts détenus par elle sont majoritaires ou minoritaires;

"31. L'intérêt public exige que tous les renseignements soient donnés concernant le prix de vente, les méthodes d'évaluation du prix de vente, les avantages accordés à au moins un ancien haut fonctionnaire de l'Hydro-Québec, qui recommanda la vente du réseau de gaz artificiel à la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC" pour ensuite devenir associé, actionnaire ou employé dans cette dernière société;

"32. L'intérêt public exige que tous les contrats, options, rapports de fonctionnaires au Conseil exécutif concernant la vente et l'achat du réseau de gaz de l'Hydro-Québec fassent l'objet d'une enquête complète et impartiale;

"33. Il est d'intérêt public que les opérations boursières qui suivront l'émission publique de titres de la dite société, tant au Canada qu'aux Etats-Unis, fassent l'objet d'une enquête approfondie pour déterminer dans quelle mesure des ministres, des conseillers législatifs, des députés, des hauts fonctionnaires ont pu spéculer sur les titres de la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC";

"34. Il est d'intérêt public que la dite enquête, notamment sur les opérations boursières effectuées, comporte une étude complète des dossiers des courtiers intéressés à l'achat et à la vente de dites titres aux fins de déterminer et préciser si d'autres ministres, d'autres conseillers législatifs et députés et d'autres fonctionnaires se sont portés acquiescents de titres de la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC", et dans quelles circonstances;

"35. Il est d'intérêt public que ladite enquête porte aussi, non seulement sur tous les contrats et accords passés entre la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French LA CORPORATION DE GAZ NATUREL DU QUEBEC" et l'Hydro-Québec, mais aussi sur tous les contrats et accords passés entre ces deux dernières sociétés avec d'autres sociétés, notamment: Montreal Coke and Manufacturing, Keystone Transport Limited, Trans-Canada Pipe Lines Ltd., Koppers Company Inc., Nesbitt, Thompson and Company, Limited,

355 ouest, rue St-Jacques, Montréal, Qué., Wood, Gundy & Company Limited, 36 ouest, rue King, Toronto, Ont.,

Osler, Hammond & Nanton Limited, Nanton Building, Winnipeg, Manitoba,

Lehman Brothers, One William Street, New York 4, N.Y., U.S.A.,

Allen & Co., 30 Broad Street, New York 4, N.Y., U.S.A.,

Stone & Webster Securities Corporation, 90 Broad Street, New York 4, N.Y., U.S.A.,

Butcher & Sherrerd, 1500 Walnut Street, Philadelphia 2, Pa., U.S.A.,

International Utilities Corporation, 44 Wall Street, New York, N.Y., U.S.A.,

Canadian Oil Ltd., Calgary, Alberta,

P. T. Bee, Dallas, Texas, U.S.A.,

Commonwealth Services Inc., New York, U.S.A.,

La Verendrye Line Ltd., Ville Lasalle, Qué.,

Quebec Conversions Company Ltd., 507, Place d'Armes, Montréal, Qué.,

(Cette dernière compagnie a obtenu ses lettres patentes à Québec le 18 février 1957.);

"36. Par application des usages constitutionnels et selon les traditions parlementaires reconnues, vous vous devez, vu la gravité des faits, d'accorder la présente requête tout comme l'ont fait deux de vos prédécesseurs, l'un de la province de Québec et l'autre de la province du Manitoba;

LES PRECEDENTS

"37. En 1891, alors que l'honorable Honoré Mercier était Premier Ministre de la province de Québec, l'honorable A.R. Angers, Lieutenant-gouverneur, ordonna la tenue d'une Enquête royale à la suite de révélations concernant l'obtention de pots de vin par un organisateur politique et certains amis du régime du temps. Trois commissaires furent nommés, à savoir: l'honorable juge Louis François George Baby, juge à la Cour du Banc du Roi et les honorables juges Charles Peers Davidson et Louis Amable Jetté, tous deux juges à la Cour Supérieure;

"38. En 1915, alors que Sir Rodmond Roblin était Premier Ministre de la province du Manitoba, l'honorable D.C. Cameron, Lieutenant-gouverneur, agréa la requête des députés de la Loyale Opposition de Sa Majesté et ordonna une Commission royale d'Enquête composée de trois juges de la Cour du Banc du Roi, sur des actes de malversations dans le maniement des deniers publics devant servir à la construction d'immeubles législatifs;

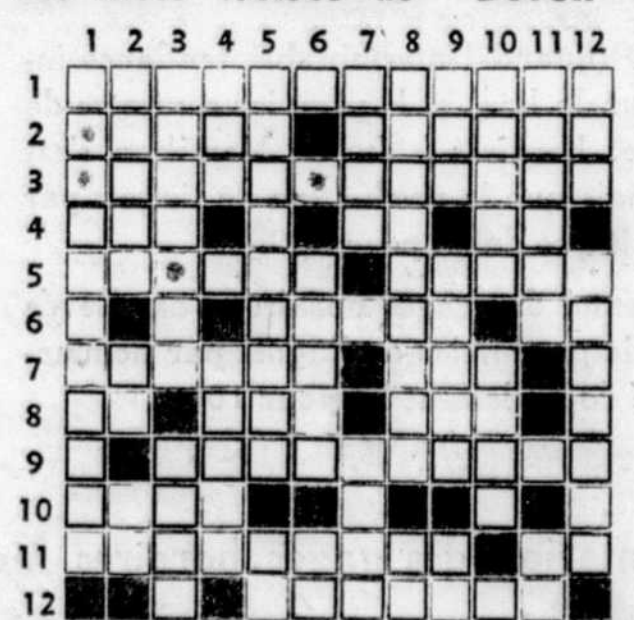
"39. A raison des faits ci-dessus et pour les motifs invoqués à la présente requête, il est à propos et impérieux de faire faire une enquête sur tous ces faits qui ont trait au bon gouvernement de la province de Québec, sur la gestion d'une partie importante des affaires publiques et sur une matière fondamentale se rattachant au bien-être de la population de la Province;

"40. Le chapitre 9, Statuts Refondus, province de Québec 1941, intitulé "Loi concernant les Enquêtes sur les Affaires Publiques" et dont le titre abrégé est "Loi des Commissions d'Enquête" vous donne de tels pouvoirs et ce, en vertu de l'article 2 qui se lit comme suit:

"Lorsque le Lieutenant-gouverneur en conseil juge à propos de faire faire une enquête sur quelque objet qui a trait au bon gouvernement de la province, sur la gestion de quelque partie des affaires publiques, sur l'administration de la justice ou sur quelque matière importante se rattachant à la santé publique ou au bien-être de la population, IL PEUT, par une commission émise à cette fin, nommer un ou plusieurs commissaires pour conduire cette enquête."

"41. Vu les précédents cités plus haut, vu les accusations précises du journal "Le Devoir" et vu les demandes répétées de Vos Requérants, de Syndicats Professionnels, d'Associations de Personnes dans toutes les sphères de l'activité économique et sociale, de journaux, de revues, de magazines et du public de la Province en général, il devient impérieux d'ordonner une enquête en vertu de la loi mentionnée au paragraphe précédent;

Les mots croisés du "Devoir"



- HORIZONTALEMENT**
- Mal vu par les Soviets
 - En forme d'oeuf — Collision
 - Contre lequel on ne peut rien
 - Fléuve égyptien — Pharaon
 - Ensemble: enlever — Article
 - Non trouble — Chez les poissons
 - Probablement malade — Conjonction
 - Il s'oppose au gros — Personnel
 - Obtenu — Volonté — Accord
 - Introduira
 - Pour les meubles
 - Envoyé — Pronom
 - Enferma

- VERTICALEMENT**
- Rencontre
 - Annonce le printemps — Possédé — Préfixe
 - Non muet — Implore
 - Entouré d'eau — Sur le pont des navires
 - D'une audace excessive — Note
 - Pas nous — A son jour
 - Lagune de Venise — Règlement
 - Copie — Ile de l'Atlantique
 - Ville d'eau beige — Prit à nouveau connaissance — Fin d'infinif
 - Meuble — Possessif
 - Explose — Possessif
 - Abréviation — Dans la boutique du commerçant

Solution d'hier

Horizontalement:—
MADAMEISELLE; AMICAUX
NOIX; NAMUR — ESTIMA
IBIS — IL — IS; PIN — ALEP
ULULE — EPI — RE; LIE
SANG; ATRÉ — VERRA; TE
— DEVENAIT; BUTA — TITI;
OPERER — NEO; FUSEES
— ESN.

Verticalement:—
MANIPULATION; AMABILI
TE; DIMINUER — EF; ECUS
— BRU; MAR — VER — DUES;
OU — HETRE; IXELLES
VA; PAVE — AS; ENTRAIL
NENT; LOI — GRAINE; LIMIER
— RITES; EXASPERATION.

"42. Vos Requérants insistent sur la nécessité de faire tenir immédiatement une Enquête royale sur tous les faits ci-dessus, nonobstant le fait que certains recours en dommages sont actuellement pendants devant les tribunaux de la Province pour prétendue diffamation à la suite de publications du journal "Le Devoir", étant donné que les enquêtes judiciaires auxquelles les dits recours pourront éventuellement conduire seront nécessairement limitées au cadre étroit des procédures dans chaque cause;

"43. Vos Requérants allèguent qu'il est d'une importance primordiale que pareille Enquête royale soit décernée, de façon à sauvegarder la confiance de la population dans ses institutions démocratiques de gouvernement, dont c'est votre rôle d'assurer la protection, confiance qui n'a pas manqué d'être sérieusement ébranlée par les publications ci-dessus mentionnées;

"44. Vu la publicité entourant toute cette affaire et l'ampleur qu'une telle Enquête peut prendre, vu les précédents cités plus haut et dans le but de satisfaire toute la population de la province de Québec quant à l'impartialité des Commissaires à être nommés, il devient impérieux de nommer, et Vos Requérants demandent respectueusement que vous nommiez comme Commissaires pour conduire pareille Enquête, trois juges, soit trois juges de la Cour Supérieure, soit trois juges de la Cour du Banc de la Reine, ou soit trois juges pris à l'une ou l'autre des deux Cours susdites et jouissant de l'immunité et des privilèges prévus au chapitre 9 susdit;

CONCLUSIONS

EN CONSEQUENCE, plaise à Votre Excellence en son Conseil:

NOMMER incessamment trois Commissaires choisis parmi les membres de la Cour du Banc de la Reine ou de la Cour Supérieure de la province de Québec, ou des deux Cours, pour enquêter sur tous les faits contenus aux paragraphes ci-dessus et en général sur "la vente du Réseau de gaz de l'Hydro-Québec à la "QUEBEC NATURAL GAS CORPORATION" en French (sic) LA CORPORATION DU GAZ NATUREL DU QUEBEC", et les faits qui ont entouré cette vente";

ACQUIESCER aux Commissaires ainsi nommés telle indemnité que vous jugerez convenable;

NOMMER un Secrétaire à la Commission à instituer;

REQUERIR les Commissaires de demander au Procureur général de la province de Québec, l'honorable Maurice L. Duplessis, l'autorisation d'employer tous sténographes, commis et messagers jugés nécessaires;

FIXER la rémunération du Secrétaire, des sténographes, des commis et des messagers attachés à la Commission;

AUTORISER les Commissaires à faire toutes autres dépenses nécessaires à l'accomplissement de leur devoir;

PRESCRIRE un délai de six mois pour la tenue de pareille Enquête, menée conformément aux dispositions de la "Loi concernant les Enquêtes sur les Affaires Publiques";

PRESCRIRE, aussi, le dépôt à vous-même, dans le délai susdit de six mois de la nomination des Commissaires, du rapport contenant le résultat de leur enquête et de la première recte par eux;

ORDONNER l'adoption des mesures qui vous paraîtront justifiées par la nature de la preuve et le rapport des Commissaires;

Et, ce faisant, vous rendre justice à Vos Requérants et à la population de la province de Québec.

C'est pourquoi nous nous adressons à Votre Excellence en son Conseil et demandons justice.

QUEBEC, le 23 septembre 1958.

EN BREF...

Radio-Télévision

STE-MARGUERITE, Qué. — M. Malcolm Neill, président de l'Association canadienne des postes privés de radio et de télévision, a affirmé que les canaux et les fréquences d'émission n'appartiennent pas à l'Etat et ne sont pas non plus du domaine public. S'adressant aux membres de l'Association canadienne de la radio et de la télévision de langue française, M. Neill a signalé qu'il n'existe pas de canaux de télévision et de fréquences de radio avant qu'un poste n'installe un transmetteur et n'émette un signal. M. Neill a attribué tous les règlements discriminatoires des postes privés ont été victimes dans le passé à la conception que ces canaux et fréquences sont du domaine public.

1,300,000 chômeurs!

LAVERLOCHERE, Qué. — M. Réal Caouette, chef du Ralliement des créditistes du Québec, a déclaré que le chômage atteindra un chiffre sans précédent au Canada cet hiver parce que le gouvernement fédéral ne fait rien pour l'empêcher. Il a prédit que 1,300,000 Canadiens seront sans travail au cours de la saison froide. M. Caouette parlait à une assemblée.

AVIS DE DECES

LAVERLOCHERE — A Châteauguay Bassin, le 22 septembre 1958 à l'âge de 61 ans, est décédée, Mme Donat Laframboise, née Ursule Proulx. Les funérailles auront lieu vendredi, le 25. Le convoi funéraire partira des salons J. R. Reed & Fils, no 35 boul. Normand, Châteauguay Village, pour se rendre à l'église du Christ-Roi, Châteauguay Bassin, où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière de Lachine, lieu de sépulture. Parents et amis sont priés d'assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

Bijoux précieux de succession

Mappin's LTD

Visitez nos rendez-vous seulement

ROBERT BOURGOIN — UNIVERSITY 6-7431

TRADUCTION

Cours avancé de traduction bilingue de l'anglais au français et vice versa, aussi cours de stylistique française et anglaise

INSTITUT DE TRADUCTION

(Tous les cours se donnent le jeudi soir.)

Demandez notre prospectus et inscrivez-vous dès maintenant en écrivant à

410, avenue Wiseman, Outremont, Montréal 8.

ou signalez CR. 1-5879, entre 9 h. et 11 a.m., ou entre 2 h. et 5 h. p.m.

Date limite pour inscription:

jeudi, 2 octobre à 7 h. 30 p.m. à

220 ouest, avenue des Pins, Montréal.

PROFESSEURS: MM. Jean-Paul Vézina, Roland Surcou, Donald Buchanan, Blake T. Hanna, Edward J. McCracken, Mme Berthe Penverne, Mlle Madeleine Buteau.

Pour Vos PLANTATIONS d'AUTOMNE

Visitez notre PALAIS DU JARDIN et PÉPINIÈRE pour serres, oignons à fleurs, arbres et arbustes d'ornement, plantes pour haies, arbres fruitiers, accessoires pour le jardin, le jardin et la ferme.

Ouvert de 8 h. à 6 p.m. du lundi au vendredi, 5 h. à 6 p.m. les samedis, jusqu'au 20 oct.

Catalogue général ou d'oignons à fleurs GRATIS.

W.H. PERRON & CIE

215 BOUL. LABELLE, L'ARROD A PLOUFFE, P.Q. (Montréal 9) TÉL. MU. 1-1615

Formes et Couleurs

par René CHICOINE

SANS TITRE

... parce que je me trouve à court d'imagination; j'aurais dû prendre des vacances comme me le conseillaient mes amis. Enfin passons... ce qui est déjà fait puisque je n'ai rien trouvé.

Des six peintres que la Galerie George Waddington expose, Jack Humphrey est celui qui me plaît le moins. Plusieurs de ses toiles ont le caractère d'une gouache. Or une gouache, qui a l'air d'une gouache, ne peut pas être profonde, elle ne le gagne pas en velouté. Dans quatre envois sur sept, le coloris est ternes sans être subtil, étant sans être harmonieux. Les compositions ne valent pas mieux. Elles ont le caractère de l'improvisation sans avoir le charme de la spontanéité; dans un désir d'amélioration, l'auteur doit revenir après coup et compliquer le motif. Ce sont encore ses deux paysages qui présentent le plus d'intérêt. L'un qui s'intitule "Ferry, Kennebec" donne une idée de ce que Marc-Aurèle Fortin a peint avec une génération de moins au bout des doigts. Coloris semblable à grands renforts de noir, formes géométriques un peu arbitraires. (Mais Fortin avait plus de finesse et un sens plus aigu de la composition.) C'est surtout "Shore of Night" qui retient l'attention. Le titre même est une indication de l'inspiration poétique du tableau, inspiration qu'on ne retrouve dans aucun autre. Puisque nous parlons poésie, parlons licence. Il est sûr que le rapport entre le ciel et la plage ne s'établit pas d'une façon très logique. Ce ciel noir qui ouvre deux yeux bridés de lumière blanche ne devrait pas éclairer aussi libellamment cette plage où s'accumule on ne sait quoi au juste dont surgit un jaune, un corail et un vert. La plage est la partie la plus faible du tableau, offrant les défauts des abstractions voisines. Mais que l'ensemble est évocateur! Il a le charme d'un souvenir de vacances alors qu'on se laisse envelopper par la nuit et qu'on frissonne délicieusement dans le vent qui s'élève.

Programmes de radio

CBF

8.15—CBJ—Midweek Meditation
11.30—Rendez-vous avec Aoustin
12.30—Le Réveil rural
13.00—Anniversaire de la participation à l'émigration d'Orléans, Dumas et ses Mémoires.
1.45—Une demi-heure avec...
2.15—Arc-en-ciel

Avec Marcelle Barthe.
3.00—Chaque son jour
3.30—Radio-Journal
4.00—Chaque œuvre de la musique
4.30—Noir et blanc
7.00—Une soirée de disques
10.00—Radio-Journal
10.30—Leveils de l'actualité - Commentaires
10.30—Lecture de Cheval
11.00—Les sentiers de la gloire (Humphrey)
11.00—Adagio
11.25—Nouvelles sportives
11.30—Destination Moscou
11.57—Radio-Journal

Petites annonces du "Devoir"

APPARTEMENTS A LOUER

ENTIEREMENT CLIMATISEE

Pour votre confort, la température est contrôlée automatiquement. Et ENCORE — balcons particuliers, service d'ascenseur, stationnement intérieur, lavage de vaisselle automatique dans chaque suite. Disponibles maintenant: suites de 3 1/2, 4 1/2 et 5 1/2 pièces et un penthouse de 4 pièces avec un cachet de prestige.

DRUMMOND PLAZA

3435, rue Drummond

Prix de semaine incluses
Appelez AV. 8-8413

Inspection

DE 10 A.M. — 5 P.M.

A 1355 est, Henri-Bourassa, 3 1/2 et 4 1/2 pièces. Neuf, très moderne, chauffage, climatisation, eau chaude, service, conciergerie, balcon, bndix. \$16 à \$25. RA. 1-8188. 9-10-58

AVIS

AUX MANUFACTURES OU AUX MAGASINS
Intéressé à acheter pièces de cotonnade ou broadcloth, fleurs ou unis, qui seraient non vendables à cause de rumeur, de saleté ou d'imperfection. S'adresser immédiatement à case 206, Le Devoir.

A VENDRE OU ECHANGER

At toujours comptant disponible et toutes sortes d'échange. Candide Paquette, 250 Bloomfield, CR. 1-0517. 25-9-58

ARGENT DEMANDE

Jeune Commerce canadienne-française a besoin urgent d'argent. Succès assuré. Ecrire case 125, Le Devoir. 10-10-58

AUTO A VENDRE

DODGE '53, très bonne condition, une subaine (\$700), Tel. DU. 9-0800. J.N.O. 25-9-58

CHAMBRE A LOUER

Chambres à louer, \$5, \$7, \$8 et \$10. Libre le 1er octobre. Votre chez vous. 4470 Delorimier. 26-9-58

DIVERS

ASSURANCE - AUTO
12 versements mensuels. Tél. : LA. 5-5558, soir DU. 1-2377. J.N.O.

EDUCATION

APPRENEZ L'ANGLAIS
ou n'importe quelle autre langue, facilement rapidement, par la méthode de cours-sur-disques Linguaphone. Seulement 20 minutes par jour dans l'intimité de votre foyer, les résultats vous étonneront. Méthode de renommée mondiale utilisée par les collèges, les gouvernements et par plus d'un million d'étudiants. Ecrite ou téléphonez pour prospectus et détails d'examen gratuit. Institut Linguaphone, dept. D, 901 Bleury, Montréal, UN. 2-2838. 15-10-58

ENTRETIEN DE PLANCHER

Service commercial et résidentiel. Procédé de CIRAGE CHAUD exclusif. H.F. Staples. Durée triple. Pour le plus amples renseignements, appelez CL. 5-6697. 25-9-58

LOGEMENT A LOUER

Ahuntsville, rue Sacre-Coeur, 4 grandes pièces fermées, \$70, — Tel. : DU. 9-3662. J.N.O.

Laval-des-Rapides, 339 Laurier, apt 4, 4 1/2 pièces, moderne, neuf, toutes commodités, \$92, par mois. MU. 1-4887 après 6.30 p.m., ou mardi, jeudi, samedi toute la journée. 27-9-58

4 logements neufs, 2184-2204 rue J.-Palliser, S'adresser à 1673, Laval. 29-9-58

Théâtre - Cinéma - Beaux-Arts

AU SAINT-DENIS

Le T.N.P. joue "Marie Tudor" de V. Hugo

par Jean VALLERAND

Au sujet d'un nouveau tour de critique dont il annonce l'avènement prochain, Victor Hugo écrit dans la préface de Cromwell: "On comprendra bientôt généralement que les écrivains doivent être jugés, non d'après les règles et les genres, choses qui sont hors de la nature, et hors de l'art, mais d'après les principes immuables de cet art et les lois spéciales de leur organisation personnelle. On consentira, pour se rendre compte d'un ouvrage, à se placer au point de vue de l'auteur, à regarder le sujet avec ses yeux. On quittera, et c'est M. de Chateaubriand qui parle ici, la critique mesquine des défauts pour la grande et féconde critique des beautés".

Que me voilà donc dans une mauvaise posture au moment où je vais avouer que la Marie Tudor de Victor Hugo qui inaugurerait lundi soir dernier, au Saint-Denis, la brève saison de Théâtre National Populaire à Montréal, ne m'apparaît pas comme un indiscutable chef-d'œuvre! Mesquinerie ou pas, toute la question est de savoir ce que nous, spectateurs, nous allons chercher au théâtre et de savoir si Marie Tudor de Victor Hugo comble notre attente, et dans quelle mesure. Il ne devrait pas être nécessaire de revenir sur cette affaire au sujet de laquelle tout le monde, depuis toujours, est d'accord. Assurément les grands brûlés de soleil de la Grèce antique, entassés sur la place publique devant un mystère, groupés autour de la scène élisabéthaine, tapis dans l'ombre

de la salle à l'italienne, nous, spectateurs, depuis deux mille cinq cents ans, nous attendons toujours que s'opère la même incantation: qu'il se passe quelque chose de pas vrai "comme si c'était vrai" (Claudel), quelque chose que nous confrontons avec le pathétique spectacle de l'humain, quelque chose qui nous remette "en jeu dans l'émotion universelle" (Giraudoux).

Au fond, nous sommes des voyeurs, des voyeurs accablés, légalisés, à qui le théâtre accorde cette incroyable permission de regarder vivre les autres. Il n'y a au théâtre qu'un "principe immuable" auquel doivent s'ajuster "les lois spéciales" des genres: la présence des personnages. Dans Marie Tudor, il y a une intrigue, il y a une intrigue, le tout constituant un mélodrame où éclatent des éclairs de génie: il n'y a pas de personnages de théâtre. Alors que dans *Ruy Blas*, le spectateur assiste pantelant au destin d'être humains dont l'aventure remet en question le sens de la vie, dans Marie Tudor il y a, dans lui des êtres sans forme précise, des possibilités d'humanité continuellement en quête d'une chair réelle, des ectoplasmes. Il n'y a que le personnage de Marie Tudor qui s'offre à nous dans la tragique réalité d'une substance humaine.

John Emerson au cinéma Champlain

John Emerson, l'âme dirigeante du grand spectacle "Et toutes les gloires", qui sera présenté au cinéma Champlain, à compter de samedi, le 27 septembre, a une carrière artistique remarquable. Lorsqu'il était enfant et qu'il allait voir des jouets de hockey à Detroit, sa ville natale, il rêvait de devenir un Howie Morenz ou un Aurèle Joliat. Mais comme il était petit et qu'il ne pesait pas beaucoup, il fut obligé d'orienter ses talents de patineur vers un autre domaine. Quand il patinait, il faisait rire les spectateurs. Alors, il entra dans le domaine du spectacle avec l'espoir de se tailler un nom et d'y gagner sa vie.

En 1940, la chance devait lui sourire. En effet, il devenait le partenaire de la célèbre patineuse Sonja Henie. Mais la guerre s'étant déclarée, il fut appelé sous les drapeaux. Il fut assigné à un régiment sur skis. Après avoir été licencié de l'armée, il retourna à ses premières amours: le patinage de fantaisie. John Harris l'ayant vu lui offrir un engagement avec les "Ice Capades". Il resta avec cette troupe pendant trois ans. On l'applaudit à Montréal, sur la glace du Forum.

Mais John Emerson était fatigué de travailler pour un autre. Il décida donc de voler de ses propres ailes. Il monta un numéro et le donna dans certains cabarets et hôtels. Il travailla au Lido, à Paris, pendant six mois. Revenu en Amérique, il fonda une troupe. Son spectacle sur glace a fait le tour de l'Amérique. "Étoiles sur glace", que nous verrons au Champlain, est un spectacle divertissant. Les costumes sont éblouissants et les "numéros de production", spectaculaires. Il y aura deux représentations par jour, sauf les samedis et dimanches, alors qu'il y en aura trois. À l'affiche, en plus, un film de James Dean "La Fureur de vivre" et un film de John Wayne, "La Prisonnière du désert".

J'ai l'impression que les comédiens du T.N.P. sont également sensibles à cet état d'esprit, à cette nostalgie d'un ailleurs où Marie Tudor est plongée de par son emprisonnement dans une scène italienne. Je comprends que Jean Vilar et son décorateur Léon Gischia, en inventant une plantation intermédiaire entre la scène élisabéthaine et la scène italienne, ont voulu créer un lieu scénique qui déborde l'emprisonnement du cube traditionnel, mais c'est un compromis. Il aurait fallu carrément

une scène élisabéthaine, et dans une salle ce n'est pas possible.

Jean Vilar sait bien — et je n'aurai pas l'outrecuidance de le lui rappeler — Jean Vilar sait bien qu'une œuvre dramatique est un animal vivant qu'il faut ressusciter à chaque représentation par un accouplement dont la technique varie chaque fois selon des facteurs définissables à l'avance: optique et acoustique du lieu, et des facteurs indéfinissables: le public. A mon sens, il n'y a qu'une façon de forcer Marie Tudor à acquiescer — dans le lieu où se donne actuellement le spectacle — une présence forcée qui ne se relâche pas une seconde, c'est d'atteindre à une interprétation de fer rouge à blanc qui transforme tous les personnages en véritables monstres.

Maria Casarès a déjà cette frénésie (je répète le mot, car je n'en trouve pas d'autre). Je me soucie fort peu que cette femme ait une vilaine voix; je constate même qu'elle fait de ce défaut un élément positif de caractérisation. Mais je constate surtout qu'elle est habitée par le personnage.

Il y a à la base du théâtre de Victor Hugo l'impérieuse nécessité de ce qu'il faut bien appeler: "la fiction de l'époque", et je pense que même Les Burgraves auraient, dans un cadre approprié, une valeur de choc.

Pour tout résumer en termes clairs: enfermée dans la scène italienne, Marie Tudor ne passe pas la rampe ou ne la passe qu'à de rares moments grâce à la passion de certains interprètes, à l'intensité intérieure de leur jeu, à cette sorte d'état second où ils se précipitent et réussissent à nous entraîner avec eux. Hors de cette frénésie — frénésie qui doit être constante et habiter tous les interprètes — Marie Tudor, phénomène scénique de sa nature écarlate, ne peut pas être cette bête vivante dont nous souhaitons secrètement l'extinction dans toute aventure théâtrale authentique.

J'ai l'impression que les comédiens du T.N.P. sont également sensibles à cet état d'esprit, à cette nostalgie d'un ailleurs où Marie Tudor est plongée de par son emprisonnement dans une scène italienne. Je comprends que Jean Vilar et son décorateur Léon Gischia, en inventant une plantation intermédiaire entre la scène élisabéthaine et la scène italienne, ont voulu créer un lieu scénique qui déborde l'emprisonnement du cube traditionnel, mais c'est un compromis. Il aurait fallu carrément

FRANÇOIS BERNIER, (à droite), réalisateur de "L'Heure du concert", à l'accueil à sa descente d'avion le directeur du "Grenier de Toulouse", MAURICE SARRAZIN (à gauche), venu régler la mise en scène de l'opérette d'Offenbach, "La grande duchesse de Gêrolstein", qui ouvrira "L'Heure du concert", à CBFT, le 9 octobre prochain.

Télévision

CBFT MONTREAL — Canal 2
CBFT OTTAWA — Canal 1

3.00—Musique
4.30—La Belle et la Bête
5.30—L'Éclair noir
6.00—Sur place
A. Rougemont
6.30—Nouvelles sportives
7.00—Ce soir
7.45—Carrefour

7.15—Téléjournal
7.30—CBFT—Bulletin
7.35—Cinémafeuilleton
7.45—Les Châliques Troubadours
8.00—Le Point d'interrogation
Animatrice: Nicole Germain.

11.00—L'Éclair noir
11.15—Nouvelles sportives
11.30—Téléjournal
11.45—Partie d'Orient.

SURVEILLEZ
SAMEDI

2 SEANCES
AUJOURD'HUI
MATINEE A 2:00
SOIREE A 8:40

DE RETOUR
EN FRANCAIS!
Louis de Rochemont's
CINERAMA
HOLIDAY
EN TECHNICOLOR
TOUS SIEGES
RESERVES

Attila: Mer. à 2h. orch. et loges: \$1.75, balc. \$1.20. Matinée: sam. et dim. à 2h. orch. et loges: \$2.00, balc. \$1.50. Soirée: lundi au samedi à 8.40 h. orch. et loges: \$2.40, balc. \$1.75. Soirée en dimanche à 7.30 h. orch. et loges: \$2.40, balc. \$1.75.

LE BALLON ROUGE
en COULEURS
PRIX SPECIAUX
POUR CE SPECTACLE

IMPERIAL
1430 Bleury
Montreal
RESERVATIONS
AVENUE R. 5603

LE PHENOMENAL VIOLONCELLISTE
ANOS STARKER
AUDITORIUM LE PLATEAU
VENDREDI SOIR, 10 OCTOBRE, A 9 HEURES

BILLET: \$1.50 — \$2.50 — \$5.00 — \$10.00
En vente chez Ed. Archambault, Willis & Co. Jules Jacob et Concerta de Montréal, 1508, rue de la Montagne — VT. 3-9974.

RADIO-TV

par Jean HAMELIN

De tout, en vrac

Il faut de tout pour faire un monde. Et surtout un monde à la télévision. C'est en fait ce que l'on a voulu dire, pour ne pas dire contradictoirement, de Line Renaud, du Pèlerinage canadien à Rome et finalement d'un original de Maurice Gagnon présenté au programme "En première".

Précédons par ordre de présence dans le temps et commençons par Line Renaud puisque son émission et son passage parmi nous datent déjà de quelques jours. Je parlais l'autre jour du médioré dans les "Variétés". Line Renaud et son mari, le compositeur Loulou Gasté, nous ont donné "ens doute la recette de ce qu'il faut faire ou ne pas faire pour qu'un "musical" ait une certaine classe. Sans dire dans le secret des cuisines l'imagination qu'ils ont collaboré jusqu'à un certain point — et je dirais même un point certain — avec le réalisateur Jacques Blouin.

Cela nous a valu une émission alerte, roulant bien sur ses billes, chargée d'heureux contrastes. Huit danseurs escortaient la vedette et lui faisaient un cour. Pour une fois, les danseurs de Radio-Canada ont été utiles, car en savait les faire disparaître à point.

Line Renaud est une diseuse qui possède du charme, de la distinction et du tempérament. Elle est également douée pour la chanson sentimentale et la chanson ironique ou simplement bête. Cette frivolité forme un contraste bien singulier avec le "Pèlerinage canadien" tourné en mai dernier par Georges Franconi, avec le concours de techniciens de la Radio-télévision française. Il s'agit, on le sait, d'un pèlerinage collectif organisé par les autorités du diocèse à l'occasion du centenaire des apparitions de Lourdes. Lourdes et Rome étaient les deux pôles attractifs du pèlerinage, qui comprenait aussi des haltes à Paris, Lisieux, Marseille, une petite localité préventive dont j'oublie le nom, et Gènes.

Ce fut un documentaire éloquent qui devint presque à certains moments un témoignage. A Lourdes notamment où les plus longues séquences du film furent tournées. C'est ainsi qu'on put voir, après les pèlerins canadiens et avec eux, l'évêque de la région de Lourdes, la procession nocturne aux flambeaux, les piscines.

Des pierres blanches de Lisieux aux hauts reliefs de la chapelle de Catherine Labouré à Paris, des lumières scintillantes de Lourdes à l'altier promontoire de Notre-Dame-de-la-Garde à Marseille, du Campo de Gènes aux riches basiliques romaines, le "Pèlerinage canadien" permet à des milliers de téléspectateurs d'avoir un aperçu de ce qu'est non seulement un pèlerinage national apparemment très bien organisé, mais aussi un voyage aux rivages éducatifs de la vieille Europe.

L'émission fut présentée par Son Eminence le cardinal Léger et le commentaire du film, d'une excellente rédaction, lu exemplairement par Raymond Charette.

Son Eminence dégagea brièvement la leçon spirituelle qu'il y a à tirer d'un pèlerinage entrepris sur des bases aussi sérieuses et, en cours d'émission, le directeur effectif du pèlerinage, M. Paul Lepoint, s'a. donna quelques explications supplémentaires avec beaucoup d'à-propos.

Concurremment avec "Ombres sur le sable", offert dimanche soir à l'émission "En première", il faudrait aussi dire "En dernière" car j'en atteste l'annul profond qu'il m'a saisi à l'audition de ce texte, "Ombres sur le sable" est déjà enseveli dans l'oubliette aux mauvais souvenirs. J'en suis peiné pour l'auteur, qui nous avait habitués jusqu'ici à une certaine qualité. "Ombres sur le sable" a été une erreur totale car l'émission prétendait traiter avec des moyens de studio un sujet qui s'adressait au Cinéma-copé. On avait inondé de sable la studio de Radio-Canada. Il ne fut pas surprenant qu'une intrigue si mince s'y soit enlisée...

AU T.N.P.

"Henri IV", ce soir

La première représentation de "Henri IV", la tragédie de Pirandello, aura lieu ce soir, au théâtre Saint-Denis. La mise en scène est de Jean Vilar, directeur du Théâtre national populaire, les costumes et éléments scéniques de Léon Gischia, et la musique de Maurice Jarre.

La distribution est la suivante:
Henri IV — Jean Vilar

La Marquise Mathilde — Lucienne Le Marchand
Frida, sa fille — S. Bouchateau
Le Marquis Carlo di Nolli — Jean-Pierre Darras
Le Baron Tito Belcredi — Jean Topart
Le Docteur Genoni — Jean-Paul Moulino
Ariad — Jean-François Rémi
Landolf — Roger Coggio
Orduif — Cousinneau
Berthold — Yves Gase
Le valet de chambre — Lucien Arnaud

PALACE
DEUXIEME SEMAINE
NO TIME FOR SERGEANTS
AIR CLIMATISE 7

CAPITOL
A L'AFFICHE
THE HUNTERS
ROBERT MITCHUM

PRINCESS
A L'AFFICHE
The Fly
AIR CLIMATISE

THEATRE ST-DENIS
CE SOIR
8 h. 30 précises
HENRI IV

LE THEATRE NATIONAL POPULAIRE
Direction: JEAN VILAR

DEMAIN SOIR
MARIE TUDOR

VENDREDI SOIR
LE TRIOMPHE DE L'AMOUR

Autres spectacles: jusqu'au 10 octobre.
BILLET EN VENTE AU THEATRE ST-DENIS et à Canadian Concerts et Artists 1832 Sherbrooke ouest (près Guy)

2^e SEM.
LESLIE CARON
MAURICE CHEVALIER
LOUIS JOURDAN

THE FLY
100
AIR CLIMATISE

LOEW'S
GORGEOUS COLOR

AUJOURD'HUI
2h.30
et
8h.30
SOUTH PACIFIC

TOUS LES SIEGES SONT RESERVES
Billets au contrôle ou par la poste

Facilités de stationnement
St-Catherine - Bleury
UN. 1-2807

LOUETTE

RODGERS & HAMMERSTEIN'S

2h.30
et
8h.30
SOUTH PACIFIC

TOUS LES SIEGES SONT RESERVES
Billets au contrôle ou par la poste

LOUETTE

Les touristes ont moins dépensé ici en 1958 que les Canadiens à l'étranger

POTINS FINANCIERS

La Bourse de Londres affichait, hier, une tendance plutôt ferme et les cours paraissaient aussi plus soutenus, hier, sur la Bourse de New-York. Sur les Bourses de Montréal et de Toronto, il y avait affaiblissement des prix. Le blé se comportait plutôt à la hausse à Chicago, de même que les grains grossiers à Winnipeg.

-O-

Un producteur du Congo Belge vient de hausser le prix du cuivre, à 27 1/2 cts la livre; ce qui constituerait un facteur favorable pour nos cuprifères.

-O-

Le caractère plus encourageant des nouvelles se rapportant aux chemins de fer expliquerait la hausse de leur moyen, hier, à un sommet à Wall Street, d'où le revirement marqué dans la tendance, par suite de l'influence considérable exercée par ce groupe sur le sentiment spéculatif. En outre, les perspectives de voir le rendement de la sidérurgie atteindre un sommet en fin de semaine sont aussi un facteur favorable.

Le curé et les marguilliers de la Fabrique St-Louis de Terrebonne viennent d'adjuger une émission de \$150,000 d'obligations, 1 à 15 ans, 5%, au Crédit Interprovincial Ltée. Le prix a été de 97.18 et le coût à la Fabrique est de 5.30%. Les fonds, provenant de cette émission, serviront à la construction d'un centre de loisirs à Terrebonne.

-O-

L'émission de \$15,000,000 d'obligations, amortissables, de la Cité de Montréal, offerte en souscription par un syndicat ayant à sa tête Dominion Securities Corporation Limited, L. G. Baubien et Cie Ltée et Crédit Interprovincial Ltée, a été un franc succès. Rien d'étonnant que les gens s'emparent d'y rendre offertes à 99 1/2, pour rapporter 5.54%.

-O-

American T & T était fort en demande, hier, à New-York, et la moyenne de 60 titres, complétée par la P.A. accusa une hausse de \$1, à \$192.90. Comme les valeurs ont accusé une plus-value de \$1,286,000,000 dans la seule séance d'hier, certains paient seraient dans l'ordre aujourd'hui.

COMMENTAIRES SUR L'ACTUALITÉ ÉCONOMIQUE

Canadian Vickers Ltd réduit son taux de dividende trimestriel de 37 1/2 cts à 25 par action

Les administrateurs de la Canadian Vickers Limited ont déclaré, hier, un dividende trimestriel de 25 cts par action ordinaire, payable le 15 octobre aux actionnaires inscrits le 30 courant. Antérieurement, il avait été déclaré 37 1/2 cts par action. Ce taux était en vigueur depuis le 15 juillet 1954, et il représentait 12 1/2 cts de plus que le taux antérieur. Cette nouvelle semble avoir été accueillie par le marché, puisque les titres ont reculé de 4 pts hier, contre 24 la veille. En 1955, les actions de cette entreprise avaient atteint un sommet de 47 1/4, alors qu'il y eut changement de contrôle. Depuis lors, elles ont varié entre 21 1/2 et 32 1/2 en 1957 et entre 21 1/2 et 30 cette année. Il y a 545,000 actions de cette compagnie entre les mains du public sur un total autorisé de 600,000. Comme on sait, les actions de cette entreprise sont inscrites sur la liste des valeurs de la Bourse de Montréal. La décision précitée serait attribuable à la contraction des activités dans les chantiers maritimes de l'entreprise ainsi que dans son département du génie, s'il faut en croire dame rumeur. Que la tension internationale augmente le morosement et les opérations reprendront sur une haute échelle. Pour le moment, il semble y avoir, cependant, apaisement au Moyen-Orient et Quémoy et Matsu ne valent pas le risque d'une guerre à notre opinion.

La Brasserie Molson Ltée fractionnerait ses actions sur la base de 2 pour 1

Depuis quelques jours, dame rumeur voulait qu'il y ait du nouveau au sujet de la brasserie Molson, d'autant plus que cette dernière est en train d'étendre son champ d'action jusqu'au Pacifique, à la suite de ses pourparlers avec Sick Breweries. Rien d'étonnant que la Brasserie Molson Limited ait avisé la Bourse de Montréal qu'une assemblée spéciale générale de ses actionnaires aura lieu à Montréal mercredi le 1er octobre 1958. Ces derniers seront, alors, appelés à considérer le fractionnement proposé sur la base de 2 pour 1 des actions de classes "A" et "B" de la compagnie. Ils seront, aussi, appelés à considérer un changement dans les droits, références, privilèges, restrictions et limites attachés aux actions de classes "A" et "B". Enfin, ils se prononceront sur l'augmentation du capital-actions au moyen de la création de 250,000 actions additionnelles des classes "A" et "B" et de la création de 250,000 actions privilégiées d'une valeur au pair de \$40.00 chacune.

Lachine Scolaire effectue une finance de \$1,130,000 d'obligations, à 4 1/2 % et 5 %

Les commissaires d'écoles pour la municipalité de la cité de Lachine, comté de Jacques-Cartier, ont vendu ces jours-ci \$1,130,000 d'obligations remboursables par séries en vingt ans. L'adjudication a été faite à un syndicat formé de Wood, Gundy & Co. Ltd, Banque Royale du Canada, A. E. Ames & Co. Ltd, Nesbitt, Thomson & Co. Ltd et René T. Leclerc Inc., qui avait soumissionné au prix de 96.51 pour \$566,000 de titres à 4 1/2 pour cent 1959-66 et \$564,000 à 5 pour cent 1967-78. Le loyer moyen net de cette finance revient donc à 5.362 pour cent. Le secrétaire provincial a accordé un octroi de \$411,054.00 pour cette émission. Les obligations sont datées du 1er octobre 1958 et elles échoient du 1er octobre 1959 au 1er octobre 1978 inclusivement. Les titres peuvent être remboursés par anticipation après le 1er octobre 1958. C'est pour l'achat de terrains et la construction d'une école pour les élèves de langue anglaise et d'une résidence à ladite école que les commissaires contractent cet emprunt, autorisé par une résolution en date du 9 avril 1957 et de deux résolutions en date du 28 septembre 1957. L'octroi de \$411,054.00 applicable en entier au service de l'émission est payable en huit versements annuels et consécutifs soit un de \$62,847.21 en 1959, deux de \$62,846.17 en 1960 et 1961, et cinq de \$44,513.17 de 1962 à 1966.

Pour 1957-58, l'évaluation impossible de la commission scolaire se chiffrait par \$48,814.102. Le 30 juin 1958, la dette consolidée nette de la corporation s'élevait à \$1,583,500 et un octroi de \$281,907.50 s'y appliquait.

En marge de l'offre de \$2,000,000 d'actions privilégiées 5 1/2 % cumulatif de la Québec Téléphone

Crédit Interprovincial Limited et Greenshields & Co. Inc., offrent officiellement en souscription, ce matin, une nouvelle émission de \$2,000,000 d'actions privilégiées, d'une valeur au pair de \$20 chacune, comportant un intérêt de 5 1/2 % de Québec Téléphone Co. Ces nouvelles valeurs se rangeront, par la suite, quant au principal et aux dividendes, avec les séries 5 1/2 %, et elles comporteront un fonds d'amortissement de \$20,000 par année pour le rachat des valeurs de la série actuelle 1958. Comme les valeurs offertes constituent un placement légal pour les fonds des compagnies enregistrées, elles devraient donc être souscrites rapidement. Les fonds, provenant de cette vente ainsi que de la vente d'actions ordinaires en vertu de l'offre de droits en cours, représentant en tout environ \$3,175,000.00, serviront au financement du programme de dépenses de capital en cours et des dernières excédentaires les \$5,500,000 sur la fin de cette année. Rien de surprenant, si l'on considère les progrès marqués de la Québec Téléphone Co., depuis quelques temps. Il nous a été permis de visiter, récemment, son réseau de micro-onde, permettant de desservir la Côte Nord du Fleuve St-Laurent ainsi que les entreprises opérant dans l'Ungava, réseau qui fait bien ce qui expliquerait ses succès. On peut en juger par le fait que 49,755 appareils téléphoniques dans les 47 comtés ou elle étend ses opérations des deux cotés du majestueux St-Laurent, contre 46,589 à la fin de l'an dernier. La demande serait telle que la direction entend en installer 5,000 nouveaux par année d'ici quelques temps. C'est la Société d'administration et de fiduciaire qui agit comme préposé aux transferts. Ses profits reflètent naturellement cette ère d'expansion, d'où des recettes nettes de \$1,047,523 disponibles pour le paiement des dividendes sur le privilège durant les 12 mois terminés le 31 juillet 1958, contre \$859,994 durant le dernier exercice financier. Comme le gros de ses revenus proviendrait d'appels interurbains, particulièrement à la suite de l'installation de son vaste réseau de micro-onde desservant le Nouveau Québec et, comme cette partie de la province est appelée à connaître un développement extraordinaire, les perspectives d'avenir de Québec Téléphone s'avèrent donc fort intéressantes. C'en est assez pour expliquer la plus-value de plus du tiers accusée par ses actions récemment, à la bourse.

Marcel CLEMENT

Bourse de Montréal

Affaiblissement tardif de la liste locale

MONTREAL — Les prix ont fermé à la baisse hier à la Bourse de Montréal et à la Bourse canadienne au milieu d'une activité modérée.

Des variations atteignant plus d'un point et de nouveaux sommets ont été enregistrés tout comme des baisses sans précédent.

Bathurst Power "A" a été le seul à enregistrer un gain dans le secteur des services publics. Les pétrolières et les pipelines étaient généralement en baisse.

Un nouveau sommet et une baisse sans précédent ont été enregistrés dans le compartiment des banques. La Banque de Nouvelle-Ecosse a grimpé de 3-4 pour atteindre le nouveau sommet de 67 pendant que la Banque Provinciale du Canada a subi un recul de 1-2 pour tomber à 30.

Les affaires ont porté sur 100,200 valeurs industrielles et sur 400,900 actions minières et pétrolières.

Des 250 actions transigées, 46 ont progressé, 94 ont fléchi et 110 sont demeurées inchangées.

Six stocks ont enregistré leur meilleure cote de l'année et trois autres, leur plus faible.

Voici le tableau des indices à la fermeture des cours : banques, 51.58, un recul de 12; services publics, inchangés à 147.9; industrielles, inchangés à 283; pétrolières, 416.1, un recul de 9 et aurifères, 73.63, un gain de 63.

Bourse de Toronto

Seuls, les industriels se comportent bien sur le marché minier

TORONTO — La Bourse de Toronto a fermé de façon irrégulière et légèrement en hausse à la faveur d'un mouvement de reprise enregistré dans la deuxième partie de la journée.

Les industriels, qui étaient en baisse d'un point, ont gagné plus de 2 points par suite de cette reprise.

Le virement a été de 2,740,000 actions au regard de 3,149,000, lundi. Il s'agit d'un volume inférieur à la moyenne enregistrée au cours des cinq dernières semaines. Le manque d'intérêt des spéculateurs à l'égard des mines a été la principale raison de cette baisse.

Voici quelques-uns des moyennes : industrielles, 487.42, un gain de 2.13; aurifères, 82.83, un recul de 2.1; métaux communs, 167.14, un recul de 4.8; pétroles de l'Ouest, 135.41, un recul de 1.48.

Cours du dollar

NEW-YORK — Le dollar canadien était en baisse de 3-32 à une prime de \$1.02 5-8 en devises américaines hier; il y a une semaine il était à \$1.02 3-16. La livre sterling, en hausse de 1-8, à \$2.80 25-32.

Le dollar américain a fermé hier à un escompte de 2 1/32 p.c. en devises canadiennes, en baisse de 5-32. La livre sterling, en hausse de 11-16, à \$2.73 11-16.

Dollar américain offert à 97 15-32; demande 97 1-2.

Cours de l'or

PARIS — Le napoléon, ancienne pièce d'or française de 20 francs, cotait 3,450 francs, hier, sur le marché libre de l'or français. L'aigle, pièce d'or américaine de dix dollars, valait 8,480 francs.

A noter...

Pacific Petroleum Limited a avisé la Bourse Canadienne, à l'effet que l'ensemble des priorités qui devaient être acquies de M. G. M. Bell et ses associés, conformément à la lettre d'accord en date du 18 août (il en a été question dans le communiqué de presse M 238-58) vient d'être réduit et, en conséquence, le prix d'achat a été diminué de \$218,790.88.

Un nombre d'actions qui devaient être émises en paiement du prix d'achat a donc été diminué de 11,515. La considération révisée a été payée à M. G. M. Bell et ses associés, en rapport avec l'acquisition de certains intérêts pétroliers et de gaz naturel dans la région de Pembina et de Keystone, en Alberta, lors de 210,257 actions.

Pacific Petroleum Limited a, aussi fait une offre aux actionnaires de Humber Oils Limited, ne résidant pas aux États-Unis, d'échanger l'action du capital-actions de Pacific Petroleum Limited pour chaque 9 actions de Humber Oils Limited.

Howard Smith Paper Mills Limited a avisé la Bourse de Montréal à l'effet qu'elle a reçu de la part de certains détenteurs d'actions de Humber Forest Products Co. Limited de Toronto, des offres d'échanger leurs actions de cette compagnie pour des actions ordinaires entièrement payées d'Howard Smith Paper Mills Limited dans la proportion de 1 action de la dite compagnie pour 1 action de Howard Smith. Si les offres d'échange sont reçues et acceptées par tous les actionnaires de Humber Forest Products Co. Limited, le montant total d'actions ordinaires d'Howard Smith Paper Mills Limited, qui seront émises, sera de 115,160.

Socony Mobil Oil a réalisé \$67,500,000 de profits durant le premier semestre vs \$126,800,000 durant le même semestre l'an dernier.

C. W. McBride de Toronto a été élu hier membre de la Bourse Canadienne. M. McBride est vice-président de Midland (The) Company Limited.

Selon la Banque de Montréal

Suivant une tendance qui se dessina en 1950, les dépenses totales des touristes américains au Canada seront probablement inférieures, en 1958, à celles des Canadiens en visite à l'étranger, selon la Revue des affaires du mois de septembre que vient de publier la Banque de Montréal.

Bien que la balance des paiements au compte des voyages ait été favorable au Canada de 1924, année de la première publication de statistiques sur les dépenses de voyage, jusqu'à 1950, les Canadiens voyageant à l'étranger ont dépensé, au cours de chacune des huit dernières années, plus que les visiteurs au Canada.

De plus, précise la B. de M., ce déficit s'est accru d'année en année. L'explication d'un reverserment aussi net est donnée par la montée en flèche des dépenses faites par les touristes canadiens à l'étranger, lesquelles ont plus que doublé depuis 1950.

En 1957, on enregistra plus de 27 millions d'entrées aux États-Unis à la frontière canadienne. Dans la plupart des cas, il s'agissait de brefs séjours, soit deux ou trois jours; toutefois, il y eut 4.4 millions d'entrées aux États-Unis pour une durée excédant 48 heures, ces visites représentant à elles seules 85% des dépenses totales faites par les Canadiens aux États-Unis.

Enquête révélatrice

La revue analyse aussi les résultats d'une enquête menée par

Prix des Grains

WINNIPEG

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
AVOINE	75 1/2	75 1/2	75 1/2	75 1/2	75 1/2
Maïs	24 1/2	24 1/2	24 1/2	24 1/2	24 1/2
Orge	75 1/2	75 1/2	75 1/2	75 1/2	75 1/2

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	99 1/4	100 1/4	99 1/4	100 1/4	99 1/4
Maïs	25 1/2	26 1/2	25 1/2	26 1/2	25 1/2
Orge	75 1/2	76 1/2	75 1/2	76 1/2	75 1/2

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	109 1/4	109 1/4	109 1/4	109 1/4	109 1/4
Maïs	110 1/4	110 1/4	110 1/4	110 1/4	110 1/4
Orge	115 1/4	115 1/4	115 1/4	115 1/4	115 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	122 1/4	122 1/4	122 1/4	122 1/4	122 1/4
Maïs	123 1/4	123 1/4	123 1/4	123 1/4	123 1/4
Orge	124 1/4	124 1/4	124 1/4	124 1/4	124 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	125 1/4	125 1/4	125 1/4	125 1/4	125 1/4
Maïs	126 1/4	126 1/4	126 1/4	126 1/4	126 1/4
Orge	127 1/4	127 1/4	127 1/4	127 1/4	127 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	128 1/4	128 1/4	128 1/4	128 1/4	128 1/4
Maïs	129 1/4	129 1/4	129 1/4	129 1/4	129 1/4
Orge	130 1/4	130 1/4	130 1/4	130 1/4	130 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	131 1/4	131 1/4	131 1/4	131 1/4	131 1/4
Maïs	132 1/4	132 1/4	132 1/4	132 1/4	132 1/4
Orge	133 1/4	133 1/4	133 1/4	133 1/4	133 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	134 1/4	134 1/4	134 1/4	134 1/4	134 1/4
Maïs	135 1/4	135 1/4	135 1/4	135 1/4	135 1/4
Orge	136 1/4	136 1/4	136 1/4	136 1/4	136 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	137 1/4	137 1/4	137 1/4	137 1/4	137 1/4
Maïs	138 1/4	138 1/4	138 1/4	138 1/4	138 1/4
Orge	139 1/4	139 1/4	139 1/4	139 1/4	139 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	140 1/4	140 1/4	140 1/4	140 1/4	140 1/4
Maïs	141 1/4	141 1/4	141 1/4	141 1/4	141 1/4
Orge	142 1/4	142 1/4	142 1/4	142 1/4	142 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	143 1/4	143 1/4	143 1/4	143 1/4	143 1/4
Maïs	144 1/4	144 1/4	144 1/4	144 1/4	144 1/4
Orge	145 1/4	145 1/4	145 1/4	145 1/4	145 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	146 1/4	146 1/4	146 1/4	146 1/4	146 1/4
Maïs	147 1/4	147 1/4	147 1/4	147 1/4	147 1/4
Orge	148 1/4	148 1/4	148 1/4	148 1/4	148 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	149 1/4	149 1/4	149 1/4	149 1/4	149 1/4
Maïs	150 1/4	150 1/4	150 1/4	150 1/4	150 1/4
Orge	151 1/4	151 1/4	151 1/4	151 1/4	151 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	152 1/4	152 1/4	152 1/4	152 1/4	152 1/4
Maïs	153 1/4	153 1/4	153 1/4	153 1/4	153 1/4
Orge	154 1/4	154 1/4	154 1/4	154 1/4	154 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	155 1/4	155 1/4	155 1/4	155 1/4	155 1/4
Maïs	156 1/4	156 1/4	156 1/4	156 1/4	156 1/4
Orge	157 1/4	157 1/4	157 1/4	157 1/4	157 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	158 1/4	158 1/4	158 1/4	158 1/4	158 1/4
Maïs	159 1/4	159 1/4	159 1/4	159 1/4	159 1/4
Orge	160 1/4	160 1/4	160 1/4	160 1/4	160 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	161 1/4	161 1/4	161 1/4	161 1/4	161 1/4
Maïs	162 1/4	162 1/4	162 1/4	162 1/4	162 1/4
Orge	163 1/4	163 1/4	163 1/4	163 1/4	163 1/4

	Ouv.	Haut	Bas	Par.	P.A.
Orge	164 1/4	164 1/4	164 1/4	164 1	

BOURSE DE TORONTO

[illegible]

**COURS FOURNIS PAR
LA PRESSE CANADIENNE**

[illegible]

BOURSE DE MONTREAL

[illegible]

BOURSE CANADIENNE

[illegible]

Dow Jones

20 In 523.25 528.42 530.87 535.89 +1.8
25 Cf 159.88 143.16 139.37 142.43 +2.2
30 In 523.25 528.42 530.87 535.89 +1.8
35 Cf 159.88 143.16 139.37 142.43 +2.2
40 In 523.25 528.42 530.87 535.89 +1.8
45 Cf 159.88 143.16 139.37 142.43 +2.2

CANADA
Province de Québec
District de Montréal

COUR SUPERIEURE
No 455,586

RANGE INVESTMENTS LIMITED,
TELE, compagnie politique et incorporée,
dûment, dûment incorporée et
ayant son bureau chef et principale
place d'affaires dans les
ville et district de Montréal,
Demanderesse

—VS—
DAVID M. L. JARVIS, Gentilhomme,
des cité et district de Montréal,
autrefois domicilié à 8385 Baillarge, Appareillement
1, présentement de domicile inconnu,
Défendeur

&
CARDINAL TRANSPORT LIMITED,
Mis en cause.

PAR ORDRE DE LA COUR
Il est ordonné au défendeur
DAVID M. L. JARVIS de comparaître dans le mois.
Montréal 18ème jour de septembre 1958.
Raoul Crevier
Député-Protonotaire
Mmes. Phillips, Bloomfield,
Vineberg & Goodman,
464 rue St-John,
Montréal,
Procureurs de la demanderesse.

X ENTREPRENEURS

adressées à l'adresse du soumissionnaire dans les
à cet effet par l'Administration
U-St-Laurent et portant l'indication

EMENT DE LA ROUTE — APPROCHE
E DE CORNWALL — SECTION DES
VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT
la Voie Maritime du Saint-Laurent
2, rue Wellington, Ottawa, jusqu'à
le mardi 7 octobre 1958.
criptions et cahiers des charges, for-
tives à la main-d'oeuvre et formules
de l'ingénieur en chef, l'Adminis-
tration, Chambrey 401, 688, rue
Secrétaire, l'Administration de la
nambre 1223, Edifice temporaire No 2,
la somme de cent dollars (\$100.00)
bon état des documents ci-dessus
le mardi 7 octobre 1958.
pas retournés dans ladite limite de
montant représentant au moins cinq
la soumission, doit être fait con-
sues aux prescriptions et cahiers des
cunement à accepter la plus basse

P.R. MALCOLM,
Secrétaire et Directeur des
Services administratifs
MARITIME DU SAINT-LAURENT.

obligations aux États-

15 octobre 1958
15 octobre 1957
15 octobre 1957

us et payables semi-
sur les obligations
octobre (commençant
es banques à charte
nipeg ou Vancouver,
au choix de la Cité,
sion subséquente au
montant en principal,
ur fins de rembourse-
es pour un montant
sivement et \$770,000
améliorations locales
des années 1959 à
ment à 100% de leur
aire, en totalité ou en
etant des obligations
tant en principal et
érêt et pourront être

Meighen, pour le
l.

la Cité de Montréal,
conformément à la loi,
cier sont donnés dans

%

de prix, sous réserve
ques pour le Syndicat
es souscriptions qu'à
se en tout temps et

tréal.

dit Interprovincial Limitée
erson & Company Limited
s Bros. & Denton Limited
Daly & Company Limited
Securities Canada Limited
aham & Company Limited
Harris & Partners Limited
Bond Corporation Limited
aleurs en Placement, Ltée
Forget & Forget Limitée
Ostiguy & Hudon Limitée

Les Obligations

Les Obligations Industrielles actives

Contre teneur: n°s
The Investment Dealers
Association of Canada

LES OBLIGATIONS INDUSTRIELLES ACTIVES

Offre Dem.

Libil A-17	105	107
U.S. 5-88	96	97.9
U.S. 5-87	96	97
U.S. 5-77	104	105.9
U.S. 5-74	105	106.9
Canada 5-78	97	99
M.A. C-6	103.9	106.9
U.S. 5-85	105	106.9
U.S. 5-83	101	103
U.S. 5-82	102.9	104.9
U.S. 5-81	103.9	105.9
U.S. 5-80	104.9	106.9
U.S. 5-79	105.9	107.9
U.S. 5-78	106.9	108.9
U.S. 5-77	107.9	109.9
U.S. 5-76	108.9	110.9
U.S. 5-75	109.9	111.9
U.S. 5-74	110.9	112.9
U.S. 5-73	111.9	113.9
U.S. 5-72	112.9	114.9
U.S. 5-71	113.9	115.9
U.S. 5-70	114.9	116.9
U.S. 5-69	115.9	117.9
U.S. 5-68	116.9	118.9
U.S. 5-67	117.9	119.9
U.S. 5-66	118.9	120.9
U.S. 5-65	119.9	121.9
U.S. 5-64	120.9	122.9
U.S. 5-63	121.9	123.9
U.S. 5-62	122.9	124.9
U.S. 5-61	123.9	125.9
U.S. 5-60	124.9	126.9
U.S. 5-59	125.9	127.9
U.S. 5-58	126.9	128.9
U.S. 5-57	127.9	129.9
U.S. 5-56	128.9	130.9
U.S. 5-55	129.9	131.9
U.S. 5-54	130.9	132.9
U.S. 5-53	131.9	133.9
U.S. 5-52	132.9	134.9
U.S. 5-51	133.9	135.9
U.S. 5-50	134.9	136.9
U.S. 5-49	135.9	137.9
U.S. 5-48	136.9	138.9
U.S. 5-47	137.9	139.9
U.S. 5-46	138.9	140.9
U.S. 5-45	139.9	141.9
U.S. 5-44	140.9	142.9
U.S. 5-43	141.9	143.9
U.S. 5-42	142.9	144.9
U.S. 5-41	143.9	145.9
U.S. 5-40	144.9	146.9
U.S. 5-39	145.9	147.9
U.S. 5-38	146.9	148.9
U.S. 5-37	147.9	149.9
U.S. 5-36	148.9	150.9
U.S. 5-35	149.9	151.9
U.S. 5-34	150.9	152.9
U.S. 5-33	151.9	153.9
U.S. 5-32	152.9	154.9
U.S. 5-31	153.9	155.9
U.S. 5-30	154.9	156.9
U.S. 5-29	155.9	157.9
U.S. 5-28	156.9	158.9
U.S. 5-27	157.9	159.9
U.S. 5-26	158.9	160.9
U.S. 5-25	159.9	161.9
U.S. 5-24	160.9	162.9
U.S. 5-23	161.9	163.9
U.S. 5-22	162.9	164.9
U.S. 5-21	163.9	165.9
U.S. 5-20	164.9	166.9
U.S. 5-19	165.9	167.9
U.S. 5-18	166.9	168.9
U.S. 5-17	167.9	169.9
U.S. 5-16	168.9	170.9
U.S. 5-15	169.9	171.9
U.S. 5-14	170.9	172.9
U.S. 5-13	171.9	173.9
U.S. 5-12	172.9	174.9
U.S. 5-11	173.9	175.9
U.S. 5-10	174.9	176.9
U.S. 5-9	175.9	177.9
U.S. 5-8	176.9	178.9
U.S. 5-7	177.9	179.9
U.S. 5-6	178.9	180.9
U.S. 5-5	179.9	181.9
U.S. 5-4	180.9	182.9
U.S. 5-3	181.9	183.9
U.S. 5-2	182.9	184.9
U.S. 5-1	183.9	185.9
U.S. 5-0	184.9	186.9
U.S. 4-99	185.9	187.9
U.S. 4-98	186.9	188.9
U.S. 4-97	187.9	189.9
U.S. 4-96	188.9	190.9
U.S. 4-95	189.9	191.9
U.S. 4-94	190.9	192.9
U.S. 4-93	191.9	193.9
U.S. 4-92	192.9	194.9
U.S. 4-91	193.9	195.9
U.S. 4-90	194.9	196.9
U.S. 4-89	195.9	197.9
U.S. 4-88	196.9	198.9

Documents de la demanderesse.

ENTREPRENEURS

reçues à l'adresse du sousigné dans les délais ci-dessus, et ce, sous le sceau de l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent et portant l'indication:

AVANCEMENT DE LA ROUTE — APPROCHE DE LA BAIE DE CORNWALL — SECTION DES TRAVAUX MARITIMES DU SAINT-LAURENT

1. Le sousigné, en vertu de son mandat, a l'honneur de vous adresser, par la Voie Maritime du Saint-Laurent, le 2, rue Wellington, Ottawa, jusqu'au mardi 7 octobre 1968.

2. Les documents ci-dessous, d'origine officielle, sont destinés à vous renseigner, par écrit, sur la main-d'oeuvre et les formules de l'ingénieur en chef, l'Administration de la Voie Maritime du Saint-Laurent, 1225, Edifice temporaire No. 2, à la somme de cent dollars (\$100.00), plus le montant des documents ci-dessus, la date fixée pour l'envoi des sous-évaluations retournées dans l'adieu ci-joint.

3. Les documents ci-dessus, en tant qu'ils sont en votre possession, ne doivent pas être utilisés, sans la soumission, doit être faite conformément aux prescriptions et cahiers de la Voie Maritime du Saint-Laurent, et, en conséquence, à accepter la plus basse soumission.

P. R. MALCOLM,
Secrétaire et Directeur des
Services administratifs,
MARITIME DU SAINT-LAURENT.

BOURSE DE NEW YORK

Cours journaliers PAR LA PRESSE ASSOCIEE										Valeurs				Ventes				Haus				Fais			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm				Cm			
										Cm				Cm				Cm							

Moyenne à Toronto

	201n	20p1	15b1n	15w1e
rdi	487.42	82.83	167.44	135.41
rdi	485.29	83.54	167.62	136.84
pas	487.42	83.45	167.44	135.41
pas	469.29	83.54	163.22	136.91
n pas	424.42	77.84	167.53	152.47
n pas	487.73	86.19	168.42	142.69
7 pas	397.44	70.83	144.43	127.47
7 pas	470.42	83.72	232.21	193.96
7 pas	386.06	68.15	141.95	121.61

Harv	2800	37 1/2	37 1/2	37 1/2	+ 1/4
Nick	7600	86 1/4	85 1/2	85 1/2	+ 1/8
Pap	4800	113	112	112 1/2	+ 3/4
Tel	10900	46 1/2	45 1/4	46	+ 1/2

Man	2700	44½	44½	44½	—	1½
Que	4900	65¼	65¼	65¼	—	1½
ge	300	29	28½	29	—	1½
Inc	1540	97¼	97¼	97¼	—	1½
hall	1800	41	40½	40½	—	1½
Ch	3500	33¼	32¾	32¾	—	1½
90	71	70¼	70¼	70¼	—	1½
MM	2400	94½	93½	94	—	1½
gmer Ch	10000	35½	34½	34½	—	1½
gmer	2900	38½	38	38½	—	1½
AV	400	28¾	28	28½	—	1½
Cash	2300	71¼	70¾	71¼	—	1½
Diat	6400	27¼	26½	27¼	—	1½
Gyp	4800	55½	55	55½	—	1½
Cent	28000	23¼	22¾	23¼	—	1½
NH	3700	11¼	9¾	11¼	—	1½
Pac	6600	50½	50	50½	—	1½
Oil	2800	41½	41	41½	—	1½
Mar	2600	50½	50	50½	—	1½
R D	18500	15½	15½	15½	—	1½
S R	2500	56½	56½	56½	—	1½
for	1500	53½	53½	53½	—	1½
Plate	2200	76¼	75¾	76¼	—	1½
Gam	900	66½	66½	66½	—	1½
Oil	1300	58½	58½	58½	—	1½
Corp	5700	37½	37½	37½	—	1½
S Sil	13500	61¼	60¾	61¼	—	1½
Tab	2800	80	80	80	—	1½
Dut	14000	45½	45	45½	—	1½
for	4900	45½	45½	45½	—	1½
Toy	4000	41¼	40¾	41¼	—	1½
ny	11400	48¼	47¾	48¼	—	1½

le 1er novembre
susmentionnées
1968 inclusivement
montant principal
partie, à ses enga
en tout temps ou
l'intérêt couru. L

Consultation

De l'avis des cons
premier rang c

Les renseignements

s-Listes

o. Membres

Canadian Stock Exchange

Dem	Offre Dem.		
12	Provincial	2	4
—	Ugedon	—	15
21½	Quelco	8	11
61	Rand Mal	8	11
10	Jobelco	8	70
10	Roxton	45	47
24	St slide	—	25
18	Scott Chib	5	8
23	Selby Mng	5	8
18	St Roberts	80	90
13	Starlight	3	5
20	Tamara	1	2
17	Tarpont	—	40
70	Trepan Mng	—	53
40	Valmont	6	8
30	Wm Leys	16	19
17	Young Dave	—	—

Nous offrons ces
de leur émission e
quant à la légali
titre réductible, n

Ne

Dominion Securities C
A. E. Ames & Co. Lim
Wood, Gundy & Comp
W. C. Pitfield & Comp
Greenshields & Co Inc
Gardiner & Company L
Bélanger Inc.
Geoffrion, Robert & G
J. C. Boulet, Limitée

Hailes

Dem	Offre Dem.		
04	N Ranchments	14½	2½
01¼	N Reality	36	39
04	N York	—	—
05	Renfrew	02¼	03
11	Ridgeway	01¼	02
06½	Sage	02¼	07
10½	Sage	25	35
27	Select	04	05
05	Snider	02½	04
04	Sicatic	116	126
02	Tiffed	03½	04
10	W Warn	08¼	09

MONTREAL

se Canadienne

Cité de Montréal

[illegible]

Les renseignements

Dem.		Offre Dem.	
12	Provincial	2	4
—	Ugedon	—	15
9	Quebo	4	4
21 1/2	Rand Mal	8	11
11	Robt Mal	60	70
10	Roxton	45	47
24	S. Side	—	25
18	Scott Chib	5	7
23	Selby Ming	5	8
8	St Roberts	—	10
18	St Lawrence	80	90
13	Starlight	—	15
3	Tamara	—	15
17	Tarpoint	1	2
70	Tresan Ning	—	40
60	Valmont	48	53
20	Vm Lays	—	20
4	Young Dave	16	19
17			

Huiles

Dem.		Offre Dem.	
4	N Ranchmens	14 1/2	20 1/2
02 1/4	N Realty	26	39
04	N York	—	45
05	Renfrew	02 1/2	03
05	Ridgeway	0 1/4	02
05 1/2	Sasfex	06	07
10	Sage	25	35
27	Select	04	05
05	Share	03 1/2	04
04	Siccardi	1 1/4	1 3/4
02	Tifled	03 1/2	04
13	W Warn	08 1/4	09

Nous offrons ces
de leur émission et
quant à la légale
titre réductible, n

Ne

Dominion Securities Co.
A. E. Ames & Co. Lim
Wood, Gundy & Comp
W. C. Pitfield & Comp
Greenshields & Co Inc
Gairdner & Company L
Bélanger Inc.
Geoffrion, Robert & G
J. C. Boulet, Limitée

MONTREAL

se Canadienne

00.50 ± 11.1%

ons pour notre compte, sujet à vente préalable et change
acceptation par nous, sujet à l'approbation des conseillers
utes matières se rapportant à l'émission. Nous n'accepte
servant aussi le droit de les rejeter. La souscription peut être
sans avis.

ons livrer les obligations définitives, le 15 octobre 1958,

imited
ited
ited

L. G. Beaubien & Cie, Limitée
Royal Securities Corporation Limited
Nesbitt, Thomson and Company, Limited
Bell, Gouinlock & Company, Limited
René-T. Leclerc, Incorporée
McLeod, Young, Weir & Company Limited
Mills, Spence & Co. Limited
Dawson, Hannaford Limited
Collier, Norris & Quinlan Limited
Savard & Hart Inc.
Midland Securities Corp'n. Limited
Mead & Co. Limited
Cochran, Murray & Co. Limited
MacTier & Co. Limited

Equi
J.
Ba
Compagnie
Me

Dominion Securities Co.
A. E. Ames & Co. Limited

Huiles		Offre Dem.	
Dem.			
06	N Ranchmens	14 1/2	20 1/2
02 1/2	N Reality	36	39
04	N York	45	45
03	Rentree	02 1/2	03
11	Ridgeway	02 1/2	02
06 1/2	SasTex	06	07
10 1/2	Sase	25	35
27	Select	04	05
05	Shane	02 1/2	04
04	Sislate	1 1/2	1 1/2
02	Tfield	03 1/2	04
13	W Warn	08 1/2	09

L. G. Beaubien & Cie, Limitée
Royal Securities Corporation Limited

Nesbitt, Thomson and Company, Limited	
Bell, Gouinlock & Company, Limited	
René-T. Leclerc, Incorporée	Equi
McLeod, Young, Weir & Company Limited	J.
Mills, Spence & Co. Limited	
Dawson, Hannaford Limited	Ba
Collier, Norris & Quinlan Limited	Compagnie
Savard & Hart Inc.	
Midland Securities Corp. Limited	Me
Mead & Co. Limited	
Cochran, Murray & Co. Limited	
MacTier & Co. Limited	

dit Interprovincial Limitée
erson & Company Limited

s Bros. & Denton Limited
 Daly & Company Limited
 Securities Canada Limited
 aham & Company Limited
 Harris & Partners Limited
 Bond Corporation Limited
 valeurs en Placement, Ltée
 Forget & Forget Limitée
 Ostiguy & Hudon Limitée

Montréal blanchit les Maple Leafs 5 à 0

Les Royaux de Montréal ont fait un pas de géant hier soir, vers la conquête de la coupe des Gouverneurs en remportant une troisième victoire aux dépens des Maple Leafs de Toronto. Bob Giallombardo, qui n'avait pu finir une partie, depuis le début des séries et qui s'était plaint d'un mal de bras, a affiché sa tenue habituelle en empêchant les éternels rivaux des Royaux de compter une seule fois. Montréal l'a emporté au compte de 5-0. Giallombardo, durant la saison, avait connu de beaux succès contre le club de Dixie Walker, enregistrant trois superbes victoires contre un seul revers, d'ailleurs très contesté. Le club de Clay Bryant n'a plus besoin de d'un seul gain pour mériter la coupe convoitée et s'assurer le droit de rencontrer le club Minneapolis dans la petite série mondiale.

Giallombardo avait son contrôle, n'émettant que deux buts sur balles et finissant sa partie après avoir tenu les puissants frappeurs des Maple Leafs à seulement deux coups sûrs. Milt Smith en cagna un et Archie Wilson obtint l'autre. Les deux coups furent des simples. Le gaucher des Royaux a de plus fait mordre la poussière à cinq frappeurs.

Du côté des Leafs, Jack Crimian n'a duré que deux manches après avoir donné six de leurs sept coups sûrs aux Royaux en trois de leurs cinq points.

Une foule de 7,252 spectateurs a vu les Royaux compter deux fois dès la première manche et porter le compte à 3-0 à la troisième. Les Leafs n'ont pas aidé leur cause en commettant quatre erreurs dont trois par le lanceur de relève Bob Tiefenauer.

Ernie Broglio, l'homme de résistance des Leafs, a remplacé Crimian à la troisième manche et il a duré six manches, retirant cinq frappeurs au bâton.

Solly Drake a été le meilleur des Royaux avec deux coups sûrs, dont un double et il a fait compter un point. Bob Lennon n'a frappé qu'une fois en lieu sûr mais il a produit deux points.

George Anderson, Jim Davis, Jim Koranda et Giallombardo ont réussi les autres coups sûrs des vainqueurs.

Les deux clubs se rencontreront de nouveau ce soir à 8 h. p.m., à Toronto. Tout indique que Bill Harris lancera pour Montréal contre Pat Scantlebury.

Un beau zéro

MONTREAL	AB	P	CS	Pdp
Drake, cc	3	1	2	0
Anderson, 2b	4	0	1	2
Lennon, cd	4	1	0	2
Parise, 3b	3	0	1	1
Davis, cc	3	0	1	1
Koranda, 1b	4	1	1	0
Banks, 2b	3	1	0	0
Dolan, ac	3	0	0	0
Giallombardo, L	3	1	1	0
TOTAUX	30	5	7	4

Lewicki repêché par Chicago

Montréal — Danny Lewicki, l'ailler gauche que les Canadiens de Montréal obtenaient des Rangers de New-York par voie du repêchage, l'été dernier, est parti rejoindre les Black Hawks de Chicago hier soir.

Frank Selke, gérant général des Canadiens, a déclaré que les Hawks ont obtenu Lewicki pour \$15,000, soit le prix du repêchage. La limite de temps allouée pour le repêchage n'est pas encore terminée mais Selke a déclaré qu'il prenait pour acquis que les Maple Leafs de Toronto, qui auraient eu priorité sur les Hawks s'ils l'avaient voulu, ne sont pas intéressés à obtenir les services de Lewicki. Ce dernier a déjà joué pour les Leafs.

Les Canadiens ont déclaré n'avoir encore rien décidé au sujet de Dave Creighton, l'autre joueur que l'équipe montrealaise a obtenu des Rangers par voie du repêchage. Selke a déclaré que l'on surveillerait la tenue de Creighton de plus près avant de

prendre une décision à son sujet. Phil Watson, l'instructeur des Rangers, a déclaré qu'il serait intéressé à avoir Creighton.

Les résultats au Richelieu

1ère course, D. trot, \$500.
4. Island Song 2:30 2:30 2:40
5. The Dory 4:00 2:30
8. Abba Beeson 2:30
Temps: 2:11 1-3.

2ème course, T. amble, \$500.
1. Scotch Eagle 4:40 3:40 3:20
6. Cedar Brook 2:30 2:30
7. Sharpwin 2:30
Temps: 2:07 4-3.

3ème course, C. trot, \$500.
1. PARI DOUBBLE: Island Song et Scotch Eagle ont payé \$630
Jame course, C. amble, \$500.
1. Special Guest 3:40 3:20 3:20
2. Walter G. Gratian 3:30 2:30
3. Chippewa Chief 3:30
Temps: 2:06 4-3.

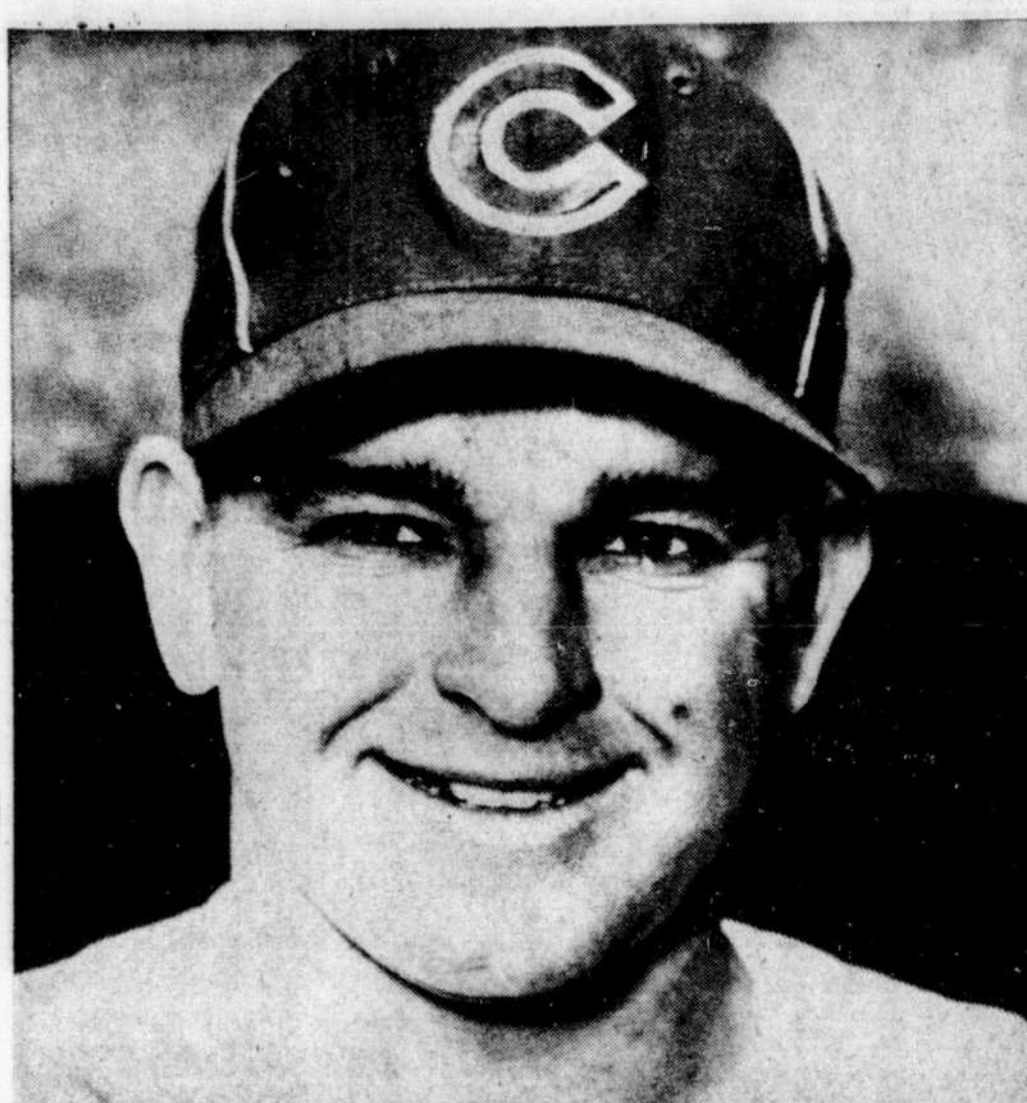
4ème course, C. trot, \$500.
1. Lou Darnley 3:20 3:20 4:00
2. The Dory 1:10 3:40
3. Chippewa Chief 3:40
Temps: 2:10 4-3.

5ème course, C. trot, \$500.
1. Lou Darnley et The Dory ont payé \$300
Jame course, C. amble, \$500.
1. Doctor J. A. 1:30 1:40 4:40
2. Doctor J. A. 1:40 1:40 3:40
3. Battle Morn 3:40
Temps: 2:10 1-3.

6ème course, C. trot, \$500.
1. Newport Bruce 4:00 2:30 2:30
2. Grattan Diplomat 3:00 2:30
3. Sir Winston Pick 2:40
Temps: 2:09 1-3.

7ème course, C. trot, \$500.
1. Belwin Song 4:30 2:30 2:30
2. Prudential B. 4:10 3:20
6. Nedson 7:20
Temps: 2:11.

8ème course, C. trot, \$500.
1. Belwin Song et Prudential B ont payé \$1150



BOB LENNON, le gros canon des Royaux, dans les séries pour la coupe des Gouverneurs. Avant la partie d'hier il ne lui manquait qu'un circuit pour égaler un record des séries.

Les Noirs ne pourront jouer dans la ville de Birmingham

BIRMINGHAM, Ala. — La loi de Birmingham, qui interdit le mélange de Noirs et de Blancs dans des événements sportifs, ne peut être modifiée pour permettre aux Noirs de la Ligue du Texas de jouer ici, a déclaré hier le maire James W. Morgan.

Morgan a fourni ces explications dans un télégramme adressé à George Trautman, président de l'Association nationale des ligues de baseball mineur. Trautman s'était enquis de la possibilité d'amender la loi.

L'équipe de Birmingham a remporté le championnat de la Southern Association, ce qui lui assure une place dans la série annuelle dite Dixie.

Les adversaires des Barons de Birmingham dans cette série seront l'équipe de Corpus Christi ou celle d'Austin, qui se disputent actuellement le championnat de la Ligue du Texas. Ces deux équipes comptent des Noirs dans leurs alignements.

Le propriétaire de l'équipe d'Austin a déclaré que son club ne jouerait pas contre Birmingham sans tous ses joueurs. L'équipe de Corpus Christi est de Blancs et de Noirs dans des

prête à substituer des Blancs à ses joueurs de couleur. Austin menait par trois victoires contre deux dans la finale et la sixième joute de la finale devait être disputée hier soir.

Le gérant général de Birmingham a offert de payer la moitié des salaires des Blancs substitués aux Noirs dans les joutes disputées dans l'Alabama. Il a également offert de jouer la série au Texas, après les deux premières joutes à Birmingham.

La loi interdisant le mélange de Blancs et de Noirs dans des événements sportifs a été adoptée après un référendum tenu en 1954.

Richie Ashburn est déterminé à finir en tête de sa Ligue

NEW-YORK. — Richie Ashburn, des Phillies de Philadelphie, a repris la tête chez les frappeurs de la Ligue Nationale et il démontre qu'il est bien déterminé à remporter le championnat cette année.

Ashburn a obtenu six coups sûrs en dix voyages au bâton, lundi, portant sa moyenne à .343. Willie Mays est deuxième avec .342, suivi de Stan Musial, du St-Louis, .335, Hank Aaron, du Milwaukee, .333, Bob Skinner, du Pittsburgh, .324 et Ernie Banks, du Chicago, .319.

Banks domine aussi pour les circuits, avec 47, les points produits 127 et les points comptés, 117. Ashburn a frappé le plus de coups sûrs, 205 et le plus

grand nombre de triples, 13. Mays a volé le plus de buts, 30.

Ligue Américaine

Dans la Ligue Américaine, Pete Runnels, du Boston, est en tête avec une moyenne de .323. Harvey Kuenn, du Detroit, est deuxième avec .319, suivi de Ted Williams, du Boston, .314, Bob Cerv, de Kansas City, .312 et Vic Power, du Cleveland et Bob Boyd, du Baltimore, .311 chacun.

Mickey Mantle, des Yankees, domine pour les circuits, avec 41, et les points comptés, avec 122. Jackie Jensen, du Boston, mène pour les points produits, avec 118.

Soraci remplace Sandy Amoros

MONTREAL. — Le gérant général René Lemyre, des Royaux de Montréal, a révélé hier que le voltigeur Charlie Soraci a été appelé du club Macon, de la Ligue Sally.

Soraci prendra part à la série finale en cours entre les Royaux et les Maple Leafs de Toronto.

Il remplacera Sandy Amoros, actuellement à l'hôpital souffrant de pneumonie.

Soraci a été dans l'alignement des Royaux au début de la saison 1957 et de la saison 1958. Chaque fois, les Royaux l'ont envoyé sous option à Macon.

Amoros ne jouera plus de la saison. Il s'est affaibli dans le dugout des Royaux vers la fin de la joute de lundi soir, à Toronto. Un médecin mandé d'urgence a ordonné son transport immédiat à l'hôpital. Il se plaint de la grippe depuis vendredi dernier.

A BALTIMORE

Washington 110 000 000-2 9 0
Baltimore 001 010 100-3 6 2

Ramos, Hyde (8) et Fitzgerald; Harshman et Triandopoulos; Ramos, Ciz, Baltimore; Harshman 2 (6).

événements sportifs a été adoptée après un référendum tenu en 1954.

Le Baseball

CLASSEMENT

Ligue internationale :
Montréal 3, Toronto 0
(Montréal mène 3-1, 4 de 7)

Ligue nationale :
St-Louis à Los Angeles, 11.15 a.
Philadelphie à Milwaukee, 11.15
Chicago à San Francisco, 11.15

Ligue américaine :
Detroit 3, Chicago 1, (90)
Kansas City 3, Cleveland (40)
St-Louis 2, Washington 2
New-York 2, Boston 1 (90)

AUJOURD'HUI
Finale coupe des Gouverneurs
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Ligue internationale :
Montréal à Toronto

Ligue nationale :
Chicago à San Francisco
St-Louis à Los Angeles, soir

Ligue américaine :
Detroit à Chicago
New-York à Boston
Washington à Baltimore, soir
Cleveland à Kansas City, soir

Dans le monde du football

Jim Trimble, pilote des Tiger-Cats de Hamilton, du Big Four, a déclaré que l'offensive des Alouettes sera affaiblie de 40 pour cent par l'absence de Hal Patterson et de Pat Abbruzzi.

"Les Alouettes peuvent tenter d'obtenir des substituts d'équipe de la Ligue Nationale, de dire Trimble, mais ils ne trouveront jamais un remplaçant adéquat pour Patterson, même s'ils dénichent le meilleur ailier aux États-Unis."

On sait que Patterson et Bob MacLellan sont au rancart pour au moins un mois à cause de blessures aux genoux. Le cas de Pat Abbruzzi est douteux. Il souffre d'un malaise au dos et il est peu probable qu'il joue samedi prochain à Hamilton.

Doug Walker a laissé entendre que Dick Dickenson, obtenu de la Ligue Nationale le semaine dernière, ferait probablement ses débuts dans le Big Four samedi à la place d'Abbruzzi. Walker est toutefois à la recherche d'un substitut pour Patterson.

Perte de \$9,000

D'autre part, un porte-parole du conseil d'administration du stade de Hamilton a révélé que la commission a accusé une perte de \$9,000 lorsque les Tiger-Cats ont décidé de disputer une joute régulière locale contre les Rough Riders d'Ottawa à Philadelphie, le 14 septembre dernier.

Les membres du conseil d'administration ont déploré l'attitude et la politique de la direction du club Hamilton et ils ont exprimé l'espoir de voir les deux parties en venir à une nouvelle entente.

Le conseil n'est pas en faveur d'agrandir le stade municipal de Hamilton à moins d'avoir l'assurance que les Tiger-Cats y disputeront toutes leurs parties locales.

A Vancouver, un quotidien rapporte qu'un syndicat songe à obtenir une franchise dans la ligue de football de l'Ouest, afin d'y admettre la ville de New Westminster. La commission des parcs de New Westminster songerait même à défrayer le coût d'agrandissement du stade de cette ville de façon à ce qu'il puisse contenir 15,000 personnes.

Les compteurs

Gerry McDougall, du Hamilton, domine toujours les compteurs du Big Four avec un total de 35 points sur 5 touchés, un converti, un placement et un simple. Trois joueurs, dont deux du Toronto, se partagent la seconde place, à 5 points du leader. Ce sont C. R. Roberts et Dave Nunn, des Argonauts de Toronto, et Tommy Grant, des Tiger-Cats, avec 30 points.

Dans la ligue de l'Ouest, Jack Hill, des Rough Riders de la Saskatchewan, est en tête avec 41 points. Joe Mohr, d'Edmonton, est second avec 39, suivi de Jackie Parker, des Eskimos, et Charlie Shepard, du Winnipeg.

Casey Stengel est confiant avant la Série Mondiale

NEW-YORK. — Pour la première fois de sa carrière Casey Stengel n'est pas inquiet, malgré une série de cinq défaites consécutives de son club, les Yankees de New-York. Stengel a fait re-

Nino Valdes vs Floyd Patterson

NEW-YORK. — Julius Helfant, commissaire de la boxe dans l'Etat de New-York, a déclaré hier aux rédacteurs sportifs de la métropole qu'il est confiant qu'un combat pour le championnat poids lourd du monde sera disputé au Madison Square Garden de New-York au début de décembre.

Helfant a déclaré qu'il aura plus de précisions à apporter au sujet de ce projet des jeudi. On n'a pas encore trouvé d'adversaire pour le champion, Floyd Patterson, mais on dit de plus en plus que le Cubain Nino Valdes est celui qui lui fera face dans ce combat de décembre prochain.

Le banquet au cours duquel Helfant a fait cette déclaration avait été organisé en l'honneur de Nat Fleischer qui célèbre cette année son 50e anniversaire d'association à la cause pugilistique. A cette occasion, on a offert à Fleischer une plaque portant une reproduction de la page frontispice du premier numéro de la revue Ring, une publication de Fleischer.

Jean Béliveau sous contrat

MONTREAL. — Jean Béliveau, brillant joueur de centre des Canadiens de Montréal, a signé hier un contrat pour le moins original. Frank Selke, gérant général des Canadiens, a déclaré qu'il a laissé à Béliveau le soin de décider lui-même de la durée du contrat.

Le contrat de cinq ans que Béliveau avait signé avec les Canadiens à ses débuts dans la Ligue Nationale a expiré à la fin de la saison dernière. Les termes de ce premier contrat n'ont jamais été divulgués, pas plus que ceux de celui que Béliveau a signé hier.

Selke a déclaré que la durée du contrat dépendra entièrement de Béliveau. "Que le contrat soit pour un an, deux ans, cinq ans, cela me sied parfaitement," a déclaré Selke. "A tout événement, il n'est certes pas question qu'il aille jouer pour une autre équipe de la Ligue Nationale."

Bowman instructeur

PETERBOROUGH. — William Scotty Bowman, d'Ottawa, a signé hier un contrat d'un an comme instructeur des Petes de Peterborough, du groupe junior A de l'Ontario Hockey Association.

Bowman, à titre d'instructeur, a conduit les Canadiens junior d'Ottawa-Hull à la coupe Memorial la saison dernière. Il avait conduit les Canadiens à la finale la saison précédente.

Des comparaisons

Conduits par Spahn, les lanceurs du Milwaukee ont complété 69 parties contre seulement 53 pour les artilleurs des Yankees. Vingt-deux lanceurs sont éligibles pour la série mondiale qui débutera le 1er octobre à Milwaukee. Toutefois, neuf lanceurs du groupe joueront un rôle important dans la classique.

Ce sont, chez les Yankees, Bob Turley 21-7, Whitey Ford 14-7, Don Larsen 8-6, et le lanceur de relève Ryne Duren, 6-4. Pour les Braves, on remarque Spahn, 21-11, Burdette 19-10, Rush 10-6, Willey 9-6, et le lanceur de relève Don McMahon, 7-2. Duke Maas avec une fiche de 10-8 a peut-être une chance de commencer une partie pour New-York. L'an dernier, Burdette a gagné trois parties et Spahn une pour Milwaukee. Turley, Larsen et Ford ont été victorieux pour les Yankees.

PLAISIR GARANTI

Comme l'indique l'étiquette, la Dow est garantie la meilleure bière que vous ayez jamais bue. C'est que seule la Dow est "climatisée" et vous assure à chaque verre un plaisir garanti.

POUR UN HEUREUX CHANGEMENT... **Dow** LA BIÈRE GARANTIE

